



**ALGERIE**

# Objectifs du Millénaire pour le Développement

## Rapport National 2000 - 2015



# ALGERIE

## Objectifs du Millénaire pour le Développement

### Rapport National 2000 - 2015



Rapport établi  
par le Gouvernement  
Algérie, Juin 2016











**Ramtane Lamamra**  
Ministre d'État, Ministre des Affaires Étrangères  
et de la Coopération Internationale

## Préface

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement, pour lesquels une mobilisation internationale sans précédent s'est engagée, ont inspiré les politiques et guidé l'action des Etats membres des Nations Unies au cours des quinze dernières années en vue de combler les retards en matière de développement observés dans plusieurs régions du monde. Les politiques et mesures prises pour leur concrétisation ont permis à de nombreux peuples d'améliorer leurs conditions de vie et s'ouvrir de nouvelles perspectives. La lutte contre la pauvreté a fait sortir plus d'un milliard de personnes de l'extrême pauvreté et a fait reculer la faim dans plusieurs régions de notre planète. La scolarisation, en particulier des petites filles, a significativement progressé et des avancées remarquables ont été réalisées dans le domaine de la santé, en matière d'accès aux services sociaux de base, et dans la protection de l'environnement. Des partenariats nouveaux et innovants ont été mis en place pour accompagner cet ambitieux programme qui a généré une prise de conscience de tous les partenaires du développement.

Bien que des efforts méritoires aient été consentis, les résultats obtenus demeurent encore inégalement répartis. La population pauvre du

monde est principalement située dans les pays en développement, en particulier en Afrique. Les populations les plus vulnérables – femmes, enfants, personnes âgées, personnes en situation de handicap – sont celles qui ont le moins bénéficié des progrès réalisés. Les disparités entre zones urbaines et rurales sont encore prégnantes et l'environnement continue de subir de multiples agressions. Le partenariat mondial revitalisé, supposé créer un environnement propice au développement, manque encore d'efficacité. Ce sont là autant de défis que l'Agenda de développement durable 2030 s'est assigné à relever. Les efforts à mener sur le long terme sont importants, ce qui requiert de la communauté internationale une action solidaire et une coopération renforcée de tous les partenaires en vue d'avènement d'un monde meilleur et juste dans lequel vivront des peuples libres et dignes, à l'abri de la peur et à l'abri du besoin.

L'Algérie, pour laquelle les OMD ont été autant de repères que de lignes directrices pour la conception et la réalisation de sa politique de développement ces quinze dernières années, s'est engagée résolument à tout mettre en œuvre pour réaliser ces objectifs, en adoptant des politiques et des programmes de développement ambitieux avec

des financements colossaux dans la perspective d'améliorer les conditions de vie des citoyens et de réduire les inégalités. L'accompagnement et l'expertise du système des Nations Unies à travers sa représentation en Algérie ont été des plus utiles dans la réalisation des OMD à travers notamment la mise en œuvre de trois cadres de coopération entre 2007 et 2015.

Les résultats enregistrés aujourd'hui en Algérie sont tangibles et très appréciables. Ainsi, grâce notamment à un système de protection sociale étendu à la majorité de la population, la pauvreté extrême a quasiment été éradiquée et la pauvreté générale a reculé, ce qui a permis à l'Algérie d'atteindre l'OMD 1 avant terme. Il en est de même pour l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans lesquelles l'Algérie a réalisé des avancées considérables, comme en témoignent la nouvelle configuration du Parlement caractérisée actuellement par une représentation à hauteur de plus de 31 % de femmes députées et la présence de cinq dames au sein du Gouvernement en qualité de Ministres responsables de secteurs sensibles et importants. Les cibles relatives à la scolarisation universelle, à la réduction de la mortalité infantile et maternelle, ont été quasiment atteintes et les progrès visés par toutes les autres cibles ont connu des taux de réalisation remarquablement élevés, dépassant même les objectifs fixés au lancement des OMD en 2000. Il s'agit notamment de celles portant sur l'accès à l'AEP, aux services d'assainissement de base, aux médicaments essentiels et aux TIC, ainsi que sur la résorption de l'habitat précaire et la lutte contre le VIH / SIDA.

Toutefois, ces réalisations de grande portée mettent en évidence des inégalités territoriales qui continuent d'être enregistrées, en particulier pour ce qui est de l'accès aux services de base. Des progrès restent également à faire en matière de rendement dans le système de l'éducation/formation, dans la qualité des prestations sociales, et en matière de protection de l'environnement.

En dépit des insuffisances relevées, l'Algérie offre aujourd'hui l'image et présente la consistance d'un pays qui se construit et qui se positionne comme un important partenaire économique en devenir. L'Agenda de Développement 2030, qui porte sur des engagements renouvelés pour un monde qualitativement meilleur, constitue une nouvelle étape à franchir pour réunir toutes les conditions du développement, en particulier en ce qui concerne l'éradication de la pauvreté sous toutes ses formes ainsi que la protection de la planète. Ce sont là des objectifs ambitieux qui nécessitent une véritable mobilisation politique et financière de la communauté internationale, singulièrement au bénéfice de l'Afrique, continent dont la renaissance est indispensable à l'harmonie du genre humain.

Les enseignements tirés de la mise en œuvre des OMD préparent aujourd'hui l'Algérie à relever de nouveaux défis et à réaliser d'autres progrès dans tous les domaines. A travers son programme pour la période 2015-2019, le Gouvernement algérien est déterminé à poursuivre ses efforts pour répondre, avec efficacité et célérité, aux préoccupations et aux besoins fondamentaux de la population. L'Algérie entend continuer à mobiliser, malgré une conjoncture économique et financière défavorable, les moyens nécessaires pour assurer la poursuite de son développement économique et social et garantir une vie décente à tous les citoyens. La révision récente de la Constitution, adoptée à l'initiative du Président de la République, M. Abdelaziz BOUTEFLIKA, consolide l'Etat de droit, consacre les droits de l'homme individuels et collectifs et projette l'avenir du peuple algérien autour des exigences d'un développement durable plaçant la valeur de la personne humaine et la qualité de son cadre de vie au cœur des ambitions légitimes que l'Algérie nourrit pour elle-même et pour l'Humanité.



## Liste des personnes ayant contribué à l'élaboration du rapport :

Sous la coordination de M.Merzak BELHIMEUR, Directeur Général des Relations Economiques et de la Coopération Internationales (DGRECI) au Ministère des Affaires Etrangères, le rapport a été élaboré par un comité intersectoriel présidé par M.Belkacem BELGAID, Directeur des Affaires Economiques et Financières Internationales à la DGRECI, et composé des représentants suivants des différents ministères et institutions nationales :

### **Assemblée Populaire Nationale :**

- Hafida BENKHEIRA

### **Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale:**

- Belkacem BELGAID  
- Ghalib ZERMANE

### **Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales :**

- Nahla Dina KHEDDACHE  
- Amal BENALLAL  
- Sihem BENMEZIANE

### **Ministère de la Justice :**

- Karima IBELAIDENE  
- Hadjla ZAIT

### **Ministère des Finances :**

- Amina HARBI

### **Ministère de l'Energie :**

- Rachid HAKKA

### **Ministère du Commerce :**

- Tarek ALLOUNE

### **Ministère de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de l'Artisanat :**

- Djamila MENNAS  
- Samira MOUMEN

### **Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche :**

- Fatima DJEHICHE  
- Khadidja HAMMADI

### **Ministère des Ressources en Eau et de l'Environnement :**

- Samir GRIMES  
- Mouna AYDI  
- Ourida TALMATKADI  
- Nadira LACHI

### **Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville :**

- Salima GUELLAB

### **Ministère des Travaux Publics et des Transports :**

- Mahdiya TAALLAH  
- Abderrahmane ARABA  
- Sabrina DJOUAMAA  
- Hana BOUGRINA

**Ministère de l'Éducation Nationale :**

- Kacem DJEHLANE

**Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique :**

- Saib MUSETTE

**Ministère de la Formation et de l'Enseignement Professionnels :**

- Mounia BELAIDENE

- Hakima BOUABID

**Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale :**

- Ghanem BELHAOUA

- Soumia ABBAT

**Ministère de la Culture :**

- Zine-Eddine KHALFAOUI

- Mahrez KHENIFI

**Ministère de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme :**

- Malika MOUSSAOUI

- Faiza YAKER

- Aicha ALANE

- Karim KHICHANE

**Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière :**

- Amar OUALI

- Leila BENBERNOU

**Ministère de la Jeunesse et des Sports :**

- Kamel KISSARLI

**Ministère de la Communication :**

- Abderrahmane CHAKER

- Amar AHMED DALI

**Ministère de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication :**

- Safia OMARI

- Amina BELHADJ

- Brahim BOUMZAR

- Miloud BLOUFA LAKHAL

**Ministère des Relations avec le Parlement :**

- Soraya BOUYAHIAOUI

**Conseil National Economique et Social :**

- Kamr Zamane BOUDISSA

**Office National des Statistiques :**

- Amal LAKEHAL

- Nachida MILAT

- Sofiane BENGHANEM

Le comité a bénéficié de contributions écrites de l'ensemble des représentants, chacun dans son domaine.

Le Bureau du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) à Alger a contribué en mettant à disposition du comité un consultant national (M. Bachir BOULAHBEL).



# Sommaire

|                                                                               |    |
|-------------------------------------------------------------------------------|----|
| • PRÉFACE .....                                                               | 6  |
| • PREAMBULE.....                                                              | 14 |
| • Evolution du contexte économique et social durant la période 2000-2015..... | 17 |



|                                                                                          |    |
|------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| • OMD 1 : ÉLIMINER L'EXTRÊME PAUVRETÉ ET LA FAIM.....                                    | 23 |
| • CIBLE 1.A : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population..... | 31 |
| dont le revenu est inférieur à 1 dollar par jour                                         |    |
| • Indicateur 1.1 Proportion de personnes dont le revenu est inférieur.....               | 36 |
| à 1 dollar par jour                                                                      |    |
| • Indicateur 1.2 Indice d'écart de la pauvreté.....                                      | 37 |
| • Indicateur 1.3 Part du quintile le plus pauvre de la population dans.....              | 37 |
| la consommation nationale                                                                |    |
| • CIBLE 1.B : Assurer le plein emploi et la possibilité pour chacun, y compris les.....  | 39 |
| femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif                          |    |
| • Indicateur 1.4 Taux de croissance du PIB par habitant.....                             | 42 |
| • Indicateur 1.5 Ratio emploi/population.....                                            | 42 |
| • Indicateur 1.6 Proportion de travailleurs indépendants et de travailleurs.....         | 43 |
| familiaux dans la population occupée                                                     |    |
| • CIBLE 1.C : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population..... | 44 |
| qui souffre de la faim                                                                   |    |
| • Indicateur 1.7 Proportion des enfants de moins de 5 ans qui souffrent.....             | 44 |
| d'insuffisance pondérale                                                                 |    |
| • Indicateur 1.8 Proportion de la population n'atteignant pas l'apport.....              | 44 |
| calorique minimal                                                                        |    |



|                                                                                             |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| • OMD 2 : ASSURER L'ÉDUCATION PRIMAIRE POUR TOUS.....                                       | 47 |
| • CIBLE 2.A : D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans..... | 47 |
| le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires                          |    |
| • Indicateur 2.1 Taux net de scolarisation dans le primaire.....                            | 48 |
| • Indicateur 2.2 Pourcentage d'écoliers commençant la première année.....                   | 50 |
| d'études dans l'enseignement primaire et achevant la cinquième (personnes                   |    |
| des deux sexes)                                                                             |    |
| • Indicateur 2.3 Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans (Personnes des deux.....            | 53 |
| sexes)                                                                                      |    |
| • Perspectives.....                                                                         | 57 |



|                                                                                            |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| • OMD 3 : PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES SEXES ET L'AUTONOMISATION.....                          | 59 |
| DES FEMMES                                                                                 |    |
| • CIBLE 3.A : Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire..... | 60 |
| et secondaire d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement           |    |
| en 2015 au plus tard                                                                       |    |
| • Indicateur 3.1 Taux brut de scolarisation des filles par rapport à celui des.....        | 60 |
| garçons dans l'enseignement primaire                                                       |    |
| • Indicateur 3.2 Proportion des femmes salariées dans le secteur non agricole.....         | 65 |
| • Indicateur 3.3 Proportion de sièges occupés par des femmes dans les.....                 | 70 |
| législatures uniques ou les chambres basses des parlements nationaux                       |    |

Les libellés des Objectifs sont conformes à ceux indiqués sur le site  
<http://www.un.org/fr/millenniumgoals/>



- **OMD 4 : RÉDUIRE LA MORTALITÉ INFANTILE**.....73
- **CIBLE 4.A** : Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des.....74  
enfants de moins de 5 ans
  - **Indicateur 4.1** Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans.....74
  - **Indicateur 4.2** Taux de Mortalité Infantile (TMI).....75
  - **Indicateur 4.3** Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole.....76



- **OMD 5 : AMÉLIORER LA SANTÉ MATERNELLE**.....79
- **CIBLE 5.A** : Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité.....80  
maternelle
  - **Indicateur 5.1** Taux de Mortalité Maternelle (TMM).....80
  - **Indicateur 5.2** Proportion d'accouchements assistés par du personnel de.....81  
santé qualifié
- **CIBLE 5.B** : Rendre l'accès à la médecine procréative universelle d'ici à 2015.....82
  - **Indicateur 5.3** Taux de prévalence de la contraception.....82
  - **Indicateur 5.4** Taux de natalité parmi les adolescentes.....83
  - **Indicateur 5.5** Couverture des soins prénatals (au moins une visite) .....85
  - **Indicateur 5.6** Besoins de planification familiale non couverts .....86
- **DÉFIS**.....87



- **OMD 6 : COMBATTRE LE VIH/SIDA, LE PALUDISME ET D'AUTRES MALADIES**.....89
- **CIBLE 6.A** : D'ici à 2015, avoir enrayé la propagation du VIH/sida et avoir.....90  
commencé à inverser la tendance actuelle
  - **Indicateur 6.1** Taux de prévalence du VIH dans la population âgée.....90  
de 15 à 24 ans
  - **Indicateur 6.2** Utilisation d'un préservatif lors du dernier rapport sexuel.....91  
à haut risque
  - **Indicateur 6.3** Pourcentage des 15 à 24 ans ayant des connaissances.....91  
exactes et complètes au sujet du VIH/SIDA
  - **Indicateur 6.4** Taux de scolarisation des orphelins par rapport aux non.....92  
orphelins âgés de 10 à 14 ans
- **CIBLE 6.B** : D'ici à 2010, assurer à tous ceux qui en ont besoin l'accès.....92  
aux traitements contre le VIH/sida
  - **Indicateur 6.5** Proportion de la population au stade avancé de l'infection.....92  
par le VIH ayant accès aux médicaments antirétroviraux
- **CIBLE 6.C** : D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres maladies .....93  
graves et commencer à inverser la tendance actuelle
  - **Indicateur 6.6** Incidence du paludisme et taux de mortalité lié à cette maladie.....93
  - **Indicateur 6.7** Proportion d'enfants de moins de 5 ans dormant sous des.....94  
moustiquaires imprégnées d'insecticide
  - **Indicateur 6.8** Proportion d'enfants de moins de 5 ans atteints de fièvre.....94  
traités au moyen de médicaments antipaludéens appropriés
  - **Indicateur 6.9** Incidence et prévalence de la tuberculose et taux de.....94  
mortalité dû à cette maladie
  - **Indicateur 6.10** Proportion de cas de tuberculose décelés et soignés dans.....95  
le cadre d'un traitement direct à court terme et sous observation
- **DÉFIS**.....95

Les libellés des Objectifs sont conformes à ceux indiqués sur le site  
<http://www.un.org/fr/millenniumgoals/>



|                                                                                                            |     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| • <b>OMD 7 : PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT</b> .....                                                           | 97  |
| • <b>CIBLE 7.A</b> : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques,.....             | 98  |
| et programmes nationaux et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales |     |
| • <b>Indicateur 7.1</b> Proportion de zones forestières.....                                               | 105 |
| • <b>Indicateur 7.2</b> Émissions de dioxyde de carbone par habitant et pour 1 dollar.....                 | 107 |
| de produit intérieur brut (parité de pouvoir d'achat)                                                      |     |
| • <b>Indicateur 7.3</b> Consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone.....                    | 107 |
| • <b>Indicateur 7.4</b> Proportion de stocks de poissons qui ne sont pas en danger.....                    | 108 |
| pour des raisons biologiques                                                                               |     |
| • <b>Indicateur 7.5</b> Taux d'utilisation de l'ensemble des ressources en eau.....                        | 110 |
| • <b>CIBLE 7.B</b> : Réduire la perte de la biodiversité et atteindre, d'ici à 2010, une diminution.....   | 113 |
| significative du taux de perte                                                                             |     |
| • <b>Indicateur 7.6</b> Proportion de zones terrestres et marines protégées.....                           | 113 |
| • <b>Indicateur 7.7</b> Proportion d'espèces menacées d'extinction.....                                    | 114 |
| • <b>CIBLE 7.C</b> : Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas.....     | 115 |
| d'accès à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base                   |     |
| • <b>Indicateur 7.8</b> Proportion de la population utilisant une source d'eau de.....                     | 115 |
| boisson améliorée                                                                                          |     |
| • <b>Indicateur 7.9</b> Proportion de la population utilisant des infrastructures.....                     | 115 |
| d'assainissement améliorées                                                                                |     |
| • <b>CIBLE 7.D</b> : Améliorer sensiblement, d'ici à 2020, les conditions de vie de 100 millions.....      | 116 |
| d'habitants des bidonvilles                                                                                |     |
| • <b>Indicateur 7.10</b> Proportion de citoyens vivant dans les taudis.....                                | 116 |



|                                                                                                                             |     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| • <b>OMD 8 : METTRE EN PLACE UN PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT</b> .....                                         | 119 |
| • <b>CIBLE 8.A</b> : Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral,.....                    | 120 |
| ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire                                                                       |     |
| • <b>CIBLE 8.B</b> : Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés (PMA).....                                | 121 |
| • <b>CIBLE 8.C</b> : Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral.....                         | 122 |
| et des petits États insulaires en développement                                                                             |     |
| • <b>CIBLE 8.D</b> : Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement.....                             | 123 |
| • <b>CIBLE 8.E</b> : En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments.....                            | 125 |
| essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement                                                         |     |
| • <b>CIBLE 8.F</b> : En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages.....                            | 127 |
| des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous |     |



|                             |     |
|-----------------------------|-----|
| • CONCLUSION .....          | 138 |
| • Liste des Acronymes ..... | 140 |
| • Liste des tableaux .....  | 143 |
| • Liste des graphes .....   | 145 |
| • Liste des encadrés .....  | 146 |

## Préambule

Le Sommet du Millénaire a été l'un des événements les plus importants organisé par les Nations Unies et a réuni, en septembre 2000, à New York, plus de 147 Chefs d'Etats et de Gouvernement et des représentants de 189 pays de la Planète. Les dirigeants du monde y ont rappelé les engagements collectifs pris antérieurement lors des Conférences Mondiales de la Décennie 90, et réitéré les grandes actions que l'Humanité se doit d'entreprendre à l'horizon 2015. Les objectifs adoptés portent sur la réduction de la pauvreté, la généralisation de l'enseignement primaire, la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, la réduction de la mortalité des enfants de moins de cinq ans, l'amélioration de la santé maternelle, la lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies, le développement durable et le partenariat mondial pour le développement.

L'Algérie a élaboré, en 2005 et 2010, deux rapports nationaux sur l'état d'avancement des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Le présent Rapport, portant sur la période 2000/2015, procède à une évaluation finale de la réalisation des

OMD. Sous la coordination du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, il a été élaboré par un comité comprenant des représentants de tous les ministères, organismes et institutions directement concernés par les cibles et indicateurs des OMD. Le Système des Nations Unies à Alger a apporté un soutien technique.

Le Rapport met en relief dans un premier chapitre l'évolution du contexte économique et social dont les OMD sont partie intégrante.

Pour chacun des huit objectifs et pour la plupart des cibles, une introduction, la présentation de l'évolution des indicateurs correspondants ainsi que les principaux défis qui restent à relever sont présentés.

Une conclusion termine le Rapport.





## Evolution de la situation économique et sociale 2000-2015

Intervenant dans un contexte caractérisé par une amélioration de la situation sécuritaire, grâce à la politique de réconciliation nationale mise en place par SEM. Abdelaziz Bouteflika, Président de la République, depuis son élection en 1999, la stratégie de développement mise en œuvre durant les quinze dernières années a permis de répondre de façon notable aux attentes accumulées et renouvelées de la population.

Basée sur un effort d'investissement sans précédent, représentant annuellement près de 30% du PIB, cette stratégie s'est traduite par la mise en œuvre de quatre plans de développement de grande ampleur, visant le soutien à la relance économique, la consolidation de la croissance, la modernisation des infrastructures économiques et sociales, et l'appui au développement des Hauts Plateaux et du Sud.

Ce choix stratégique a trouvé sa pertinence dans les performances économiques et financières des années 2000-2015.

Ainsi, à la faveur des retombées positives des prix élevés des hydrocarbures sur le marché international, les recettes budgétaires ont considérablement aug-

menté et la balance des paiements a enregistré des excédents. Cette embellie financière a conforté l'engagement des pouvoirs publics dans les décisions politiques ayant permis de susciter de nombreuses dynamiques, à l'instar du remboursement par anticipation de la dette extérieure, et de la consolidation des capacités financières, à la fois sur le plan des réserves de change que sur les capacités de financement public, constituant ainsi autant de facteurs de sauvegarde de l'équilibre budgétaire et de sécurité pour la réalisation des programmes de développement socio-économiques tout au long de la période.

Au plan économique, la croissance a évolué à une moyenne annuelle de 3,7%, et le PIB hors hydrocarbures a crû à un rythme supérieur à 6%, avec un pic de près de 10% en 2009. Cette croissance est globalement **diversifiée**, tous les secteurs d'activités hors hydrocarbures ayant observé une variation significative de leur valeur ajoutée ; **relativement saine**, l'inflation étant restée modérée (3.9% en moyenne annuelle) ; et **intensive en emplois**, le chômage ayant fortement baissé (passant de 29.8% en 2000 à 11,2% en 2015).

**Le secteur des hydrocarbures,** après avoir enregistré une croissance de 3.8% entre 1999 et 2005, confortée par un renchérissement notable des prix, a subi la contrainte de la baisse de la demande mondiale depuis 2006 : il enregistre une croissance négative de près de 27% en cumulé sur la période suivante (2005-2014). Son poids dans le PIB a, de ce fait, baissé, passant de plus de 45% en 2006 à 27.1% en 2014. Il reste cependant la première source de financement de l'économie, ce qui constitue un facteur de vulnérabilité en raison de sa volatilité.

**L'industrie,** bien que sa part dans le PIB (en valeurs nominales) ait baissé depuis plusieurs années, a enregistré une croissance, non négligeable, de 4.1% en moyenne annuelle sur la période 2000-2015. Les retards cumulés, en particulier dans le segment public du secteur, malgré de nombreuses initiatives de restructuration et de recapitalisation, font que son développement représente le grand défi qui se pose à l'économie algérienne dans sa recherche d'une diversification moins contraignante.

**Pour le BTP,** sa performance est liée particulièrement à la réalisation de grands programmes d'investissement dans le logement et les travaux publics. En matière de logement, sur les quinze dernières années, trois millions de ménages ont pu accéder à des logements neufs, financés entièrement ou partiel-

lement par l'Etat, faisant accroître le parc de logements de 5,4 millions en 2000 à 8,5 millions en 2015. Quant aux Travaux Publics, une politique nationale de grands travaux et d'équipements publics structurants a été mise en œuvre dans le cadre de trois Schémas Directeurs à horizon 2025 (schéma directeur routier et autoroutier, schéma directeur des infrastructures aéroportuaires, schéma directeur des infrastructures maritimes).

Dans le sous-secteur routier, outre les opérations d'extension et d'entretien du réseau routier existant, de grands ouvrages autoroutiers, dont l'autoroute Est-Ouest sur un linéaire de 1142 km, ont été réalisés, renforçant ainsi le rôle incontestable de l'infrastructure routière dans le développement économique du pays. Le sous-secteur ferroviaire a également connu une nette amélioration, dont la longueur du réseau est passée, entre 2000 et 2013, de 1.739 km à près de 4.000 km. Des progrès ont été enregistrés en matière de modernisation du réseau (électrification, dotation en systèmes de signalisation, communications, sécurité et maintenance, renouvellement des équipements).

Le sous-secteur maritime, qui assure la quasi-totalité du commerce international de l'Algérie, a particulièrement renforcé ses infrastructures portuaires à travers, en particulier, l'extension des plateformes portuaires.

**Les services** ont bénéficié des bonnes performances de l'activité économique, et particulièrement du développement des réseaux routier et ferroviaire, des infrastructures des TIC et des échanges extérieurs (aériens et maritimes).

En ce qui concerne **l'agriculture**, secteur prioritaire, la mise en œuvre de la politique de renouveau agricole et rural a insufflé une nouvelle dynamique à la croissance agricole et au développement des territoires ruraux, à travers l'extension des surfaces arables, le réaménagement des exploitations agricoles, et le reboisement d'importantes superficies. Cette politique a permis l'intensification et la modernisation de la production dans toutes les filières agricoles, la stabilisation des populations rurales, et la diversification d'activités économiques génératrices d'emploi. Des progrès en hydraulique, un système d'incitations (subventions, aides, crédits, soutiens...) plus efficace au profit des agriculteurs, l'amélioration de la connaissance du potentiel halieutique ont également contribué à la performance du secteur de l'agriculture. L'ensemble de ces réalisations s'inscrit dans l'objectif stratégique de sécurité alimentaire.

La contribution du **secteur privé** à la création de richesse et d'emploi en Algérie est de plus en plus importante, représentant, 59.5% de la valeur

ajoutée nationale en 2014, contre 41.7% en 2000. Hors hydrocarbures, cette proportion a atteint près de 86% en 2014, contre 74.8% en 2000. Le secteur privé contribue à hauteur de 59% dans l'emploi global.

En matière de développement humain, l'Algérie a enregistré des avancées importantes permettant de rattraper les déficits sociaux, et d'améliorer le niveau de vie de la population. Ainsi, le PIB/habitant a augmenté en volume de 2% par an ; la consommation des ménages, en relation notamment avec la création d'emploi et les hausses salariales, a substantiellement augmenté (4,9% par an en volume).

Bien qu'encore prégnantes, les inégalités ont été globalement réduites : la part des 20% de la population qui consomment le moins passant de 7.8 % en 2000 à 8.4% en 2011. Le salaire national minimum garanti (SNMG) a augmenté de 200% entre 2000 et 2014.

L'indice de développement humain du PNUD (IDH) a régulièrement augmenté, permettant à l'Algérie d'intégrer, à compter de 2010, la catégorie des pays à développement humain élevé et d'améliorer son classement avec un gain de 24 places entre 2000 et 2014, passant du rang 107 au rang 83. L'Algérie fait également partie des 10 pays dont l'IDH a le plus progressé entre 1970 et 2010.



Les préoccupations de la jeunesse, composante vive de la société, sont placées au cœur des politiques de toutes les institutions du pays. Cela s'observe dans l'emploi et l'insertion professionnelle des jeunes, et l'approfondissement de la réforme du système éducatif dans tous ses segments, notamment le système de formation et d'enseignement professionnels. A ce titre, l'accessibilité à ce dernier a été élargie à toutes les catégories de la population, dont celles à besoin spécifique (personnes handicapées physiques, jeunes en danger moral, populations en milieu carcéral, femmes au foyer, et jeunes femmes rurales).

A ces programmes s'ajoutent la dynamisation de l'espace social et de l'environnement des jeunes, la promotion de la vie associative et de la participation citoyenne, et la lutte contre tous les extrémismes, l'endoctrinement et les fléaux sociaux.

Un Système National d'Information Statistique (SNIS) suffisamment étendu et performant, malgré des lacunes, a permis un suivi et une évaluation corrects des OMD.

Les progrès enregistrés sont indéniables, mais les défis à relever restent néanmoins nombreux, et de multiples faiblesses structurelles sont encore prégnantes.

Au plan économique, ces déficiences se retrouvent, notamment, dans la faible diversification économique, la mono-exportation d'une ressource non renouvelable, la dépendance des importations, la forte sensibilité aux chocs exogènes.

Au plan social, les politiques menées (éducation/formation, santé, logement, soutien au pouvoir d'achat, emploi, protection sociale) qui mobilisent des ressources financières importantes de l'Etat, gagneraient à améliorer l'accessibilité aux différents programmes qui y sont rattachés.

Le défi général posé pour le pays est l'élimination sinon la réduction de ces insuffisances qui sont associées à une évolution importante de la demande sociale induite par une croissance démographique en regain et des exigences qualitatives liées à l'amélioration du niveau de vie. Cela nécessite des réformes multidimensionnelles profondes et rapides que le plan de développement 2015/2019 du Gouvernement a inscrites dans ses priorités, et dont les principaux axes portent sur : i) la consolidation de l'Etat de Droit, le renforcement de la stabilité et la promotion du dialogue national, ii) le raffermissement de la sphère économique et financière, iii) la dynamisation du développement des activités productives, iv) la rentabilisation et l'extension des infrastructures pour renforcer leur rôle de soutien au programme économique et social, v) le renforcement d'un développement territorial harmonieux et respectueux de l'environnement, vi) la poursuite des efforts de développement humain pour une prise en charge efficace et rigoureuse des besoins des citoyens.

**Encadré 1- Le système national d'information statistique (SNIS)**

Fondé sur les principes universellement adoptés, le système national d'information statistique algérien est relativement développé. Les organes de production et de coordination du système sont, notamment, le Conseil National de la Statistique (CNS), l'institution centrale des statistiques (ONS, Office National des Statistiques), les services statistiques des administrations et des collectivités territoriales, les organes publics et privés spécialisés.

La production statistique est régulière dans beaucoup de domaines (recensements (population et habitat), indices (prix, production) emploi, consommation, démographie et population, comptes nationaux, indicateurs et autres données socioéconomiques) et de qualité satisfaisante. Elle s'est particulièrement diversifiée et affinée au cours des vingt dernières années, offrant une réponse assez correcte aux besoins de suivi et d'évaluation des OMD. Avec un appui des partenaires techniques et financiers, la multiplication d'enquêtes auprès des ménages, dont celles relatives à la santé de la mère et de l'enfant, à la pauvreté, et aux conditions de vie, a particulièrement rendu disponibles de plus en plus de statistiques renvoyant

aux OMD. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication ont favorisé des progrès méthodologiques dans les opérations de collecte, de stockage et d'analyse des données, ainsi que de diffusion et de raccordement de bases de données ; de même, les politiques publiques ont gagné en cohérence.

Le SNIS présente cependant quelques dysfonctionnements liés à une sous utilisation des données statistiques et des difficultés d'accès aux données, des capacités d'acteurs du système parfois réduites, ainsi qu'une insuffisante coordination interinstitutionnelle. Avec une demande en statistique de qualité et de plus en plus désagrégée en constante augmentation, à l'instar des exigences associées aux Objectifs de Développement Durable (17 objectifs, 169 cibles et des centaines d'indicateurs), le renforcement des capacités du SNIS ainsi que l'amélioration de son efficacité et de son efficience sont des actions requises. Le concours des partenaires internationaux pourrait être d'un apport précieux à la mise en oeuvre des dites actions et à l'élaboration d'une Stratégie Nationale de Développement de la Statistique.





Les Objectifs du Millénaire pour le Développement  
ÉLIMINER L'EXTRÊME PAUVRETÉ ET LA FAIM

Rapport National 2000 - 2015





## 1<sup>er</sup> Objectif du Millénaire pour le Développement Éliminer l'extrême pauvreté et la faim

|                  | Cibles                                                                                                                                | Indicateurs                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Cible 1.A</b> | Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour.              | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Proportion de personnes dont le revenu est inférieur à un dollar par jour (en parité du pouvoir d'achat).</li> <li>2. Indice d'écart de la pauvreté.</li> <li>3. Part du quintile le plus pauvre de la population dans la consommation nationale.</li> </ol> |
| <b>Cible 1.B</b> | Assurer le plein emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif. | <ol style="list-style-type: none"> <li>4. Taux de croissance de PIB par habitant.</li> <li>5. Ratio emploi/population.</li> <li>6. Proportion de travailleurs indépendants et de travailleurs familiaux dans la population occupée.</li> </ol>                                                         |
| <b>Cible 1.C</b> | Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim.                                         | <ol style="list-style-type: none"> <li>7. Proportion d'enfants de moins de 5 ans qui souffrent d'insuffisance pondérale.</li> <li>8. Proportion de la population n'atteignant pas l'apport calorique minimal</li> </ol>                                                                                |

La lutte contre la pauvreté est inscrite dans tous les plans de développement du pays. Outre les retombées des programmes économiques engagés, dont principalement l'impact sur l'emploi, la prise en charge de la pauvreté s'effectue à travers le système de protection et d'aides sociales mis en place. Outil important de réduction de la pauvreté et des inégalités, ainsi que de stabilisation

sociale et économique, ce système est constitué de deux piliers essentiels : la sécurité sociale et les transferts sociaux de l'Etat. D'autres actions de solidarité concourent à atténuer l'intensité de la pauvreté et l'exclusion sociale, comme la solidarité familiale à travers la prise en charge des personnes âgées, handicapées, démunies et orphelines ainsi que l'entraide sociale.

**La sécurité sociale**, fondée sur le principe de la solidarité et de la répartition, avec un financement essentiellement à base de cotisation des travailleurs et des employeurs, i) couvre les travailleurs et leurs familles lorsqu'ils sont confrontés à tous les risques définis par l'OIT (maladie, maternité, invalidité, décès, accidents du travail, maladies professionnelles, chômage, retraite, et prestations familiales), ii) bénéficie à plus de 80% de la population, iii) mobilise 6,8% du PIB (en 2013), et iv) offre un réseau de structures de prestations assez dense, modernisé et en expansion.

L'extension du champ des bénéficiaires à certaines catégories particulières défavorisées (bénéficiaires de l'action sociale de l'Etat, personnes non assurées sociales démunies en particulier), dont les cotisations sont supportées par le budget de l'Etat, confère à la sécurité sociale une fonction de lutte contre l'exclusion et la pauvreté.

**Les transferts sociaux de l'Etat**, branche non contributive de la protection sociale, sont constitués de transferts en espèces ou en nature en faveur de ménages, d'individus pauvres ou de groupes cibles spécifiques. Ils traduisent la politique sociale de l'Etat et se déclinent en actions dans les domaines de l'assistance sociale et de la solidarité, du logement, de l'éducation, de la santé, de l'emploi et des subventions (soutien à l'agriculture, au pouvoir d'achat de la population, à l'électrification rurale et à la distribution publique de gaz). Ils intègrent également les prestations familiales et d'autres formes d'actions sociales (différentiels de pensions, Fonds de solidarité nationale, bonifications d'intérêts, diverses exonérations...).

## **1-Les actions d'assistance sociale et de solidarité**

Une gamme de dispositifs et de programmes existe avec pour objectifs de lutter contre la pauvreté, de permettre aux populations défavorisées de bénéficier de services sociaux et d'améliorer leur niveau de vie. Ils se déploient en direction de deux grandes catégories de population : (i) les personnes en situation de handicap en vue de leur insertion sociale, (ii) et les autres personnes en grandes difficultés.

### **i- Le Programme d'aide et d'actions en faveur des personnes handicapées**

principalement sous forme d'aide sociale destinée aux personnes à handicap lourd, de prise en charge en institution et établissement spécialisé, et de mesures favorisant leur insertion sociale et professionnelle.

L'aide sociale aux handicapés lourds est octroyée aux personnes sans revenus en situation de handicap (à l'exception des non-voyants qui peuvent cumuler leur allocation avec d'autres revenus s'ils sont inférieurs au SNMG) âgées de plus de 18 ans, et présentant une invalidité congénitale ou acquise évaluée à 100 % entraînant une incapacité totale de travail et une dépendance quasi-totale.

La prise en charge en institution et établissement spécialisés, particulièrement des enfants, s'effectue pour la plupart des types de handicap (handicaps moteur, mental, sensoriel, maladies chroniques).

Elle s'effectue aussi dans les Foyers pour Personnes Agées (FPA), ainsi que dans les établissements et œuvres privés de bienfaisance. Les personnes en situation d'handicap bénéficient également d'autres

mesures favorisant leur insertion sociale et professionnelle, notamment l'aide par le travail, la formation professionnelle et l'apprentissage adaptés, l'accès aux transports et l'exonération de l'impôt sur le revenu global.



#### ii- Le Programme d'aide et d'action en direction d'autres catégories vulnérables

comporte des aides spécifiques ou une prise en charge en institution. Les aides spécifiques sont allouées en particulier i) aux bénéficiaires du filet social (chefs de famille ou personnes vivant seules handicapés inaptes au travail ou âgés de plus de 60 ans, femmes chef de famille quel que soit leur âge, personnes âgées de plus de 60 ans sans ressources et prises en charge dans une famille à faible revenu, infirmes et incurables de plus de 18 ans, malades chroniques ou titulaires d'une carte d'handicapé, familles à faible revenu ayant à charge une ou plusieurs personnes handicapées de moins de 18 ans), ii) aux veuves et orphelins démunis, victimes de la tragédie nationale.

La prise en charge en institution, de manière temporaire ou définitive, concerne :

- les enfants abandonnés : ils bénéficient de trois types de prise en charge : le place-

ment dans les Etablissements pour Enfants Assistés (EEA), le recueil légal ou « Kafala », et le placement familial (rétribué ou non) ;

- Les enfants et adolescents orphelins dont le placement s'opère dans des foyers d'accueil pour enfants orphelins ;

- les enfants en conflit avec la loi, recueillis dans les établissements dépendant du Ministère de la Justice (centres spécialisés de réadaptation pour mineurs et quartiers de mineurs dans les établissements pénitentiaires) ou du Ministère de la Solidarité Nationale, à travers les centres spécialisés de rééducation (CSR), les centres spécialisés de protection (CSP), les services d'observation et d'éducation en milieu ouvert (SOEMO), et les centres polyvalents de sauvegarde de la jeunesse (CPSJ);

- les enfants en situation de rue : Le Service d'Aide Médicale d'Urgence Social (SAMU Social), créé au niveau de chaque wilaya, a pour mission, notamment, de leur porter secours et de les orienter vers les centres d'hébergement et les centres de soins, en coordination avec les institutions concernées et le mouvement associatif, et d'œuvrer à la réinsertion au sein de leur famille des personnes en difficulté sociale, en détresse ou en danger moral.

L'ensemble des programmes se réalise, pour l'essentiel, au sein d'institutions publiques avec des ressources budgétaires de l'Etat. Le mouvement associatif, malgré ses capacités réduites, devient, de plus en plus, un acteur important dans cette prise en charge.

#### 2- Le logement social

Le logement est l'une des principales préoccupations de la population. L'Etat lui consacre des ressources très importantes dans le cadre d'une politique du logement



articulée autour de trois programmes : le logement public locatif, le logement promotionnel aidé et le logement rural. L'Etat contribue par des aides à la promotion de l'offre de logements et à faciliter l'accès à ces programmes aux populations ciblées, notamment celles les plus défavorisées. Une aide au loyer social et d'autres aides, plus exceptionnelles liées à des programmes spéciaux (mis en œuvre dans des situations de catastrophes), peuvent également être octroyées.

La résorption de l'habitat précaire est une autre action qui s'inscrit dans la double perspective d'amélioration des conditions de logement des familles à bas revenus résidant dans les quartiers insalubres (bidonvilles, quartiers sous équipés,...), et de prévention de la formation de nouveaux quartiers insalubres.

### 3- Les subventions de l'Etat

Les subventions sont une forme de transfert indirect aux individus ou ménages qui en bénéficient, et ont l'objectif de soutenir le pouvoir d'achat des populations, notamment en situation de poussées inflationnistes.

#### i-Soutien à l'agriculture et aux prix des produits de large consommation

La dépendance de l'Algérie de ses importations en biens de consommation alimentaires constitue un handicap pour sa sécurité alimentaire. La réduction de cette dépendance par l'augmentation et la diversification de la production agricole est un des objectifs stratégiques du développement agricole ; la subvention en est un des instruments de mise en œuvre.

Elle vise, notamment, à soutenir le revenu des agriculteurs par des aides directes et des prix garantis, à stabiliser les prix sur les marchés intérieurs, à favoriser la moderni-

sation et la réorientation des exploitations agricoles, et à étendre la production agricole à des zones à potentialités naturelles réduites.



Dans ce cadre, une série de dispositifs touchant les principales activités agricoles et rurales a ainsi été mise en œuvre. Un des outils de lutte contre la pauvreté et la marginalisation en milieu rural, et aussi de protection des ressources naturelles, est constitué par les Projets de Proximité de Développement Rural Intégré (PPDRI), issus de l'application de la Stratégie Nationale de Développement Rural Durable. Ils visent i) l'amélioration des conditions de vie des populations rurales, notamment la modernisation des villages et ksours ; ii) la diversification des activités économiques en milieu rural ; iii) la protection et la valorisation des ressources naturelles et des patrimoines ruraux, matériels et immatériels.

Un deuxième volet de la subvention concerne le soutien aux prix des produits de large consommation importés et/ou des intrants nécessaires à leur production. Il s'agit principalement des céréales et dérivés, de la poudre de lait, de l'huile et du sucre.

Cette politique de subvention, outre d'être favorable à la protection du pouvoir d'achat des couches sociales les plus défavorisées, permet l'accès à des produits alimentaires

de base, ce qui réduit le risque de malnutrition chez les enfants de façon particulière. La baisse des indicateurs de la malnutrition en Algérie est aussi liée à cette politique.

#### **ii-Soutien aux prix de l'eau, de l'électricité et du gaz :**

Ce soutien se traduit par des subventions accordées à travers une tarification qui ne répercute pas entièrement le coût de revient de ces produits et services sur les tarifs (essentiellement les investissements consentis sur financement budgétaire). La politique de subvention a permis, d'une part, de promouvoir l'accès à l'eau pour beaucoup de nouveaux ménages, avec un effet sur l'amélioration de la santé publique et sur la réduction des maladies transmissibles, et, d'autre part, d'augmenter significativement le bien-être des populations et de favoriser le développement de leurs activités économiques et sociales.

#### **4-Soutien à l'éducation**

Il se matérialise dans la gratuité de l'enseignement. Pour les enfants appartenant aux ménages les plus défavorisés, le soutien s'opère également à travers la distribution à titre gracieux de manuels et fournitures scolaires, l'octroi de bourses et d'une prime

de scolarité, la mise à disposition de moyens de transport scolaire gratuit (surtout dans les zones enclavées), la scolarisation d'enfants à handicap ou malades chroniques et l'extension du réseau de cantines scolaires.

#### **5-Soutien à la santé**

Conjugée à une offre de soins, en particulier spécialisés, en augmentation continue, la politique de gratuité des soins contribue à l'amélioration de l'accès aux soins aux ménages et individus, notamment aux plus démunis non assurés sociaux, traduisant ainsi un objectif de protection sociale.

#### **6- L'action d'accompagnement social de proximité : les cellules de proximité de solidarité**

Les cellules de proximité de solidarité (CPS), composées d'une équipe pluridisciplinaire (médecins, psychologues, sociologues et assistants sociaux), sont placées au niveau des communes.

Elles ont pour missions, notamment, d'identifier les besoins sociaux, de fournir un accompagnement à tous les niveaux et de repérer les zones et poches de précarité. Leurs actions portent sur le soutien social, la santé communautaire, le soutien psychologique, l'orientation et l'accompagnement, la médiation et la communication sociale. Leurs principaux outils d'intervention sont les enquêtes auprès des ménages, les enquêtes sociales, les études socio-économiques communales et de wilayas, les Atlas socio-économiques (cartes), les approches anthropologiques et les cartes sociales.

De façon générale, les transferts sociaux contribuent à réduire directement l'incidence de la pauvreté monétaire, à





faciliter l'accès aux services sociaux de base, à améliorer la nutrition infantile et maternelle ; ils participent ainsi à la redistribution des revenus et à donner un caractère « pro pauvre » à la croissance économique. En assurant l'accès des enfants à l'école, aux soins de santé et à une nutrition adéquate, ce type de transfert social contribue au renforcement du capital humain et à la réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité à long terme.

### 7-Soutien à l'emploi

Le soutien à l'emploi permet aux ménages les plus défavorisés de se prendre en charge. Dans le cadre de la politique nationale de l'emploi (cf Encadré 2), à travers un large spectre de formules, il revêt deux formes : appui à la création d'emplois et appui à la création d'activités économiques.



#### A-Appui à la création d'emplois :

L'appui se matérialise dans le cadre de trois dispositifs.

#### i) Le dispositif d'aide à l'insertion sociale (DAIS) :

visait l'insertion de personnes en situation de précarité sociale, âgées de 18 à 59 ans, dans des postes d'emploi temporaires générés par des travaux ou services d'utilité publique et sociale, initiés par les collec-

tivités locales, les services techniques des secteurs ainsi que d'autres partenaires du développement local. Ce dispositif a pris en 2009 le relais d'un autre programme d'emplois d'attente « Emplois salariés d'initiative locale -ESIL- », et a intégré la deuxième composante du filet social dans sa version originelle, les « Activités d'intérêt général-AIG » en 2012.

#### ii) Le Programme d'insertion des diplômés (PID) :

visait l'insertion professionnelle des jeunes demandeurs d'emploi diplômés de l'enseignement supérieur, ainsi que des techniciens supérieurs des établissements de formation professionnelle, âgés entre 19 et 35 ans, dans le but de leur faire acquérir une expérience professionnelle et améliorer leur employabilité.

#### iii) Le dispositif d'aide à l'insertion professionnelle (DAIP) :

favorise l'insertion professionnelle des jeunes primo-demandeurs d'emploi et encourage toutes autres formes d'actions et de mesures tendant à promouvoir l'emploi des jeunes, à travers notamment des programmes de formation-emploi et de recrutement. Il est destiné à trois (03) catégories de primo-demandeurs d'emplois : i) les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur et les techniciens supérieurs issus des établissements nationaux de formation professionnelle, ii) les jeunes sortants de l'enseignement secondaire de l'éducation nationale, des centres de formation professionnelle, ou ayant suivi un stage d'apprentissage, et iii) les jeunes sans formation ni qualification.

L'insertion consiste à recruter des jeunes répondant aux critères d'éligibilité au sein d'entreprises publiques et privées,



d'institutions et administrations publiques pour les deux premières catégories. Les jeunes sans formation ni qualification bénéficient d'un contrat formation-insertion, et sont placés dans des chantiers de travaux divers initiés par les collectivités locales et les différents secteurs d'activités, ou en formation auprès de maîtres artisans.

**B-Appui à la création d'activités économiques :**

L'objectif de cet appui, à travers l'institution de huit dispositifs, est de favoriser l'insertion économique des jeunes en leur permettant de participer à la réalisation de projets d'utilité publique ou de créer leur propre entreprise.

**i) les Travaux d'Utilité Publique à Haute Intensité de Main-d'œuvre (TUPHIMO) :** Portent sur la réalisation de projets de petite dimension dans les domaines des routes, de l'assainissement-viabilisation, de l'agriculture, des forêts et de la petite hydraulique, localisés dans des zones à fort taux de chômage et les plus déficitaires en infrastructures. La caractéristique principale de ce programme réside dans l'utilisation prioritaire de techniques consommatrices de main-d'œuvre : une obligation est faite aux entreprises de réalisation des projets (essentiellement des micro-entreprises et tâcherons locaux), d'incorporer dans leurs coûts au moins 60% de frais de personnel, avec des rémunérations avoisinant le SNMG.

**ii) Le programme de développement communautaire :** vise la réalisation de petites infrastructures de base répondant aux besoins prioritaires de populations démunies (AEP, assainissement, électrification rurale, infrastructures sanitaires de proximité, voies d'accès, pistes ou route (de désenclavement), activités de production, éducation

et formation, protection de l'environnement). Le programme, qui requiert l'adhésion et la contribution des populations concernées, est financé sur fonds budgétaires.

**iii) Le Programme Blanche Algérie :** est destiné à des primo-demandeurs d'emploi sans moyens et sans qualification, souhaitant s'engager dans le processus de création de très petite entreprise (TPE) dans des activités d'entretien et d'amélioration du cadre de vie de la population. Il permet également l'insertion de personnes au chômage, pour une période de 03 mois, renouvelables 03 fois.

**IV- Le dispositif du microcrédit :**

vise la lutte contre le chômage et la précarité dans les zones urbaines et rurales en favorisant l'auto-emploi, le travail à domicile et les activités artisanales et de métiers, en particulier chez la population féminine. Il concourt à la stabilisation des populations rurales, à l'intégration sociale et à l'épanouissement individuel des personnes. Il s'adresse à des personnes sans revenus et/ou disposant de petits revenus instables et irréguliers, âgées de 18 ans et plus, ayant une résidence fixe, et possédant un savoir-faire en relation avec l'activité projetée.



### **V- Le dispositif de création d'activités économiques en direction des jeunes :**

apporte soutien et accompagnement, par le biais notamment d'aides financières et d'avantages fiscaux, à la création de nouvelles micro-entreprises ou à l'extension de micro-entreprises existantes. Il est destiné à des jeunes chômeurs âgés de 19 à 40 ans porteurs de projet, possédant les qualifications et savoir-faire requis par l'activité envisagée, et mobilisant un apport personnel pour son financement. Le dispositif peut accorder un prêt non rémunéré, modulé selon le montant de l'investissement et sa localisation ; en phase de réalisation, outre le prêt non rémunéré, le jeune promoteur bénéficie d'une bonification de 100% des taux d'intérêt du crédit bancaire.

En phase d'exploitation, des avantages fiscaux ainsi que des différés pour les remboursements des prêts bancaires sont accordés à la micro-entreprise.

### **VI- Le dispositif de soutien à la création d'activités par les chômeurs promoteurs, âgés de 30 à 50 ans :**

bénéficie aussi aux travailleurs ayant

perdu involontairement leur emploi pour des raisons économiques. Le dispositif octroie des prêts non rémunérés destinés à compléter le niveau des fonds propres requis pour être éligible aux prêts bancaires, notamment une bonification à 100% des taux d'intérêt pour les prêts bancaires obtenus.

### **VII- Le dispositif de redéploiement des jeunes exerçant des activités informelles :**

autorise les jeunes exerçant dans l'informel (vendeurs à la sauvette) à occuper des espaces aménagés (marchés de proximité, locaux...), sans déclaration au registre de commerce. Leurs activités bénéficient d'une défiscalisation au titre des deux premières années d'entrée en activité, leur permettant de s'intégrer dans le marché formel et de s'acclimater au paiement de leurs impôts.

### **VIII- Le Programme 100 locaux par commune :**

offre un cadre d'insertion dans la vie active aux personnes âgées de 18 à 50 ans en vue d'exercer des activités commerciales ou professionnelles, avec un abattement sur le prix du loyer des locaux allant de 40 à 90% sur 09 années.

## **Encadré 2. La politique nationale de l'emploi**

### **LES OBJECTIFS**

1. Lutter contre le chômage par une approche économique;
2. Promouvoir une main-d'œuvre qualifiée à court et moyen termes;
3. Développer l'esprit d'entreprise;
4. Adapter les filières et profils de formation aux besoins du marché du travail;
5. Soutenir l'investissement générateur d'emploi;
6. Créer des organismes de coordination intersectoriels;
7. Moderniser les services pour la surveillance, le contrôle et l'évaluation;
8. Améliorer et consolider l'intermédiation sur le marché du travail;
9. Poursuivre la concrétisation du programme de 2 millions d'emplois décidé dans le programme présidentiel à l'horizon 2009;
10. Continuer à promouvoir l'emploi des jeunes et améliorer les taux de permanence/embauche au terme de la période d'essai;

11. Réduire le taux de chômage à moins de 10 % en 2009-10 et à moins de 9 % en 2011-13.

#### LES AXES D'INTERVENTION

1. Appui à l'investissement dans le secteur économique créateur d'emplois;
2. Promotion de la formation qualifiante (notamment sur site en vue de faciliter l'insertion dans le monde du travail);
3. Promotion d'une politique d'incitation en direction des entreprises pour favoriser la création d'emplois;
4. Promotion de l'emploi des jeunes;
5. Amélioration et modernisation de la gestion du marché du travail;
6. Suivi, contrôle et évaluation des mécanismes de gestion du marché du travail;
7. Création et mise en place des organes de coordination intersectorielle.

Source : Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale

#### CIBLE 1. A : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour

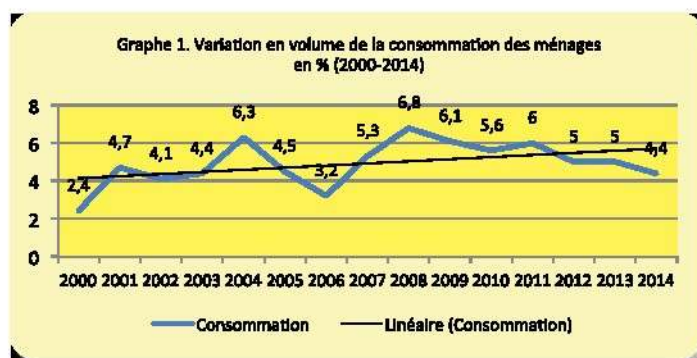
L'évolution de la consommation des ménages, du salaire national minimum garanti (SNMG) et des ressources du système de protection sociale constituent un cadre indicatif de l'évolution de la pauvreté.

**Concernant les dépenses de consommation des ménages**, leur augmentation réelle (hors effet prix) est synonyme d'amélioration du niveau de vie global et inversement.

Selon les comptes nationaux établis par l'ONS, celles-ci s'élèvent à 6 264,7 milliards DA (près de 77 milliards USD) en

2014, en progression de 4,9% en volume et en moyenne annuelle entre 1999 et 2014.

Le graphe qui suit illustre cette évolution. De même, l'évolution de la part des dépenses alimentaires dans les dépenses totales est un indicateur d'évaluation du bien-être des ménages. Plus les ménages sont pauvres, plus la part de leur budget consacré à l'alimentation est élevée et inversement. Les données des enquêtes consommation de 2000 et de 2011 montrent que cette proportion est passée de 44,6 à 41,8% ; cette diminution traduit une amélioration du bien-être et une réduction de la pauvreté.



Source : ONS. Les Comptes économiques en volume 2000-2014. Publication n°70.



Ces données, associées aux progrès enregistrés dans l'accès aux services sociaux de base à travers les investissements réalisés dans les secteurs de l'AEP, de l'assainissement, de l'électricité et du gaz, des transports, de l'éducation, de la santé..., montrent une augmentation sensible du niveau de vie des populations, notamment les plus pauvres d'entre elles.

**Le salaire national minimum garanti (SNMG)**, auquel beaucoup de paramètres liés à la situation économique et sociale des ménages sont indexés, a constamment fait l'objet de revalorisation, passant de 6 000 DA en 1998 à 18 000 DA (un peu plus de 223 USD) à partir de janvier 2012. Pour la période 2000-2014, la revalorisation cumulée a atteint 200% et l'inflation a augmenté de près de 72%, permettant ainsi une amélioration considérable du

pouvoir d'achat du SNMG. Les salariés au salaire minimum et ceux dont les revenus lui sont indexés ont nécessairement amélioré leur situation économique.

**Les Ressources du système de protection sociale national** décrit ci-dessus ont fortement augmenté durant la période 2000/2015, favorisant un élargissement de la couverture des risques pris en compte.

Ainsi, sous l'effet en particulier de l'évolution favorable du contexte macroéconomique, les recettes de la sécurité sociale, collectées par la CNAS, la CNR, la CASNOS, la CNAC et la CACOBATPH, ont progressé sur la période 2001-2013 de 358,4%, rythme supérieur à celui du PIB qui a augmenté de 293,7%, mais inférieur à celui des dépenses en augmentation de 385,8%.

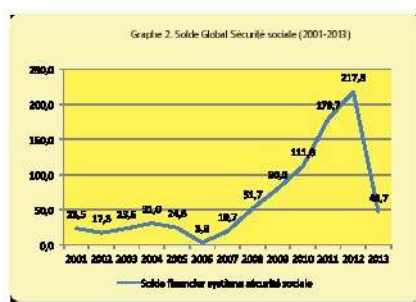
Tableau 1. Evolution de l'équilibre financier du système de la sécurité sociale entre 2001 et 2013

|                                   | 2 001  | 2013     | Variation % |
|-----------------------------------|--------|----------|-------------|
| Recettes (milliards DA)           | 247,3  | 1 133,9  | 358,4       |
| Dépenses (milliards DA)           | 223,8  | 1087,2   | 385,8       |
| Solde (milliards DA)              | 23,5   | 46,7     | 98,4        |
| PIB (milliards DA)                | 4227,1 | 16 643,8 | 293,7       |
| Part des recettes dans le PIB (%) | 5,9    | 6,8      |             |
| Part des dépenses dans le PIB (%) | 5,3    | 6,5      |             |

Source : L'Algérie en quelques chiffres. Résultats : 2011 – 2013. Edition 2014. N° 44. ONS.

Toutefois, le système de Sécurité Sociale a enregistré un excédent financier sur toute la période, comme indiqué dans le graphe ci-après. Le solde a particulièrement augmenté entre 2008 et 2012, phase au cours de laquelle d'importantes revalorisations salariales ont été octroyées aux personnels de la fonction publique.

NB : La baisse de l'excédent financier observé entre 2012 et 2013 est principalement liée au déficit enregistré à cette



Source : L'Algérie en quelques chiffres. Résultats : 2011 – 2013. Edition 2014. N° 44. ONS.

période par la CNR suite notamment à l'importante augmentation du nombre de pensionnés (de 163 000) entre les deux années.

Afin d'améliorer les performances et la qualité des prestations de ce système, un important programme de réformes a été engagé à partir des années 2000, à travers notamment la mise en place de structures de proximité au niveau de l'ensemble des caisses de sécurité sociale, dont le nombre est passé de 852 en 1999 à plus de 1500 en 2014, soit un accroissement de plus de 76% sur les quinze dernières années. De plus, quatre centres régionaux d'imagerie médicale relevant de la CNAS ont été mis à la disposition des populations locales, en appui aux structures de santé publique.

Initialement destiné aux malades chroniques, aux retraités, aux invalides et aux assurés sociaux à faibles revenus et à leurs ayants droit, le système du tiers payant du médicament a été élargi, à compter du 1er août 2011, à tous les titulaires de la carte « *Chifa* » et à leurs ayants droit (33 millions de citoyens en bénéficient auprès de 10325 pharmacies conventionnées).

Ce système a été également élargi aux soins dispensés dans le secteur privé, et ce, en complément à la gratuité des soins dans les structures publiques. Il a été en outre généralisé aux consultations et aux actes médicaux à travers le dispositif de conventionnement du médecin traitant, renforçant l'accessibilité aux soins de la population. De même, des conventions mettant en œuvre le système du tiers payant ont été conclues entre les organismes de la sécurité sociale et i) 14 établissements hospitaliers privés en matière de chirurgie cardiaque et actes cardio-vasculaires, ii) 130 centres privés d'hémodialyse



implantés sur tout le territoire national, iii) des entreprises privées de transport sanitaire, iv) l'Office national d'appareillage pour handicapés pour l'appareillage et les dispositifs médicaux, v) 455 opticiens au profit d'enfants d'âge scolaire et préscolaire.

A l'instar d'autres catégories socioprofessionnelles, les retraités ont bénéficié, outre des revalorisations annuelles réglementaires de leur pension, de mesures spécifiques relatives à des revalorisations dites exceptionnelles, induisant une amélioration de leur pouvoir d'achat. Les titulaires des pensions les plus faibles (inférieures au minimum légal, soit 75% du SNMG) ont aussi bénéficié du relèvement conséquent de ce minimum.

**Quant aux transferts sociaux**, d'importantes dotations leur ont été allouées, traduisant ainsi la volonté politique de répondre à la demande sociale. En 2014, avec un montant de 1 603,2 Milliards DA (20,2 milliards USD), elles ont représenté 1/5 du budget de l'Etat et 9,3% du PIB. Entre 2001 et 2014, leur montant global a été multiplié par cinq (315 Milliards DA en 2001, soit 4,3 milliards USD), correspondant à 7,5% du PIB. Pour la période 2009-2014, ces dotations ont évolué comme suit :



Tableau 2. Évolution des Transferts Sociaux de l'État (millions DA)

|                                                                                 | 2009      | 2014             | Variation<br>2009-2014<br>En % | Structure<br>2009 en % | Structure<br>2014 en % | Écart en points<br>de % 2014-<br>2009 |
|---------------------------------------------------------------------------------|-----------|------------------|--------------------------------|------------------------|------------------------|---------------------------------------|
| Soutien à l'habitat                                                             | 195 620   | 255 192          | 30,5                           | 16,2                   | 15,9                   | -0,3                                  |
| Soutien à la famille                                                            | 459 342   | 422 140          | -8,1                           | 38,0                   | 26,2                   | -11,8                                 |
| Dont allocations familiales                                                     | 44 155    | 42 478           | -3,8                           | 3,7                    | 2,6                    | -1,0                                  |
| Dont soutien à l'éducation                                                      | 78 359    | 103 012          | 31,5                           | 6,5                    | 6,4                    | -0,1                                  |
| Dont soutien aux prix céréales, lait...                                         | 192 223   | 213 693          | 11,2                           | 15,9                   | 13,3                   | -2,6                                  |
| Dont accès électricité, gaz et eau                                              | 144 605   | 62 957           | -56,5                          | 12,0                   | 3,9                    | -8,1                                  |
| Soutien aux retraites                                                           | 149 247   | 252 097          | 68,9                           | 12,4                   | 15,7                   | 3,3                                   |
| Soutien à la santé                                                              | 176 948   | 320 478          | 81,1                           | 14,6                   | 19,9                   | 5,3                                   |
| Soutien aux Moudjahidine                                                        | 111 284   | 180 557          | 62,2                           | 9,2                    | 11,2                   | 2,0                                   |
| Soutien aux démunis, aux<br>handicapés, et aux titulaires de<br>faibles revenus | 15 414    | 178 659          | 1 059,1                        | 1,3                    | 11,1                   | 9,8                                   |
| Total des transferts                                                            | 1 207 855 | 1 609 123        | 33,2                           | 100,0                  | 100,0                  |                                       |
| Transferts sociaux/budget de l'État<br>en %                                     | 29        | 21*              |                                |                        |                        |                                       |
| Transferts sociaux/ PIB en %                                                    | 12,1      | 9,3 <sup>†</sup> |                                |                        |                        |                                       |

Source : Ministère des Finances

Il ressort de ces données que le soutien aux familles, qui intègre les subventions des prix des produits à large consommation, l'aide à l'éducation, l'accès à l'eau, gaz et électricité, et les allocations familiales représente le poste consommant le plus de ressources financières (26,2% des transferts en 2014), suivi du poste Santé (19,9%), puis du logement et du soutien aux retraites (près de 16% pour chacun des deux postes).

Les ressources mobilisées pour les transferts sociaux ont globalement progressé de 33,2% entre 2009-2014. Cette progression provient principalement du poste «Appui aux démunis, handicapés et titulaires de faibles revenus» qui a enregistré une aug-

mentation de 1059%, conséquence d'une meilleure accessibilité aux prestations, dont le poids dans les transferts sociaux a gagné près de 10 points de pourcentage.

A l'inverse, la part des dépenses d'accès à l'électricité, gaz et eau, a fortement chuté (-56,5%), entraînant celle de tout le poste « Soutien à la famille ».

**Concernant les actions d'assistance sociale et de solidarité, orientées vers les populations les plus vulnérables,** leur mise en œuvre a donné les résultats qui suivent :

- **Le filet social**, qui se résume actuellement à l'Allocation Forfaitaire de Solidarité

\* La baisse de ce ratio entre 2009 et 2014 tient au fait que le budget de l'État a exceptionnellement augmenté (+64,7%), en raison principalement de l'accroissement des dépenses de fonctionnement lié aux augmentations de salaires accordées et aux rappels sur salaires avec date d'effet janvier 2008 (le budget de fonctionnement a quasiment doublé (+94,5%)). Evidemment, les transferts sociaux ne pouvaient évoluer à ce rythme.

<sup>†</sup> Le PIB a augmenté en valeurs courantes de 72,6% entre 2009 et 2014, avec un effet prix de 47%. Cette évolution est difficilement envisageable pour les transferts sociaux qui ne peuvent objectivement varier qu'à une cadence moindre, d'où le recul du ratio.



(AFS), permet aux bénéficiaires de disposer d'une allocation mensuelle de 3 000 DA, majorée de 120 dinars par personne à charge (PAC) dans la limite de trois (03) personnes. Le programme assure aux bénéficiaires une couverture sociale dont les frais de cotisation à la Caisse Nationale des Assurances Sociales sont pris en charge par l'État à hauteur de 6% du SNMG. Le nombre d'allocataires est passé de 589 297 en 2005 (avec 382 628 de personnes à charge) à 855 412 en 2015 (et 307 752 personnes à charge). L'augmentation est liée à l'extension des catégories bénéficiaires et à une plus grande accessibilité au dispositif. Initialement, ce dernier concernait seulement les personnes âgées de plus de 60 ans sans revenus ; la part de ces derniers dans l'effectif global est passée à 52% en 2005, et à 36% en 2014. Dans le cadre de ce programme, les ressources financières consommées ont évolué de 11,7 milliards DA (159 millions USD) en 2005 à 42,3 milliards DA en 2015 (525 millions USD), soit une hausse de 265%, illustrant ainsi les efforts fournis dans la prise en charge de cette frange fragile de la population.

• **La protection et la promotion des personnes à handicap lourd (100%),** à travers l'octroi d'une aide sociale directe (allocation mensuelle) et indirecte (prise en charge des frais de cotisation à la sécurité sociale et prise en charge de l'accès aux transports), a nécessité la mobilisation, pour la période 2000-2015, d'une enveloppe globale de 117,6 milliards DA (1,55 milliards USD). Le nombre de bénéficiaires a évolué de 73 430 personnes en 2000 à 261 643 en 2015 et l'enveloppe financière correspondante est passée de 2,1 milliards DA en 2000 à 12,2 milliards de DA en 2015 (près de 28 millions USD en 2000 et près de 121,5 millions USD en

2015), soit une augmentation de 478%. Le montant mensuel de l'allocation a connu une revalorisation en 2007 de 60% comparativement à l'année 2000.

• **Outre** l'octroi d'aides financières, des programmes d'éducation, de formation, d'insertion et d'intégration socioprofessionnelle développés au profit des personnes handicapées ont été mis en œuvre au niveau de 225 établissements spécialisés tous types de handicaps confondus (moteur, mental, auditif, visuel, ou maladies chroniques). Un personnel pluridisciplinaire de 5 312 professionnels, composé de Professeurs d'Enseignement Spécialisé, Maîtres d'Enseignement Spécialisé, Educateurs, Assistants Sociaux et de Psychologues encadre, à la rentrée 2015, 21 000 enfants handicapés âgés de moins de 18 ans.

• **Un total** de 37 foyers pour personnes âgées de 65 ans et plus, sans ressources, sans attaches familiales et/ou en situation de difficultés, répartis sur 31 wilayas, ont accueilli, au titre de l'année 2015, 1 993 pensionnaires dont 864 femmes. Des programmes visant l'amélioration des conditions d'hébergement en institution et humanisation des conditions de prise en charge de ces personnes âgées ont été mis en place. En complément aux foyers sus cités, deux (02) autres FPA, gérés au niveau communal, accueillent une moyenne de 80 personnes âgées par an. Le mouvement associatif gère également 04 foyers qui accueillent en moyenne 180 personnes âgées annuellement.

• **Le secteur** de la solidarité dispose, à lui seul, pour la prise en charge en milieu institutionnel des catégories vulnérables, de 383 établissements spécialisés avec une capacité d'accueil de 38 300 places.

• **Le dispositif du SAMU Social** a assuré, sur la période 2010-2015, la prise en charge de 37 613 personnes en difficultés (personnes sans domicile fixe). Pour le 1<sup>er</sup> semestre 2015, un total de 3 934 personnes (2 060 Hommes, 1 684 Femmes et 190 Enfants) a bénéficié d'une prise en charge temporaire (restauration, consultations médicales...) dans les centres de l'Action Sociale et de Solidarité des Wilayas.

• **Le dispositif d'aide à l'insertion sociale (DAIS) :**

Les bénéficiaires du dispositif, dans sa dernière formule, en contrepartie de travaux réalisés dans des chantiers d'utilité publique ou sociale au niveau local, perçoivent une indemnité mensuelle de

6 000 DA. Ils ouvrent également droit aux prestations d'assurance sociale en matière de soins. Durant la période 2005-2015, le dispositif a permis l'insertion de 1 083 419 bénéficiaires en situation de précarité sociale, ayant nécessité une enveloppe financière de 217 milliards DA (2,9 milliards USD).

Cet ensemble d'actions engagées au bénéfice des populations les plus démunies, associé à l'impact direct ou indirect d'autres programmes économiques et sociaux, a certainement contribué à la réduction de la pauvreté monétaire, comme l'indique l'évolution de l'indicateur ci-après.

**Indicateur 1.1. Proportion de personnes dont le revenu est inférieur à 1 Dollar PPA par jour**

Les données relatives à la proportion de personnes disposant de moins d'un Dollar PPA/jour sont obtenues à partir de l'enquête LSMS de 1995 et des enquêtes Consommation des ménages de 1988 et 2011, réalisées par l'ONS.

Tableau 3. Proportion de la population disposant de moins d'un Dollar par jour en parité de pouvoir d'achat (PPA)

| Années                                                                       | 1988 | 2000 | 2011 |
|------------------------------------------------------------------------------|------|------|------|
| Proportion de la population disposant de moins de 1 dollar PPA/jour/habitant | 1,9% | 0,8% | 0,8% |

Sources : 1988 et 2000 : 2<sup>ème</sup> rapport sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement établi en septembre 2010  
2011 : Données ONS sur la base de l'enquête consommation des ménages de 2011

Estimée à 1,9% de la population totale en 1988, la proportion de la population disposant de moins d'un dollar en parité de pouvoir d'achat, appelé seuil d'extrême pauvreté, a été réduite à 0,8% en 2011. La diminution est de 58% durant cette période.

**Aussi, la cible visant à réduire de moitié la proportion de cette population entre 1990 et 2015 a été atteinte.**

Par rapport au seuil national, qui est nettement plus élevé que le seuil d'extrême

pauvreté, l'objectif de réduction de moitié de la pauvreté a été aussi atteint. Une baisse du taux de pauvreté de 61% a été enregistrée entre 1995 et 2011, comme le fait ressortir le tableau ci-après.

Tableau 4. Évolution du taux de pauvreté 1995 – 2011 au seuil national de pauvreté

|                             | 1995 | 2011 | Variation 1995/2011 |
|-----------------------------|------|------|---------------------|
| Seuil de pauvreté général % | 14,1 | 5,5  | -61%                |

Sources : 1995 : Étude Banque Mondiale sur la base de l'enquête LSMS 95 réalisée par l'ONS.  
2011 : Données ONS sur la base de l'enquête consommation des ménages de 2011.

**Indicateur 1.2. Indice d'écart de la pauvreté**

Représentant l'écart moyen entre les dépenses des ménages pauvres et le seuil de pauvreté alimentaire, l'indice d'écart de la pauvreté est passé de 0,4 en 1988 à 0,7 en 1995 pour redescendre en 2000 à 0,5 et

atteindre 0,1 en 2011. Les dépenses de la population au-dessous du seuil de pauvreté alimentaire tendent ainsi à se rapprocher, de plus en plus, du seuil alimentaire.

**Indicateur 1.3. Part du quintile le plus pauvre de la population dans la consommation nationale (%)**

Cet indicateur mesure l'inégalité relative au sein de la population. L'analyse de son évolution entre 2000 et 2011 fait ressortir : i) une amélioration de la part de la consommation des 20% de la population qui consomment le moins, passant de 7,8 à 8,4%.

L'augmentation est plus prononcée en milieu rural (10,7% en 2000 et 12,7% en 2011) qu'en milieu urbain (6,6% et 6,1% respectivement) ; ii) le rapport de la dépense par personne des 20% les plus

pauvres à celle des 20% les plus aisés qui était de 1 à 5,6 en 2000 est passé de 1 à 4,8 en 2011 ; iii) les disparités en terme de dépenses par personne se sont atténuées elles aussi selon le milieu géographique (en milieu rural, la dépense annuelle par personne qui représentait 75,1% en 2000 de celle du milieu urbain, est passée à 79,8% en 2011) ; iv) l'indice de Gini, généralement utilisé pour évaluer les inégalités, a varié de 36,6% en 2000 à 27,7% en 2011, traduisant un net recul des inégalités.

Tableau 5. Part des dépenses des 20% les plus pauvres dans les dépenses totales

| Années                                                               | 1988 | 1995 | 2000 | 2011 |
|----------------------------------------------------------------------|------|------|------|------|
| Part des dépenses des 20% les plus pauvres dans les dépenses totales | 6,5% | 6,8% | 7,8% | 8,4% |

Source: ONS

**Atténuation des inégalités territoriales :**

Le maintien de l'équilibre territorial et de l'équité sociale à travers les 48 wilayas du pays constitue pour le Gouvernement un moyen de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Des programmes spéciaux,

en complément aux programmes de développement en cours, sont mis en œuvre comme outil d'accélération du développement économique et social pour les territoires accusant un retard.



Les programmes spéciaux au profit des dix Wilayas du Sud mis en place à compter de 2006 avec une dotation de 400 milliards DA (5,4 milliards USD), s'inscrivent dans cette démarche et visent à améliorer les conditions de vie des populations (plus de 296 milliards DA, soit près de 04 milliards USD), le développement économique (près de 74 milliards DA, soit près de 01 milliard USD), et l'amélioration des services de l'administration (près de 20 milliards DA, équivalant à 269 millions USD).

Au titre du programme quinquennal 2010-2014, ces wilayas ont bénéficié de 1 514,4 milliards de DA dont 1474,3 milliards DA (19,8 milliards USD) destinés aux Programmes Sectoriels de Développement (PSD) et 40,13 milliards DA (540 millions USD) aux Programmes Communaux de Développement (PCD). Elles ont également bénéficié d'un programme complémentaire pour les exercices 2013 et 2014 de 200 milliards DA (2,5 milliards USD) pour prendre en charge certains besoins spécifiques des populations locales.

Les mesures prises en faveur des wilayas du Sud concernent en particulier les secteurs de :

**1-l'agriculture,** avec le soutien à la production de semences à la ferme, de



céréales en irrigué, à l'acquisition de serres, aux infrastructures de stockage, à la consommation énergétique, à la création de petites unités de conditionnement de dattes et à l'acquisition des équipements d'irrigation (Pivot, Aspersions, Goutte à Goutte...) ;

**2-l'habitat rural,** avec la mise en place d'un dispositif particulier visant à développer l'offre foncière publique destinée à l'auto-construction. Cette mesure offre la possibilité aux citoyens des wilayas du Sud d'accéder à un lot de terrain à bâtir viabilisé sur fonds publics. Le niveau de l'aide à l'habitat rural a été relevé à 1 000 000 DA (13 mille USD) (au lieu de 700 000 DA (9 100 USD) appliqué dans les autres wilayas du pays) ;

**3-la Promotion de l'investissement,** les projets d'investissement bénéficient de la concession de terrains au dinar symbolique pendant une période de 10 années, et de 50% d'abattement sur le montant de la redevance domaniale au-delà de cette période. Une bonification des taux d'intérêts sur le crédit bancaire à hauteur de 95% est octroyée pour les activités de bâtiment, travaux publics, hydraulique et industrie de transformation ;

**4-l'emploi,** les entreprises implantées dans les wilayas du Sud ont l'obligation de recourir, en priorité, à la main d'œuvre locale ;

**5-l'organisation administrative,** avec la création de 10 wilayas déléguées, ayant pour prérogatives d'assurer l'équité dans l'accès aux services publics, de rapprocher l'administration des administrés et de contribuer à l'amélioration du cadre de vie du citoyen ;

**6-les populations nomades**, pour atténuer les effets de la sécheresse dans les wilayas de 'extrême Sud (Adrar, Tamanrasset, Illizi et Tindouf), le Gouvernement a mis en place un dispositif d'aides à la prise en charge des besoins urgents des populations nomades des localités frontalières du sud du pays. De 2011 à 2015, une dotation de 1,12 milliard DA (15 millions USD) a été octroyée à ces wilayas pour l'acquisition notamment des produits alimentaires de base (semoule, farine, riz, lait, thé et sucre), des tentes ainsi que des produits pharmaceutiques.



**CIBLE 1.B – Assurer le plein emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif**

La situation sociale héritée du programme d'ajustement structurel des années 90, caractérisée notamment par le niveau élevé du chômage et du sous-emploi (des jeunes particulièrement), et par la tendance à la hausse de la pauvreté, a orienté l'adoption de la stratégie de développement suivie par l'Algérie au début des années 2000.

La création massive d'emplois et l'amélioration du niveau de vie des populations ont été placées au centre de cette stratégie.

Outre la relance et la consolidation du développement économique à travers des plans de développement intensifs en emplois, une politique active de l'emploi, agissant à la fois sur l'augmentation de la demande de travail et sur l'adaptation de l'offre de travail, a été mise en œuvre depuis 2000.

Concernant la demande de travail, des mesures d'incitation et d'exonération fiscales à la création d'emplois ont été prises en faveur des employeurs en général,

dont les jeunes entrepreneurs (abattement de la charge patronale de la cotisation à la sécurité sociale, bonification de taux d'intérêt, exonération de l'IRG et de l'IBS). Quant à l'adaptation de l'offre de travail, les mesures prises ont porté sur la mise en œuvre d'un ensemble de dispositifs à financement public destinés principalement aux jeunes et comportant une composante formation (cf point « 7.Soutien à l'emploi », page 28). L'offre des dispositifs d'emploi et d'insertion s'est élevée, en moyenne annuelle sur la période 2010-2015, à plus de 375 000 emplois, les jeunes en étant les principaux bénéficiaires ; les programmes d'appui à la création





Tableau 6. Récapitulatif sur dispositifs d'emplois et d'insertion, et de création d'activités

| Dispositifs                                                      | Période             | Nombre moyen de bénéficiaires par an                                         | Ressources financières En milliards DA |
|------------------------------------------------------------------|---------------------|------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|
| AIG                                                              | 2005-2011           | 241 000                                                                      | 77,4                                   |
| ESIL                                                             | 2005-2009           | 114 000                                                                      | 18,45                                  |
| DAIS                                                             | 2010-Juin 2015      | 78 060                                                                       | 198,4                                  |
| CPE                                                              | 2005-2009           | 46 160                                                                       | 36,02                                  |
| PID                                                              | 2010-Juin 2015      | 42 633                                                                       | 46,03                                  |
| DAIP                                                             | 2010-Septembre 2015 | 253 903                                                                      | -                                      |
| TUP-HIMO (y compris Blanche Algérie)                             | 2010-Juin 2015      | 22 206                                                                       | 94,3                                   |
| Développement Communautaire                                      | 2005-octobre 2015   | 2 501 (projets réalisés) sur la période                                      | 30                                     |
| ANGEM                                                            | 2005-Septembre 2015 | 751 600 projets et 1127 401 emplois (dont 62,3% aux femmes) sur la période   | 44,9                                   |
| ANSEJ et CNAC                                                    | 2010-2015           | 59 216 micro entreprises générant plus de 126 000 emplois                    | -                                      |
| Programme de redéploiement des intervenants du commerce informel | 2012-septembre 2015 | 35 281 sur la période                                                        | 16,2                                   |
| Programme 100 locaux par commune                                 | 2009-septembre 2015 | 107 000 locaux attribués au profit de 74 800 hommes et 30 900 sur la période | 103,5                                  |

Sources : Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale.  
Ministère de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme  
Ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales

d'activités (entrepreneuriat) ont également enregistré des résultats notables : le microcrédit a permis le financement de 751 600 projets-activités pour un montant global de 44,9 milliards DA pour une création de 1 127 401 emplois, alors que 355 296 micro entreprises ont été créées, ayant généré 756 256 emplois pour un montant global de 1 218,58 milliards DA (plus de 15 milliards USD au taux de change de 2015).

L'intermédiation sur le marché du travail, exercée par l'Agence Nationale de l'Emploi (ANEM), a également été renforcée et modernisée. Au cours du dernier programmededéveloppement2010-2014, 1 358 644 placements économiques ont été effectués (dont seulement 2,6% par des organismes privés). L'impact de toutes ces actions a été important sur la baisse du chômage et la réduction de la pauvreté.

L'examen de la contribution des secteurs d'activités à la création d'emplois pour la période 2004-2013, sur la base des enquêtes de l'ONS sur l'emploi auprès des ménages, montre que les nouveaux emplois ont été créés surtout dans les secteurs du BTP, dont les effectifs ont progressé de 7,1% en moyenne annuelle, et des Services (y compris l'Administration) avec une augmentation de 5%. L'emploi dans l'industrie a évolué au rythme de 3,2%, alors qu'il a diminué dans l'agriculture de près de 4%.

Le secteur du tourisme, à la faveur des investissements réalisés, a enregistré une augmentation de la capacité d'hébergement qui est passée de 67 087 lits en 2000 à 102 244 lits en 2015, induisant une progression de l'emploi dans ce secteur, soit de 82 000 emplois en 2000 à plus de 261 000 en 2014.



Un regain de créations d'activités (+215,4%) dans le secteur de l'artisanat, qui a principalement concerné l'artisanat et l'artisanat d'art, avec un accroissement de 659%, est observé au cours du dernier programme de développement. Par contre, les activités de production de biens n'ont progressé que de 30,4% et celles de l'artisanat des services de 160%. Cette dynamique du secteur a permis une création nette de 440 854 postes d'emploi entre 2008 et 2014, pour l'essentiel dans les activités artisanales traditionnelles.

Le secteur de l'agriculture, à travers l'adoption en 2009 de la politique du renouveau rural, avec la mise en place du programme de proximité de développement rural intégré (PPDRI) au profit des catégories de population les plus démunies, a permis la réalisation de 11 374 projets au niveau de 10 132 localités rurales.

Ces projets ont amélioré le niveau de vie de 1 380 475 ménages ruraux vivant pour la plupart d'entre eux dans des zones isolées et enclavées. L'emploi généré s'élève à plus de 394 670 équivalents-emplois permanents, dont 184 000 emplois permanents au profit de porteurs de projets ou bénéficiaires d'investissement individuel.

Le secteur de la pêche a enregistré une augmentation de la communauté maritime. Le nombre d'inscrits maritimes, toutes catégories confondues (Patrons côtiers, mécaniciens, marins pêcheurs) a évolué de 29 661 en 2005 à 44 479 en 2014. Par conséquent, l'emploi global au niveau de ce secteur est passé de plus de 44 000 en 2005 à plus de 82 000 à la fin de l'année 2014.

La Petite et Moyenne Entreprise (PME) occupe une place importante dans la stratégie de développement des capacités industrielles nationales, qui vise, notamment, l'élargissement de l'activité productive créatrice d'emplois décents et la diversification de l'économie.

L'emploi cumulé dans les PME, à la fin de 2014, est de 2 149 000 salariés, concentrés à 97,8% dans le secteur privé. Ce chiffre inclut les employeurs des PME privées (personnes morales) et les chefs d'entreprises privées relevant des fonctions libérales ainsi que les artisans. Par rapport à 2005, il a progressé de 98,7%, représentant 20,4% du total de la population active occupée.

Au niveau global, les résultats en matière d'emploi et de chômage ont été probants, enregistrant la création de 4 365 000 emplois nets entre 2001 et 2015.

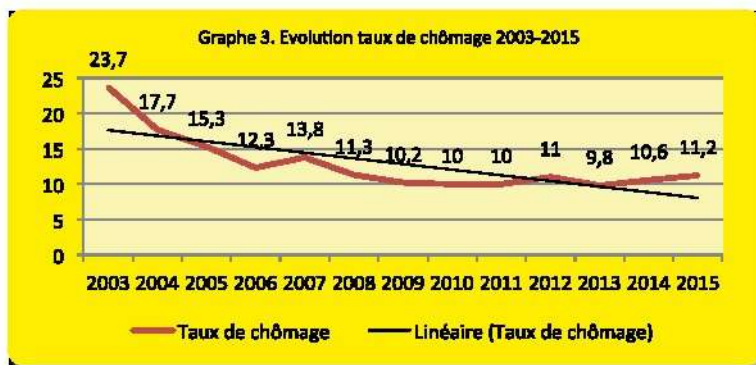
La population occupée a atteint 10 594 000 individus à septembre 2015. Le rythme de création d'emplois (3,6% en moyenne annuelle) a permis de répondre largement à la demande d'emploi additionnelle, entraînant une réduction conséquente du chômage dont le taux est passé de 27,3 à 11,2% sur cette même période.



L'emploi féminin a été en constante augmentation, progressant au cours des dix dernières années au rythme très appréciable de 5,1% en moyenne annuelle, rythme presque deux fois supérieur à celui de l'emploi total (2,8%). Le taux de chômage des femmes, bien que plus élevé que celui des hommes, enregistre une

tendance à la baisse (19,2% en 2010 et 17,5% en 2015).

La politique d'emploi menée a également été favorable aux jeunes dont le taux de chômage a baissé de 19 points de pourcentage entre 2001 et 2015, passant ainsi de 49 à 29,9%.



#### Indicateur 1.4. Croissance du PIB par personne occupée

Cet indicateur traduit la mesure globale de la productivité du travail de l'économie nationale. Selon les données issues

des comptes nationaux et des enquêtes de l'ONS sur l'emploi auprès des ménages, l'évolution du ratio PIB/personne occupée entre 2004 et 2014 s'est effectuée comme indiqué dans le tableau qui suit.

Tableau 7. Croissance du PIB par personne occupée

|                               | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | Variation moyenne 2005/2014 |
|-------------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|-----------------------------|
| Croissance PIB en volume en % | 5,9  | 1,7  | 3,4  | 2,4  | 1,6  | 3,6  | 2,8  | 3,3  | 2,8  | 3,8  | 3,1                         |
| Croissance emploi en %        | 3,2  | 10,3 | -3,1 | 6,4  | 3,6  | 2,8  | -1,4 | 5,9  | 6,1  | -5,1 | 2,8                         |
| Croissance PIB/occupé en %    | 2,7  | -7,8 | 6,7  | -3,8 | -1,9 | 0,8  | 4,3  | -2,5 | -3,1 | 9,4  | 0,3                         |

Source : Comptes nationaux et enquêtes emploi de l'ONS.

Il en ressort principalement que, bien que l'évolution soit quelque peu erratique, le ratio s'est amélioré de 0,3% en moyenne annuelle sur la période indiquée.

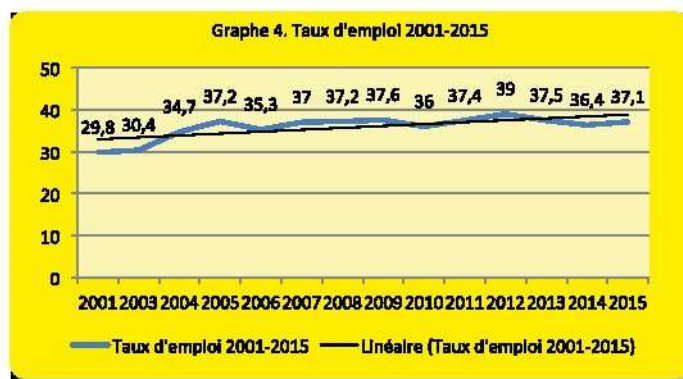
#### Indicateur 1.5. Ratio emploi/population

Cet indicateur permet de mesurer les opportunités d'emploi pour la population en âge de travailler. Son évolution dans le temps permet d'apprécier dans quelle mesure la création d'emploi a favorisé

l'absorption de la population additionnelle en âge de travailler. Le graphe ci-dessous montre que le taux d'emploi sur la période 2001-2015 est sur une tendance haussière (+7,3 points de pourcentage),

ce qui est d'autant plus remarquable que la croissance de la population en âge de travailler est rapide (+2,6% en moyenne annuelle), conséquence du dividende dé-

mographique et des niveaux de fécondité et de natalité élevés enregistrés au cours des périodes précédentes. Le marché du travail a été porteur durant cette période.

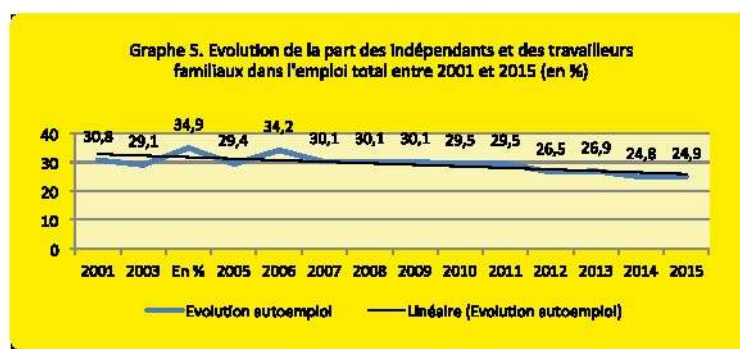


**Indicateur 1.6. Proportion de travailleurs indépendants et de travailleurs familiaux dans la population occupée**

Les travailleurs indépendants et les travailleurs familiaux sont considérés comme les catégories occupées les plus vulnérables, et leur proportion dans l'emploi total caractérise le degré de précarité de l'emploi.

L'évolution de cette proportion entre 2001 et 2014 montre une tendance à la baisse, notamment à compter de 2006, passant de 34,2% cette année-là à 24,9% en 2015. Elle est liée à l'impact prononcé des

différents programmes économiques sur l'emploi salarié. L'emploi salarié féminin s'est particulièrement renforcé, le ratio des indépendants de sexe féminin sur le total de l'emploi féminin ayant décliné à un rythme plus rapide que celui des hommes : la baisse est de 62,3% pour le sexe féminin et de 17,5% pour le sexe masculin. Les emplois créés, surtout ceux occupés par les femmes, présentent ainsi un caractère de plus en plus décent.





**CIBLE 1.C – Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim**

**Indicateur 1.7. Proportion d'enfants de moins de 5 ans qui souffrent d'insuffisance pondérale**

Les données disponibles révèlent que la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans, tant dans sa forme modérée que sévère, ne constitue plus un problème majeur de santé publique en Algérie. En effet, les données tendanciellles montrent que la situation nutritionnelle des enfants s'est nettement améliorée et les progrès accomplis sont remarquables. Comparés à l'année 1995, les niveaux de malnutrition (modérée et sévère) se sont réduits de plus de trois fois et ce, tant en milieu urbain que rural.

Par sexe, la baisse est relativement plus importante parmi les garçons comparés aux filles (3,2 contre 2,7 fois). La malnutrition

dans sa forme sévère, quant à elle, s'est réduite de près de quatre fois entre 1995 et 2012-2013, en passant de 3 à 0,8 % respectivement.

**L'objectif de réduire de moitié cette prévalence (5%) est ainsi largement atteint.**

Parmi les facteurs contextuels ayant permis d'enregistrer des progrès dans la réduction de la malnutrition des enfants de moins de 5 ans, les plus marquants sont : le niveau d'instruction des mères, le bien-être économique des ménages, à travers un meilleur accès à l'emploi, au logement, à l'eau et à l'assainissement.

Tableau 8. Proportion des enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale (en %)

| Enquêtes | PAPCHILD          |             | MKS1 (MDG)        |             | MKS2 (EDG)        |             | MKS3              |             | MKS4              |             |
|----------|-------------------|-------------|-------------------|-------------|-------------------|-------------|-------------------|-------------|-------------------|-------------|
|          | 1992              |             | 1995              |             | 2000              |             | 2006              |             | 2012-13           |             |
|          | Modérée et sévère | Dont sévère | Modérée et sévère | Dont sévère | Modérée et sévère | Dont sévère | Modérée et sévère | Dont sévère | Modérée et sévère | Dont sévère |
| Garçons  | -                 | -           | 10                | 3           | 5,6               | 1,3         | 3,8               | 0,6         | 3,1               | 0,7         |
| Filles   | -                 | -           | 8                 | 4           | 6,5               | 1,3         | 3,6               | 0,6         | 3,0               | 0,8         |
| Urbain   | -                 | -           | 8                 | 4           | 4,8               | 1           | 3,1               | 0,5         | 2,8               | 0,7         |
| Rural    | -                 | -           | 10                | 3           | 7,8               | 1,7         | 4,4               | 0,7         | 3,4               | 1,0         |
| Total    | 9,2               | 1,5         | 10                | 3           | 6                 | 1,3         | 3,7               | 0,6         | 3,0               | 0,8         |

Source : ONS-MSPRH

**Indicateur 1.8. Proportion de la population n'atteignant pas l'apport calorique minimal**

La proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique suit une tendance à la baisse. Très lente au cours de la période 1988-2000, soit 0,5 point seulement de baisse en l'espace de

12 années, elle s'est nettement accélérée entre 2000 et 2011, atteignant le taux de 0,5% en fin de période. Ce recul est important, indiquant un large dépassement de l'objectif cible de 1,7%.

Tableau 9. Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique

| Année                                                                             | 1988 | 2011 |
|-----------------------------------------------------------------------------------|------|------|
| Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique | 3,6  | 0,5  |

Source : ONS

Ce résultat est conforté par les données avancées par le Ministère de l'agriculture relatives à l'évolution du volume des calories disponibles par jour et par habitant. Elles couvrent largement les besoins de la population et s'inscrivent dans une tendance à la hausse (+13% d'augmentation entre

2000 et 2011). L'accès à ces disponibilités est en amélioration constante à travers l'ensemble du territoire national du fait de la politique de développement équitable et équilibré poursuivie, aussi bien dans ses dimensions économique et sociale qu'environnementale.

Tableau 10. Calories disponibles (kg/calories/habitant et jour)

|        | 1963-69 | 1970-79 | 1980-89 | 1990-99 | 2000-2004 | 2011 | 2014 |
|--------|---------|---------|---------|---------|-----------|------|------|
| Valeur | 1758    | 2160    | 2732    | 2944    | 3100      | 3500 | 3500 |

Source : Ministère de la Prospective et des Statistiques.



Les Objectifs du Millénaire pour le Développement  
ASSURER L'ÉDUCATION PRIMAIRE POUR TOUS

Rapport National 2000 - 2015





## 2<sup>ème</sup> Objectif du Millénaire pour le Développement Assurer l'éducation primaire pour tous

### Cible 2. A

D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires.

1. Taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire.

2. Pourcentage d'élèves commençant la première année d'études dans l'enseignement primaire et achevant la cinquième (personne des deux sexes).

3. Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans (personne des deux sexes).

### CIBLE 2. A – D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires

La politique algérienne en matière d'éducation, sous-tendue par la constitution et les textes législatifs en vigueur, vise à consolider la démocratisation de l'enseignement en assurant l'égalité des chances de réussite à tous les enfants dans leur scolarité, la garantie

de sa gratuité dans les établissements publics et son caractère obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans. Sa mise en œuvre s'est effectuée à travers la mobilisation de ressources financières conséquentes qui ont permis un développement remarquable du système éducatif (cf encadré 3 pour son architecture) aussi bien au plan des infrastructures que de l'encadrement, du nombre d'apprenants et du contenu des programmes.

### Encadré 3 : Architecture du système de l'Éducation nationale

Le système comprend les paliers relatifs à l'éducation préscolaire, à l'enseignement fondamental et à l'enseignement secondaire général et technologique.

**L'éducation préscolaire**, destinée aux enfants âgés de 3 à 5 ans, intègre la prise en charge de la petite enfance (enfants âgés de 3 et 4 ans) et l'éducation

préparatoire (enfants âgés de 5 ans).

La prise en charge de la petite enfance est l'une des conditions pour faciliter son intégration sociale, quel que soit le milieu familial dont elle est issue, et pour promouvoir l'accès des femmes au marché du travail. Bien que non obligatoire, un encadrement juridique de son développement a été mis en place et auquel participent aussi bien ...

... le secteur public que le mouvement associatif et le secteur privé. Au cours de l'année scolaire 2013-2014, plus de 114 000 enfants ont été pris en charge dans 2 139 jardins d'enfants. Les capacités d'accueil de la petite enfance restent insuffisantes, mais elles sont en augmentation, comme l'illustre l'amélioration du taux net de scolarisation qui est passé de 2,6% en 2000 à 23,3% en 2014.

**L'éducation préparatoire**, qui précède la scolarisation obligatoire, concerne les enfants âgés de 5 ans. Les progrès dans la scolarisation de cette tranche d'âge sont remarquables : son taux net de scolarisation est passé de 12,2% en 2000 à 68,2% en 2014, et la généralisation de l'éducation préparatoire à l'ensemble des enfants de 5 ans est envisagée à l'horizon 2018.

**L'enseignement fondamental**, d'une durée de neuf ans (5 ans de cycle primaire et 04 ans de cycle moyen), assure un enseignement de base obligatoire et commun à tous les enfants âgés de 6 à 16 ans révolus, en leur permettant d'acquérir les connaissances et les compétences indispensables, soit à la poursuite des études au niveau du secondaire

général et technologique, soit à intégrer l'enseignement ou la formation professionnels, ou encore à intégrer la vie active. La scolarité des enfants handicapés peut cependant être prolongée de deux années supplémentaires chaque fois que leur état de santé le justifie. Cet enseignement a enregistré une hausse du taux de scolarisation entre 2000 et 2014 de plus de 10 points de pourcentage, atteignant 96% en 2014.

**L'enseignement secondaire général et technologique**, d'une durée de trois ans, constitue la voie académique en aval de l'enseignement fondamental obligatoire. De bonnes performances ont été observées dans ce palier entre 2000 et 2014. Ainsi, sur cette période, une évolution appréciable a été enregistrée concernant le taux de transition du cycle moyen vers ce cycle, passant de 44,3% à 64,4%. Les effectifs totalisant plus de 1,4 million d'élèves en 2014, ont enregistré un accroissement de 53% sur la période 2000-2014. De même, le taux de scolarisation brut dans ce cycle s'est considérablement amélioré, passant de 40,6% à 77,5%, et le taux de réussite au baccalauréat a progressé au cours de la même période, allant de 41,4% en 2000 à 51,4% en 2015.

### Indicateur 2.1. Taux net de scolarisation dans le primaire

L'enseignement primaire constitue le palier éducatif où les élèves acquièrent les connaissances fondamentales et développent les compétences de base et, progressivement, les connaissances méthodologiques considérées comme essentielles pour la poursuite des études dans le cycle suivant.

Le nombre d'élèves inscrits au cycle primaire s'élève à plus de 4 millions à la

rentrée 2015, contre près de 5 millions en 1999-2000. Ce recul de près d'un million d'élèves s'explique par la baisse du nombre des naissances vivantes à la fin des années 90 et la suppression de la sixième année fondamentale en 2008-2009, suite à la réforme du système scolaire. Ainsi, la durée du cycle primaire qui était de 6 ans avant la réforme est passée à 5 ans.

Tableau 11. Evolution des effectifs élèves du primaire

| Année scolaire | Effectifs élèves au primaire | Nombre d'élèves inscrits en 1 <sup>ère</sup> année primaire |             |
|----------------|------------------------------|-------------------------------------------------------------|-------------|
|                |                              | Total                                                       | dont filles |
| 1999-2000      | 4 843 313                    | 828 038                                                     | 393 523     |
| 2004-2005      | 4 361 744                    | 699 567                                                     | 333 211     |
| 2009-2010      | 3 366 713                    | 653 733                                                     | 315 915     |
| 2015-2016      | 4 074 745                    | 817 376                                                     | 386 895     |

Source : Ministère de l'Éducation Nationale.

**-Taux net de scolarisation dans le primaire**

Le taux net de scolarisation dans le cycle primaire représente le rapport entre le

nombre d'élèves inscrits au primaire ayant l'âge officiel de fréquenter ce cycle et la population totale de la tranche d'âge correspondante (6-11 ans).

Tableau 12. Evolution du taux net de scolarisation au primaire

|                                                   | 1999-2000 | 2014-2015 |
|---------------------------------------------------|-----------|-----------|
| Taux net de scolarisation au primaire             | 95,09%    | 97,9%     |
| Taux net de scolarisation des filles au primaire  | 93,1%     | 97,2%     |
| Taux net de scolarisation des garçons au primaire | 97,0%     | 98,5%     |

Source : Ministère de l'Éducation Nationale.

En 2014-2015, le taux net de scolarisation dans le cycle primaire est de 97,9% pour les enfants de la tranche d'âge 6-11 ans. Ce taux est de 97,2% chez les filles et de 98,5% chez les garçons.

Ce taux reflète une amélioration continue dans l'organisation de l'enseignement

primaire, une maîtrise des inscriptions des enfants d'âge requis et des flux d'élèves.

**-Taux net de scolarisation des enfants de 6 ans**

Ce taux mesure le pourcentage des enfants ayant l'âge légal d'entrée à l'école effectivement scolarisés.

Tableau 13. Evolution du taux net de scolarisation des élèves de 6 ans

|                                               | 1999-2000 | 2004-2005 | 2010-2011 | 2013-2014 |
|-----------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Taux net de scolarisation des 6 ans           | 93,2%     | 96,1%     | 98,2%     | 98,5%     |
| Taux net de scolarisation des 6 ans (garçons) | 94,9%     | 97,4%     | 98,4%     | 98,0%     |
| Taux net de scolarisation des 6 ans (filles)  | 91,5%     | 94,7%     | 97,9%     | 98,9%     |

Source : Ministère de l'Éducation Nationale.

Le taux net de scolarisation des enfants âgés de 6 ans est en progression continue. Il est passé de 93,2% en 2000 à 98,5% en 2014. Cette évolution est marquée égale-

ment par la réduction de l'écart selon le genre, confirmant ainsi le rattrapage dans la scolarisation des filles par rapport aux garçons.



### Prise en charge des enfants ayant des besoins spécifiques

La réglementation en vigueur garantit le droit à l'éducation et à l'enseignement aux enfants ayant des besoins spécifiques (enfants en situation d'handicap, élèves hospitalisés pour une longue durée).

La prise en charge des élèves hospitalisés pour une longue durée se fait par l'ouverture de classes dans des hôpitaux et des centres hospitaliers. Dans ce cadre, 28 classes ont été ouvertes dans 11 wilayas, ayant accueilli, durant l'année

scolaire 2014-2015, 685 élèves dont 545 au cycle primaire et 140 au cycle moyen.

Concernant les enfants en situation de handicap intégrés en milieu institutionnel ordinaire de l'Education nationale, 335 classes intégrées pour enfants déficients sensoriels, handicapés mentaux légers, et enfants trisomiques ont été ouvertes au niveau de 39 wilayas.

Au cours de l'année scolaire 2015-2016, un total de 2 757 enfants handicapés a été scolarisé en milieu ordinaire.

Tableau 14. Evolution des effectifs des classes intégrées et des élèves ayant des besoins spécifiques de 1999 à 2014

| Année scolaire / Nature de handicap | 1999/2000 |            | 2004/2005 |            | 2009/2010 |            | 2014/2015  |             |
|-------------------------------------|-----------|------------|-----------|------------|-----------|------------|------------|-------------|
|                                     | Classes   | Elèves     | Classes   | Elèves     | Classes   | Elèves     | Classes    | Elèves      |
| Malentendants                       | 23        | 158        | 31        | 278        | 41        | 498        | 96         | 413         |
| Malvoyants                          |           |            |           |            | 13        | 59         | 02         | 06          |
| Trisomiques                         |           |            | 4         | 43         | 16        | 157        | 63         | 490         |
| Handicapés mentaux légers           |           |            | 2         | 13         | 8         | 79         | 16         | 135         |
| <b>Total</b>                        | <b>23</b> | <b>158</b> | <b>37</b> | <b>334</b> | <b>78</b> | <b>793</b> | <b>177</b> | <b>1044</b> |

Source : Ministère de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme.

Malgré les résultats obtenus dans la scolarisation des enfants à besoins spécifiques en milieu scolaire ordinaire, les mesures prises nécessitent d'être consolidées dans une approche plus inclusive, notamment

en matière de facilitation de l'accès et de l'accueil des enfants dans les établissements scolaires, de renforcement des capacités des enseignants et de la promotion de nouvelles techniques pédagogiques.

### Indicateur 2.2- Pourcentage d'élèves commençant la première année d'études dans l'enseignement primaire et achevant la cinquième (personnes des deux sexes)

Le taux de survie représente le pourcentage d'élèves d'une cohorte de première année primaire qui atteint la cinquième année.

Tableau 15. Taux de survie en 5<sup>ème</sup> année primaire

| Année scolaire | Taux de survie en 5 <sup>ème</sup> année primaire avec 1 ou 2 redoublements |         |       |
|----------------|-----------------------------------------------------------------------------|---------|-------|
|                | Filles                                                                      | Garçons | Total |
| 1999-2000      | 91%                                                                         | 82%     | 86%   |
| 2004-2005      | 94%                                                                         | 88%     | 91%   |
| 2014-2015      | 94%                                                                         | 81%     | 92%   |

Source : Ministère de l'Éducation Nationale

Le taux de survie en cinquième année primaire a évolué positivement. Il est passé de 86% en 2000 à 92% en 2014-2015. Les filles sont relativement plus nombreuses que les garçons à atteindre la dernière année du

cycle. Le taux de survie chez les filles est passé de 91% en 2000 à 94% en 2014, alors que le taux observé chez les garçons est resté stationnaire durant la même période, allant de 82 à 81%.



#### Mesures sociales de soutien à la scolarisation :

La scolarisation en Algérie, en plus de sa gratuité, est appuyée par des mesures de soutien qui s'articulent autour des actions suivantes :

#### -allocation spéciale de scolarité :

d'un montant initial de 2 000 DA, elle a été réévaluée à 3 000 DA à compter de 2009. Trois (03) millions d'enfants vulnérables en bénéficient chaque année ;

**-prime de scolarité :** Son montant, qui varie entre 400 et 800 DA par mois, est modulé en fonction du salaire ou du revenu des parents et du nombre d'enfants scolarisés ;

**-manuels scolaires :** 4 millions d'élèves bénéficient annuellement de la gratuité des manuels scolaires ;

**-cantines scolaires :** Le réseau des cantines scolaires s'est sensiblement élargi, passant de 4 114 cantines scolaires en 1999 à 14 586 en 2014 (soit un coefficient multiplicateur de 3,5). En 2015, le nombre de rationnaires enregistrés est de 3,4 millions d'élèves dont 48% de filles, sur l'ensemble du territoire national ;

**-transport scolaire :** Le parc de bus scolaires s'est substantiellement agrandi, passant de 1 052 en 2000 à 5 594 en 2014 (en progression de 430%), permettant notamment de désenclaver les zones rurales ;

**-santé scolaire :** un service de santé scolaire est assuré par des unités de dépistages et de suivi (UDS) dotées d'équipes pluridisciplinaires (médecins généralistes, chirurgiens-dentistes, psychologues et paramédicaux). Le nombre de ces unités a évolué de 1 228 en 2008 à 1 294 unités en 2014. L'encadrement de celles-ci est assuré par 1 487 médecins généralistes, 1 311 chirurgiens-dentistes, 721 psychologues et 1 868 agents paramédicaux ;

**-sport scolaire :** la pratique de l'éducation physique et sportive est obligatoire à tous les niveaux d'enseignement.

#### **Dimension qualitative de l'enseignement primaire :**

Parallèlement à l'amélioration des taux de scolarisation, l'encadrement des élèves au

primaire s'est amélioré au plan quantitatif et qualitatif (24 élèves par enseignant en 2014, contre 29 en 1999).

Les établissements scolaires ont connu une évolution conséquente pour répondre à la demande croissante d'éducation liée à la croissance démographique et à la scolarisation de proximité. Ainsi, le nombre d'écoles primaires est passé de 15 729 établissements en 2000 à 18 582 en 2015 (+18%).

De même, la taille de la division pédagogique est passée de 30 élèves/classe en 2005 à 27 élèves entre 2010 et 2015.

Le taux moyen de promotion dans le cycle primaire est en progression continue entre 2000 et 2014, variant de 83% en 1999-2000 à 91,5% en 2013-2014, avec un écart de deux points entre les deux sexes. Ainsi, le taux de redoublement dans le primaire a connu une baisse sensible en passant de 14,4% en 1999-2000 à 7,3% en 2013-2014, avec une différence de plus de 3 points en faveur des filles. Par ailleurs, les taux d'abandon dans le cycle primaire sont très faibles, variant, selon les niveaux, entre 0,7% et 3,1% en 2014.

Les mesures pédagogiques, organisationnelles et de soutien scolaire mises en place ont permis une rétention remarquable du système scolaire. Cependant, une frange relativement minime de la population en âge de scolarisation n'intègre pas encore le système scolaire (2,1 % des enfants âgés de 06 à 11 ans). Une plus grande inclusion des enfants en situation de handicap dans le système scolaire est particulièrement nécessaire.



**Indicateur 2.3. Taux d'alphabétisation des 15-24 ans (personnes des deux sexes)**

L'Algérie a hérité du fléau de l'analphabétisme de l'époque coloniale. À l'indépendance en 1962, le taux d'analphabétisme était de 85%. Grâce aux différentes politiques et programmes de développement mis en œuvre, ce phénomène a considérablement reculé. Le taux d'analphabétisme chez les 10 ans et plus, est passé de 74,6% en 1966 à 31,7% en 1998, puis à 22,3% en 2008. La régression de ce fléau est aussi liée à la mise en œuvre de la stratégie nationale d'alphabétisation, adoptée en 2007 et à laquelle une enveloppe financière de 48,6 milliards DA (environ 700 millions USD) a été allouée. Cette stratégie préconise l'extension de la responsabilité de lutte contre l'analphabétisme à tous les secteurs concernés, à la société civile et au mouvement associatif.

Ce dernier couvre à lui seul 47,3% du nombre total des apprenants. Cinq associations nationales dont 02 spécialisées (Iqraa –Rabitat El kalam) et 308 associations locales, dont 28 spécialisées, constituent les partenaires clés et efficaces dans la réalisation des objectifs de cette stratégie.



Tableau 16. L'analphabétisme selon les recensements nationaux

| Recensement national de population et de l'habitat | Population de plus de 10 ans | Effectif des analphabètes | Taux d'analphabétisme |
|----------------------------------------------------|------------------------------|---------------------------|-----------------------|
| 1966                                               | 7 961 686                    | 5 885 349                 | 74.6%                 |
| 1977                                               | 12 439 300                   | 6 134 809                 | 61.5%                 |
| 1987                                               | 15 504 286                   | 6 763 163                 | 43.6%                 |
| 1998                                               | 22 346 694                   | 7 074 827                 | 31.7%                 |
| 2008                                               | 27 751 552                   | 6 174 024                 | 22.3%                 |

Source : ONS

La population âgée de 15 à 24 ans est analphabète dans une proportion de 6,2% en 2008, soit en recul de 07 points par rapport à 1998. Ce taux a continué de baisser pour atteindre en 2014, selon les estimations de l'Office National d'Alphabétisation et d'Enseignement pour Adultes (ONAEA), un taux infé-

rieur à 4%, correspondant à un effectif de moins de 300 000 personnes. Le pourcentage des femmes analphabètes est deux fois plus élevé que celui des hommes, respectivement 8,2 et 4,2% en 2008. Ce rapport est de 1 à 3,5 entre les taux d'analphabétisme en milieu urbain et en milieu rural.

Tableau 17. Evolution des taux d'analphabétisme chez la tranche d'âge 15-24 ans

|                                  | Recensements nationaux |                | Estimation de l'ONAEA |
|----------------------------------|------------------------|----------------|-----------------------|
|                                  | 1998                   | 2008           | 2014                  |
| <b>Effectif des analphabètes</b> | <b>861 211</b>         | <b>460 028</b> | <b>260 989</b>        |
| <b>Taux</b>                      | <b>13,43%</b>          | <b>6,21%</b>   | <b>3,52%</b>          |

Source : ONS

Les établissements publics participent également à la lutte contre l'analphabétisme. C'est le cas notamment du ministère de la justice qui, à travers la

direction générale des prisons, œuvre à alphabétiser les détenus, femmes et hommes.

Tableau 18. Effectifs des apprenants inscrits dans les établissements de rééducation

| Année scolaire   | Effectif des apprenants |
|------------------|-------------------------|
| <b>2007-2008</b> | <b>5 025</b>            |
| <b>2010-2011</b> | <b>8 423</b>            |
| <b>2013-2014</b> | <b>7 570</b>            |

Source : ONAEA.

#### -L'éducation spécialisée comme mesure d'intégration sociale professionnelle des enfants handicapés ou exclus du système éducatif:

La formation et l'enseignement professionnels contribuent, d'une manière significative, à la réalisation de l'OMD 2, à travers la prise en charge des enfants handicapés en milieu spécialisé et la facilitation de l'accès à la formation et à l'emploi à des catégories de jeunes déscolarisés.

Concernant la prise en charge des enfants handicapés en milieu spécialisé, elle s'effectue dans des établissements d'enseignement spécialisés, dont le nombre a considérablement augmenté au cours de la période 1999-2015. Ce nombre est passé de 110 établissements en 1999 à 225 établissements en 2015-2016, soit un quasi doublement du parc.



Cette prise en charge vise à promouvoir les capacités intellectuelles, psychologiques et motrices des enfants handicapés en vue d'améliorer leur autonomie personnelle et leur intégration sociale et professionnelle. Le réseau d'établissements se compose de centres psychopédagogiques pour enfants handicapés mentaux, de centres psychopédagogiques pour

enfants handicapés moteurs, d'écoles pour enfants handicapés auditifs, d'écoles pour enfants handicapés visuels, et de centres pour enfants insuffisants respiratoires. A la rentrée 2014-2015, près de 20 000 enfants en situation de handicap étaient pris en charge. Leur nombre s'élevait à 8 160 en 2000.

Tableau 19. Evolution du nombre d'établissements d'enseignement spécialisés entre 1999 et 2015

| Etablissements                                             | Nombre d'établissements |      |      |         |         |         |
|------------------------------------------------------------|-------------------------|------|------|---------|---------|---------|
|                                                            | 1999                    | 2005 | 2010 | 2015/16 | 2013/14 | 2014/15 |
| Centres psychopédagogiques pour enfants handicapés mentaux | 64                      | 76   | 104  | 142     | 12 951  | 14 646  |
| Centres psychopédagogiques pour enfants handicapés moteurs | 3                       | 4    | 6    | 8       | 320     | 359     |
| Ecoles pour enfants handicapés auditifs                    | 29                      | 33   | 42   | 46      | 4 020   | 3 720   |
| Ecoles pour enfants handicapés visuels                     | 17                      | 19   | 24   | 22      | 1 395   | 1 025   |
| Centres pour enfants insuffisants respiratoires            | 5                       | 6    | 6    | 7       | 160     | 131     |
| Total                                                      | 118                     | 138  | 182  | 225     | 18 846  | 19 881  |

Source : Ministère de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme.

Cette progression est associée à une mobilisation significative de ressources aussi bien financières, matérielles (équipements et autres moyens spécialisés), qu'organisationnelles et humaines (en particulier à travers la formation et le perfectionnement de professionnels dans les différents handicaps), renforçant ainsi l'accessibilité aux services fournis. Pour la rentrée scolaire 2015-2016, le secteur de la solidarité nationale a disposé d'un effectif global de 13 773 agents, composé de 5 312 professionnels affectés à l'encadrement pédagogique des enfants handicapés et de 8 461 personnels administratifs et de services chargés de la gestion desdits établissements.

La progression est aussi liée, à compter de l'année scolaire 2010-2011, à l'intervention précoce auprès des enfants handicapés âgés de 03 à 06 ans,

dans l'objectif de leur garantir un cursus scolaire ordinaire ainsi qu'à l'adaptation des programmes en fonction des spécificités du handicap (autisme, déficiences mentale et sensorielle). La transcription en braille de tous les manuels scolaires de l'éducation nationale, la mise en place de bibliothèques sonores, d'espaces internet braille et d'équipements spécialisés sont d'autres actions menées en direction de cette population à besoins spécifiques. Pour l'année scolaire 2015-2016, et pour la première fois, les élèves scolarisés au niveau des lycées de l'éducation nationale bénéficient du livre scolaire en braille.

Malgré ces progrès substantiels, de nombreux besoins, constamment en évolution, restent encore non satisfaits. La répartition géographique des établissements est déséquilibrée (les centres urbains du nord du pays étant les mieux dotés),



les dotations en ressources financières parfois insuffisantes, la qualité des prestations offertes différenciée selon les zones et les types d'établissements, et les capacités en personnels qualifiés susceptibles de renforcement. Ce sont autant de contraintes à réduire et de défis à relever. L'insuffisance de l'offre publique en moyens de prise en charge spécifiques à cette population est, partiellement,

compensée par des actions spontanées de solidarité sociale et par l'implication des familles des enfants à handicap et du mouvement associatif, dont la contribution, indispensable dans beaucoup de situations, se doit d'être renforcée.

En ce qui concerne les jeunes en marge du système éducatif, les actions menées se rapportent :



i) à la formation au profit des jeunes n'ayant pas le niveau requis pour accéder à une formation professionnelle, consistant à leur dispenser des connaissances élémentaires qui favorisent leur intégration dans les différentes spécialités ; plus de 10 000 jeunes sont mis en formation dans ce cadre à l'occasion de chaque rentrée ;  
 ii) au dispositif alphabétisation – qualification professionnelle, destiné à ceux qui n'ont jamais été scolarisés et qui vise à lutter contre l'exclusion des populations fragilisées, et à réduire la pauvreté dans les zones enclavées ; C'est un itinéraire, conçu avec l'ONAEA,

qui concilie alphabétisation et acquisition des savoir-faire pour l'apprentissage d'un métier, dans un établissement de formation professionnelle. La mise en formation concerne un effectif minimum de 30 jeunes dans chaque commune. Plus de 22 000 jeunes ont été alphabétisés de 2007 à 2015 ;

iii) à la formation de personnes handicapées dans les sections pour valides au niveau de tous les établissements de formation professionnelle dans tous les modes de formation (résidentielle, par apprentissage et à distance). Un effectif de 27 827 stagiaires a été accueilli dans

le cadre de ce dispositif entre 2000 et 2015. Cinq (05) centres régionaux spécialisés dans la formation de personnes handicapées veillent à l'adaptation de l'apprentissage à leurs besoins ;

iv) à la formation de plus de 7 000 jeunes en danger moral dans des centres d'accueil du secteur de la solidarité nationale depuis 2000 ;

v) à la formation des populations en milieu carcéral, visant la réinsertion sociale des détenus par l'amélioration et le développement de l'offre de formation au profit de ces populations. Près de 250 000 détenus ont bénéficié de ce programme.

Tableau 20. Actions au profit de jeunes en marge du système éducatif

|                                                         | 2000  | 2005    | 2010   | 2014   | 2015 (1 <sup>er</sup> semestre) |
|---------------------------------------------------------|-------|---------|--------|--------|---------------------------------|
| Programme alphabétisation/qualification professionnelle | -     | 1 048 * | 8 184  | 1 620  | 2 244                           |
| Formation de personnes handicapées                      | 1 347 | 1 917   | 1 827  | 1 963  | 1 216                           |
| Formation de personnes en danger moral                  | 413   | 639     | 286    | 291    | 136                             |
| Formation en milieu carcéral                            | 855   | 2 963   | 22 679 | 33 555 | 20 926                          |

Source : Ministère de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme

\*Statistique pour l'année 2007.

**Perspectives :** Sur le plan de la scolarisation universelle, nombreux sont les élèves qui abandonnent la scolarité pour diverses raisons sans qu'ils ne maîtrisent les apprentissages fondamentaux pouvant leur éviter de tomber dans l'analphabétisme.

Les objectifs visés consistent à :

- Renforcer le dispositif de la remédiation pédagogique tant au niveau du processus d'enseignement / apprentissage qu'au niveau de la formation des enseignants ;
- Consolider l'enseignement d'adaptation par une approche plus inclusive ;
- Focaliser sur la scolarisation des enfants en situation de handicap en impliquant davantage les secteurs concernés.

Sur le plan de l'alphabétisation et l'enseignement des adultes, il est nécessaire de veiller à sensibiliser davantage la communauté nationale et de mieux l'impliquer dans la mise en œuvre de la stratégie nationale d'alphabétisation, de trouver de nouveaux mécanismes qui incitent les concernés à y participer.

Les cibles visées sont :

- D'ici 2020, éradiquer l'analphabétisme pour la tranche d'âge 15-24 ans ;
- D'ici 2030, éradiquer l'analphabétisme pour la population âgée de 15 ans et plus ;
- Promouvoir de nouvelles formules d'alphabétisation par l'usage des TIC.





Les Objectifs du Millénaire pour le Développement  
PROMOUVOIR L'EGALITE DES SEXES  
ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES

Rapport National 2000 - 2015





### 3<sup>ème</sup> Objectif du Millénaire pour le Développement

## Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

#### Cible 3. A

Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard.

1. Taux brut de scolarisation des filles par rapport à celui des garçons dans l'enseignement primaire.
2. Proportion des femmes salariées dans le secteur non agricole.
3. Proportion de sièges occupés par des femmes dans les législatures uniques ou les chambres basses des parlements nationaux.

La promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes tire son essence de la Constitution. La révision de ce texte fondamental en 2008 est venue consacrer le renforcement des droits politiques de la femme, en augmentant son taux de représentation dans les assemblées élues. L'ensemble des codes qui régissent le statut des citoyens et citoyennes, notamment en matière civile, pénale, administrative, commerciale et électorale, renforce le principe d'égalité et de non-discrimination selon le genre.

L'Algérie a ratifié les conventions internationales relatives à la promotion de l'égalité des sexes, notamment la convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Charte Arabe des Droits de l'Homme. Elle a aussi signé le Protocole

additionnel à la Charte africaine des droits de l'Homme et des Peuples relatif aux droits de la femme africaine, et adhéré au programme portant renforcement de l'égalité entre les hommes et les femmes dans la région euro-méditerranéenne 2008-2011.

Pour donner un contenu opérationnel et institutionnalisé à l'approche genre, un certain nombre d'instruments de régulation, plans et cadres de travail, constituant des références, ont été mis en place. Il s'agit principalement de la création du Ministère chargé de la Famille et de la Condition de la Femme avec ses démembrements locaux ; du Centre de recherche, de documentation et d'information sur la femme, la famille et l'enfance ; du Conseil de la Famille et de la Femme ; de la stratégie nationale pour la promotion et l'intégration de la femme et de son plan d'action

(2010-2014) ; de la stratégie nationale de lutte contre la violence exercée à l'égard des femmes et de son plan d'action (2007-2011) ; du plan national d'action pour les enfants (2008-2015) ; de la Charte de la femme travailleuse ; du programme d'action pour la promotion de la femme rurale (2015-2019) ; et des mécanismes d'aide et d'accompagnement des femmes en difficulté. A ces instruments s'ajoute l'impulsion d'une dynamique participative de la femme

rurale dans la politique du renouveau rural et agricole (2009-2014).

La mise en œuvre de tous ces instruments a permis de promouvoir la place de la femme dans le monde politique, économique et social en renforçant le principe d'égalité des chances et son implication dans tous les domaines. L'évolution positive des indicateurs fixés pour l'OMD3 illustre l'amélioration de la situation de la femme en général.

**Cible 3. A – Eliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard**

Les efforts consentis, durant les quinze dernières années, en matière d'offre d'éducation/formation, tant dans le domaine de la ressource humaine et la pédagogie que dans celui des infrastructures et des équipements, ont permis

d'atteindre quasiment l'objectif de scolarisation universelle, avec une progression de la scolarisation nettement plus rapide pour les filles et une réduction continue des inégalités en matière d'accès à l'éducation.

**Indicateur 3.1. Taux brut de scolarisation des filles par rapport à celui des garçons dans l'enseignement primaire**

**-Taux brut de scolarisation au primaire, au fondamental et au secondaire :**

Au niveau du cycle primaire (6-11 ans), le taux brut de scolarisation dépasse les 100%. Ceci s'explique d'une part par l'inscription d'un nombre important d'élèves d'âge précoce, et par les redoublements d'autre part.

L'écart entre les taux des deux sexes, qui était de 10 points de pourcentage en 2000, s'est progressivement rétracté pour atteindre 6,9 points en 2015.

Au niveau du fondamental (6-14 ans), la hausse du taux de scolarisation de 2000 à 2015 provient surtout de l'augmentation de près de 6 points de pourcentage du taux de scolarisation des filles, contre seulement 3 points pour les garçons.



Pour le cycle secondaire, le taux brut de scolarisation des filles (31,9% en 1999-2000 et 51% en 2013-2014) a progressé plus rapidement que celui des garçons (27,8% en 1999-2000 et 41,2% en 2013-2014). Ces taux, relativement bas, sont liés au fait qu'à la

fin du cycle fondamental, les élèves ne possédant pas les capacités requises pour la poursuite des études dans le cycle d'enseignement secondaire, soient orientés vers la formation et l'enseignement professionnels ou vers la vie active.

Tableau 21. Taux de scolarisation par sexe en %

| Année scolaire                                             |         | 1999/2000 | 2004/2005 | 2013/2014 |
|------------------------------------------------------------|---------|-----------|-----------|-----------|
| Taux brut de scolarisation au cycle primaire (5-11 ans)    | Total   | 109,5     | 113,7     | 111,9     |
|                                                            | Filles  | 106,9     | 110,0     | 106,7     |
|                                                            | Garçons | 112,0     | 117,2     | 116,8     |
| Taux brut de scolarisation au cycle fondamental (6-15 ans) | Total   | 88,6      | 93,9      | 92,9      |
|                                                            | Filles  | 85,8      | 92,4      | 91,6      |
|                                                            | Garçons | 91,2      | 95,3      | 94,2      |
| Taux brut de scolarisation au cycle secondaire (16-19 ans) | Total   | 33,1      | 38,7      | 43,7      |
|                                                            | Filles  | 35,5      | 42,5      | 42,4      |
|                                                            | Garçons | 30,9      | 35,0      | 35,5      |

Source : Ministère de l'Éducation Nationale

La progression plus rapide de la scolarisation des filles se reflète également dans la réussite à l'examen du baccalauréat : la part des filles dans le nombre de bacheliers a évolué de 58,8% en 2000 à 67,6% en 2014.

En ce qui concerne la prise en charge pédagogique des enfants handicapés (sensoriels et moteurs), les établissements spécialisés ont enregistré la scolarisation de 5 895 enfants dont 30% de filles durant l'année scolaire 2013-2014. Le taux de réussite des

filles handicapées aux examens de fin de cycles primaire, moyen et secondaire est estimé à 32,3%.

#### -Indice de parité dans le système éducatif :

L'évolution de l'indice de parité, mesuré par le rapport de l'effectif des filles à celui des garçons, pour tous les segments du système éducatif, est illustrée dans le tableau ci-après.

Tableau 22. Indice de parité filles/garçons

|            | 1999-2000 | 2004-2005 | 2014-2015 |
|------------|-----------|-----------|-----------|
| Primaire   | 0,88      | 0,89      | 0,91      |
| Moyen      | 0,92      | 0,96      | 0,91      |
| Secondaire | 1,27      | 1,37      | 1,39      |

Source : Ministère de l'Éducation Nationale





Avec un ratio de 91 filles pour 100 garçons, les cycles primaire et moyen enregistrent un écart défavorable aux filles en termes d'effectifs scolarisés. Toutefois, par rapport à la situation de l'année initiale (2000), l'écart selon le genre s'est réduit pour le primaire, alors qu'il n'a pas varié pour le moyen. Quant au cycle secondaire, la progression plus rapide des filles se poursuit, l'indice de parité augmentant de près de 10%, pour aboutir à un ratio de 139 filles scolarisées au secondaire pour 100 garçons.

Il est à noter qu'au niveau de l'éducation préparatoire, qui concerne les enfants âgés de 5 ans, la proportion de filles dans les établissements scolaires publics s'élève à 49% au cours de l'année 2013-2014.

Ces avancées traduisent les efforts du Gouvernement en matière de concrétisation du principe de l'égalité des chances et de non-discrimination entre les filles et les garçons en offre d'éducation : réseau d'établissements étendu, encadrement de plus en plus qualifié, ressources financières élevées, politique sociale en direction des populations et zones défavorisées. La facilité de l'accès à l'école en ayant résulté a impacté positivement la scolarisation, particulièrement celle

des filles qui a également bénéficié d'un encouragement social grandissant.

#### **-La lutte contre l'analphabétisme comme moyen d'autonomisation et d'émancipation de la femme :**

L'analphabétisme touche de façon plus prononcée les femmes qui présentent en 2008 un taux de 29%, contre 15,6% pour les hommes. Les femmes vivant en zones éparses sont les plus affectées (49,5% contre 25,6% pour les femmes du milieu aggloméré).

Les différents programmes d'alphabétisation engagés, particulièrement au bénéfice des femmes, ont permis de réduire régulièrement l'écart entre les deux sexes (23 points de pourcentage en 1966 contre 13,4 points en 2008).

Ces programmes s'appuient sur la mise à disposition des structures publiques susceptibles d'abriter des activités d'alphabétisation, le recrutement d'enseignants dans le cadre du dispositif d'insertion des jeunes diplômés, des campagnes de sensibilisation et de prise en charge des bénéficiaires analphabètes à travers les dispositifs gérés par l'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit (ANGEM) et l'Agence de Développement Social (ADS).

#### **Encadré 4 - Programme d'Alphabétisation, de Formation et d'Insertion des Femmes (Projet AFIF)**

Parmi les programmes mis en œuvre dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'analphabétisme, le programme AFIF est représentatif de la démarche suivie, et constitue un exemple de réussite quant à l'intégration de l'alphabétisation avec le développement social enregistrant un impact positif dans les familles et dans les communautés.

Ce programme, initié par l'association IQRAA, vise principalement à encourager l'alphabétisation des femmes âgées de 16 à 35 ans pour une durée moyenne de 18 mois et l'acquisition de qualifications professionnelles sur une période de 3 à 6 mois favorisant une intégration économique et sociale des femmes et des jeunes filles.

Le projet s'est concrétisé avec la contribution de plusieurs acteurs : les départements ministériels concernés, les autorités locales (octroi de terrain pour la construction des centres, mise à disposition de locaux, prise en charge de la rémunération du personnel dans le cadre de l'emploi des jeunes) et différents sponsors (assistance technique et l'équipement des centres).

Ce programme a significativement contribué :

-à la lutte contre l'analphabétisme et à l'épanouissement socio-économique des femmes et jeunes filles : annuellement, plus

de 130 000 participantes bénéficient des cours d'alphabétisation et 2 500 femmes de différentes formations thématiques ;

-au changement de comportement des citoyens envers les femmes dans certaines localités d'implantation des centres, effet des différents mécanismes mis en œuvre par les pouvoirs publics afin de créer des opportunités d'intégration des citoyennes dans la vie sociale en milieu rural. L'expérience a aussi démontré l'effet de réhabilitation des femmes dans leur environnement : elles sont devenues plus participatives et responsables.

**-La formation professionnelle, un instrument d'amélioration des qualifications et aptitudes professionnelles contribuant à l'autonomisation de la femme :**

La formation professionnelle, en tant que facteur d'emploi, est répertoriée parmi ceux ayant été à l'origine de la promotion de l'autonomisation des femmes et de leur intégration socioprofessionnelle. La loi portant orientation sur la formation et l'enseignement professionnels de 2008 consacre le principe d'égalité des chances dans l'accès à ce service public, ainsi que la mise en place de dispositifs particuliers pour la formation des personnes handicapées et des populations spécifiques.

A la rentrée de septembre 2015, le réseau national des établissements de formation et d'enseignement professionnels a accueilli 532 759 stagiaires, dont 213 238 de sexe féminin, soit 40% des effectifs. La diversité des spécialités enseignées, au nombre de 381, offre l'opportunité aux femmes en particulier d'élargir le spectre des activités économiques et sociales auxquelles elles peuvent contribuer.

La formation professionnelle représente ainsi un important gisement de qualification de la main d'œuvre féminine.

La femme rurale, la femme au foyer et les femmes en milieu carcéral ont aussi bénéficié de programmes spécifiques.

Pour la femme rurale, il s'agit de programmes de formation et de vulgarisation, notamment en vue d'accroître leurs compétences techniques. La « cellule femme rurale » de l'Institut national de vulgarisation agricole (INVA) a permis la formation de plus de 1 500 cadres vulgarisatrices dans diverses disciplines touchant aux réalités socio-économiques des femmes en milieu rural. Le dispositif de promotion de la formation au profit de la femme en milieu rural s'est concrétisé par l'ouverture de sections détachées en milieu rural. Ainsi, l'effectif des femmes en milieu rural formées, de 2000 au premier semestre 2015, s'élève à 166 000 femmes.

Concernant la femme au foyer, elle bénéficie d'un programme de formation souple, visant à lui donner la possibilité d'acquérir



des qualifications la rendant apte à réaliser un travail productif qui lui permettrait de subvenir à ses propres besoins, à ceux de sa famille, et de contribuer au développement de l'économie nationale. Depuis sa mise en œuvre en février 2004, ce programme a assuré une formation à près de 170 000 femmes au foyer jusqu'au premier semestre 2015.

Pour ce qui est des femmes détenues, sur un total de 13 093, elles sont 6 814 à bénéficier de programmes d'enseignement et 174 d'une formation professionnelle dans le cadre du programme de réinsertion des détenues mis en œuvre entre 2000 et 2015. Les résultats des examens pour les femmes détenues candidates aux épreuves du BEM et du baccalauréat de l'enseignement général ont été en constante évolution au cours de la période 2002-2015. Leur taux de réussite était respectivement de près de 93% et de 67% au titre de la session de juin 2015.

#### **-L'enseignement supérieur, autre possibilité d'autonomisation :**

L'enseignement universitaire agit sur les inégalités et sur la dépendance économique. Il permet d'apprécier la qualité de l'investissement entrepris en amont et d'augmenter les possibilités d'intégration sociale et professionnelle.

En prolongement de la rapide scolarisation des filles dans les paliers inférieurs de

l'éducation, une forte progression de l'élément féminin dans les effectifs globaux est enregistrée dans ce secteur.

La proportion d'étudiantes par rapport à l'ensemble des inscrits est passée de 54% en 2000 à 61,1% en 2014. Le taux de féminisation a dépassé les 50% dans cinq filières sur sept dès l'année 2000. C'est dans la filière lettres et sciences sociales qu'il est le plus élevé avec 69%, et en technologie qu'il est le plus bas avec 31% (en progression toutefois). Plus nombreuses que les garçons en graduation, les filles le sont aussi dans les effectifs diplômés (63,3% des gradués en 2014, et 52% des titulaires de doctorat). En post-graduation, la structure des effectifs étudiants a aussi évolué en faveur des étudiantes : leur proportion est passée de près de 39% en 2000 à 53% en 2014. Alors que les jeunes filles sont de plus en plus nombreuses à s'inscrire à l'université, elles sont, en proportion, moins nombreuses à faire carrière dans l'enseignement supérieur et la recherche. Elles représentent près de 43% des enseignants des études supérieures en 2014, proportion en constante hausse (35,3% en 2005-2006), et 35% des chercheurs. Dans la recherche, elles sont particulièrement présentes dans les sciences médicales (dans une proportion de 45%), les sciences naturelles (43%) et les sciences agricoles (36%). Leur présence la moins marquée est dans l'Ingénierie/technologie (30%).

Tableau 23. Proportion de femmes dans le secteur de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche scientifique

| Taux de féminisation en % | 2001 | 2005 | 2010 | 2014 |
|---------------------------|------|------|------|------|
| Graduation                | 54,0 | 56,8 | 59,5 | 61,1 |
| Post-graduation           | 38,9 | 44,8 | 48,1 | 53,1 |
| Encadrement               |      | 35,3 | 39,7 | 42,8 |
| Diplômés Graduation       | 55,5 | 60,4 | 64,7 | 63,3 |

Source : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche scientifique



**Indicateur 3.2. Proportion de femmes salariées dans le secteur non agricole**

Cet indicateur renseigne sur la nature de la participation des femmes à l'activité économique. Son évolution entre 2001 et 2015 fait ressortir une progression remarquable : passant de 60 à près de 79%, il traduit

une amélioration de la qualité des emplois occupés par les femmes dans la mesure où le salariat, notamment dans le secteur public, présente moins de précarité que le travail indépendant.



Tableau 24. Evolution de la part de l'emploi salarié féminin non agricole sur l'emploi féminin total (2001-2015, en%)

| Année                 | 2001 | 2003 | 2005 | 2007 | 2009 | 2011 | 2013 | 2015 |
|-----------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Part emploi féminin % | 60,4 | 64,4 | 65,4 | 68,9 | 63,3 | 73,4 | 73   | 78,8 |

Source : ONS

Cette évolution est liée aux principales caractéristiques de la participation des femmes à l'activité économique. En 2015, la population active féminine s'élève à 2 317 000 femmes, constituant 19,4% de l'ensemble de la population active. Elle se répartit en 1 934 000 femmes occupées et 384 000 femmes au chômage. Bien que l'écart ait tendance à se résorber, le taux d'activité des femmes est nettement inférieur à celui des hommes (respectivement 16,4 et 66,8%) ; il en est de même du taux d'emploi (13,6% pour les femmes, contre 60,2% pour les hommes).

La présence des femmes occupées est concentrée dans les services, incluant l'administration, dans une proportion de 77,5%, et est faible dans l'agriculture (2,7%) et dans le BTP (1,8%) ; l'industrie en occupe 18,1%. L'emploi féminin est majoritairement dans le secteur public (64,1%) et localisé à 79% en milieu urbain.

Pour ce qui est du chômage, moins d'un chômeur sur trois (28,7%) est une femme. Mais, les femmes en sont davantage affectées, leur taux de chômage étant supérieur à celui des hommes (16,6 et 9,9%

respectivement). Le taux de chômage des jeunes âgés de 15 à 24 ans est de 29,9%, alors que celui des femmes de la même tranche d'âge est de 45,3%. En termes de niveau d'instruction et de diplôme, les femmes diplômées de l'enseignement supérieur ou ayant un niveau supérieur enregistrent également le taux de chômage le plus élevé.

Sur la période 2005-2015, la population active féminine a progressé à un rythme très élevé : +5% en moyenne annuelle, soit près de 3 fois plus rapidement que le rythme de progression des hommes

(1,8%). Cette progression est le résultat de l'augmentation appréciable de l'emploi féminin (+5,1%) et de celle du chômage féminin (+4,4%). Les plans de développement mis en œuvre ont offert de grandes opportunités d'emploi, incitant de nombreuses femmes à se présenter sur le marché du travail. De ce fait, le taux d'activité des femmes a évolué de 12,4 à 16,4% et leur taux d'emploi de 10,2 à 13,6%. La part de la population active féminine dans la population active totale et celle de la population occupée féminine dans l'emploi total ont également progressé, respectivement de 15 à 19,4%, et de 14,6 à 18,3%.

Tableau 25. Paramètres Emploi/chômage selon le sexe (2005/2015)

|                                  | Féminin |      | Variation en % | Masculin |      | Variation en % |
|----------------------------------|---------|------|----------------|----------|------|----------------|
|                                  | 2005    | 2015 |                | 2005     | 2015 |                |
| Effectifs occupés en milliers    | 1174    | 1934 | 5,1            | 6870     | 8660 | 2,3            |
| Effectifs en Chômage en milliers | 250     | 384  | 4,4            | 1199     | 954  | -2,3           |
| Population active en milliers    | 1423    | 2317 | 5,0            | 8069     | 9614 | 1,8            |
| Taux de chômage en %             | 17,5    | 16,6 | -0,5           | 14,9     | 9,9  | -4,0           |
| Taux d'activité en %             | 12,4    | 16,4 | 2,8            | 69,2     | 66,8 | -0,4           |
| Taux d'emploi en %               | 10,2    | 13,6 | 2,9            | 58,9     | 60,2 | 0,2            |

Source : ONS.

Cette évolution confirme la pertinence de la politique d'emploi menée, à travers ses dispositifs et instruments, en direction des personnes en situation de chômage en général, et des jeunes et des femmes en

particulier, s'inscrivant dans la promotion de l'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes. La participation des femmes est différenciée selon les programmes, tel qu'indiqué ci-après.

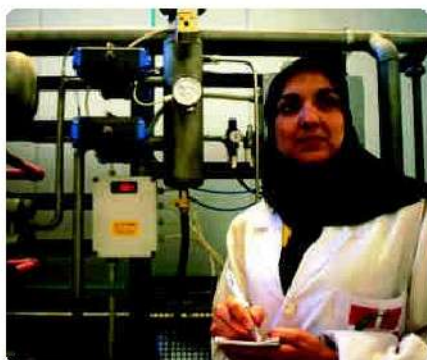
Tableau 26. Part des femmes dans la création d'emplois et d'activités

| Dispositif      | PID   | DAIS  | DAIP  | ANSEJ | CNAC | ANGEM | Inscription au registre de commerce |
|-----------------|-------|-------|-------|-------|------|-------|-------------------------------------|
| Part des femmes | 78,9% | 48,1% | 46,5% | 10%   | 8,6% | 62,3% | 8,2%                                |

Sources : MTESS et MSNFCF

Le taux de participation des femmes au Programme d'Insertion des Diplômés (PID) est lié à la proportion des diplômées femmes de l'enseignement supérieur et au taux de chômage de ces dernières qui sont plus élevés par rapport à ceux des hommes. Il en est de même pour le microcrédit de l'ANGEM, destiné initialement aux femmes au foyer. Pour les dispositifs DAIS et DAIP, l'accès des femmes est peu différent de celui des hommes. Par contre, pour les autres dispositifs (ANSEJ, CNAC et inscription au registre de commerce), les faibles taux de participation des femmes sont la traduction d'inégalités dans la création d'entreprises, les femmes subissant à la fois les contraintes de l'environnement des affaires et les difficultés de concilier travail et responsabilités familiales.

Les programmes de développement rural orientés vers l'entrepreneuriat féminin, et comportant un large programme de formation, ont constitué une opportunité pour les femmes rurales d'initier des activités génératrices de revenus qui, parfois, ont évolué en micro entreprises. D'autres programmes ont permis aux femmes rurales d'investir dans l'agriculture et de devenir de véritables chefs d'exploitations au même titre que les hommes.



En effet, parmi les 60 204 projets créés dans l'agriculture, 35% sont engagés par des femmes. Le taux d'intégration de la femme dans les dispositifs d'accès au foncier agricole montre que sur un total de 168 539 projets, 14 482 ont été introduits et gérés par des femmes, soit une proportion de 8,6%. Ils se répartissent en programmes comme suit :

- mise en valeur des terres par la concession (63 230 projets, dont 4 232 gérés par des femmes, soit 6,7%) ;
- création de nouvelles exploitations agricoles (1 962 exploitations, dont 47,6% sont gérées par des femmes) ;
- accession à la propriété foncière agricole (APFA), avec un total de 17 391 projets (13,78% sont gérés par des femmes).

Pour ce qui est de l'évolution de **la création d'activités artisanales**, leur nombre est passé de 17 086 en 2000, dont 12,5% créés par des femmes, à 60 980 en 2014, avec près de la moitié (47,7%) créée par des femmes. Le Fonds National de Promotion des Activités de l'Artisanat Traditionnel (FNPAAT) a contribué dans ce domaine au financement de projets dans ce domaine dont le nombre augmente d'année en année. A titre d'exemple, le nombre de bénéficiaires qui était de 756 artisans, dont 62% de femmes en 2013, est passé à 1 686 artisans, dont 68,9% de femmes en 2014.

Au niveau de la fonction publique, les personnels féminins en activité représentent 35,7% sur un effectif total de 2 020 172 fonctionnaires recensés en 2014. Cette proportion varie de 16,1% dans le secteur de l'Intérieur et des collectivités locales, à plus de 50% au niveau des secteurs de la Santé et de la Réforme Hospitalière et de l'Education nationale qui sont les plus féminisés.



Tableau 27. Taux de féminisation dans la Fonction Publique en 2014

|                     | Education Nationale | Santé, Population et Réforme Hospitalière | Intérieur et Collectivités Locales | Enseignement Supérieur | Finances | Formation et Enseignement Professionnels | Justice |
|---------------------|---------------------|-------------------------------------------|------------------------------------|------------------------|----------|------------------------------------------|---------|
| Taux féminisation % | 50,2                | 52                                        | 16,1                               | 36,2                   | 34,3     | 35,1                                     | 31,3    |

Source : Direction Générale de la Fonction Publique

La femme est aussi présente dans les différents corps constitués de l'Etat, notamment au sein de l'Armée Nationale Populaire où il a été enregistré la nomination de femmes au grade de Général et de Général Major.

Si le taux de féminisation global du secteur de l'Education dépasse les 50%, en revanche, dans l'administration des établissements scolaires, la gestion est principalement confiée aux hommes (à plus de 93% dans l'enseignement primaire, de 75% dans l'enseignement moyen et de 72% dans l'enseignement secondaire).

Les femmes constituent 54% du nombre total des fonctions supérieures et 75% du personnel de niveau universitaire des corps communs au Ministère de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme, 34% du nombre global des cadres dans le secteur des TIC, et 50% de l'ensemble des cadres exerçant au sein du Ministère de la Culture.

La féminisation du secteur de la santé est des plus accentuées : le taux est de plus de 50% au sein des médecins Maîtres-assis-

tants, de plus de 48% au sein des paramédicaux et cadres gestionnaires d'établissements, 37,8% pour les Docents, 28,3% pour les praticiens, et 25,9% au sein du corps des Professeurs.

**Dans le Corps de la magistrature**, sur un nombre total de 5 813 magistrats en 2015, 43,2% sont des femmes ; ce pourcentage se situait à 33,1% en 2004, illustrant ainsi un processus de promotion de la femme dans le secteur. Des femmes magistrates occupent les postes spécifiques de Présidente de Conseil d'Etat (1 magistrate), de Présidente de chambre au Conseil d'Etat (1), de Présidente de chambre à la Cour (135), de Procureur général près la Cour (1), de Présidente de section à la Cour suprême (3), de Présidente de section au Conseil d'Etat (1), de Commissaire d'Etat près le tribunal administratif (2), de Présidente de chambre au tribunal administratif (10), de Présidente de Cour (5), de Présidente du tribunal administratif (11), de Vice-présidente de Cour (9), de Présidente de tribunal (46), et de Juge d'instruction (55).

Dans le corps des greffiers du ministère de la Justice, les femmes occupent plus de deux emplois sur trois en 2015 (67,7%), contre 50% en 2 000.

**Encadré 5. Le programme Commun pour l'égalité entre les genres et l'autonomisation des femmes en Algérie (Al Insaf)**

Le programme Commun pour l'égalité entre les genres et l'autonomisation des femmes en Algérie (Al Insaf) a été conçu en concertation entre plusieurs ministères, organisations de la société civile et sept organisations du Système des Nations Unies (PNUD, UNFPA, UNICEF, ONUSIDA, BIT, ONUDI et ONUFEMMES).

Il a pour objectif d'appuyer les efforts nationaux pour promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, avec un accent particulier sur l'accès amélioré à l'emploi pour les femmes.

Les actions réalisées visent le renforcement des capacités institutionnelles en matière de stratégie, de mise en œuvre d'actions en tenant compte de l'approche genre dans les politiques publiques nationales, d'où la création du groupe des points focaux genre au niveau des ministères concernés pour le suivi de la mise en œuvre du programme. Celui-ci a également œuvré au renforcement des capacités des cadres de la société civile à travers des cycles de formation sur l'analyse et le plaidoyer genre.

Différentes activités ont mis l'accent sur l'accompagnement des femmes rurales, en particulier les plus vulnérables, dans leur accès au marché du travail, à travers la formation et la création de leur activité.

C'est le cas notamment à Tamanrasset où 120 femmes infectées par le VIH ont bénéficié d'une formation professionnelle et de microcrédit pour la création d'activités génératrices de revenus. Pour le même objectif, un projet d'information et d'accompagnement des femmes rurales analphabètes a été réalisé dans la wilaya de Djelfa et répliqué dans la wilaya d'Adrar.

Par ailleurs, ce programme a accordé une attention particulière à la promotion de l'image de la femme active et du renforcement des valeurs d'égalité et d'équité à travers une diffusion de l'information sensible au genre, notamment par la formation en genre de 53 journalistes des radios nationales, des chaînes de TV et de la presse écrite, et par l'organisation de deux forums de dialogues entre presse et société civile sur le genre et le plaidoyer genre.

**Indicateur 3.3 Proportion des sièges occupés par les femmes dans les législatures uniques ou les chambres basses des Parlements nationaux**

Afin de renforcer la représentation de la femme au Parlement, les hautes autorités du pays ont inséré la promotion du rôle politique de la femme dans l'amendement constitutionnel du 12 novembre 2008, une initiative qui s'inscrit dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement et les instruments juridiques internationaux pertinents.

L'article 31 bis de la Constitution prévoit l'élargissement de la présence des femmes dans les assemblées élues (nationales et locales). Ce principe a été consacré par la loi organique relative à l'élargissement des chances de la représentation des femmes dans les assemblées élues par la mise en place d'un système de quotas, qui impose des candidatures féminines dans les listes électorales visant un nombre de sièges occupés par les femmes variant entre 20 et 50 % du total des sièges prévus.

Afin de maintenir le quota fixé par la loi, le remplacement du candidat qui ne peut pas accomplir ses missions électorales doit être effectué par une personne du même sexe.

Sur le même registre, la loi organique sur les partis politiques exige, sous peine de refus d'agrément des partis politiques, l'intégration d'une proportion de femmes au niveau des différents organes des partis en tant que fondatrices, congressistes et dirigeantes.

Cette réforme s'est concrétisée à l'occasion des élections législatives du 10

mai 2012, à travers l'augmentation du nombre de femmes élues à l'Assemblée Populaire Nationale (chambre basse du Parlement). Leur nombre est passé de 30 femmes élues en 2007 sur 389 députés (proportion de 7,7%) à 146 femmes sur 462 députés (31,6 %). Ce taux a permis le classement de l'Algérie en première position dans le monde arabe, en 9ème à l'échelle africaine et en 26ème position à l'échelle mondiale en matière de représentation féminine au Parlement.

Au niveau de la deuxième chambre, le nombre de femmes sénatrices a été porté en 2012 à 10 sénatrices (6,9% des membres du Conseil de la Nation) ; elles étaient 4 femmes sénatrices au Conseil de la Nation en 2006 (2,7% des membres).

Pour ce qui est des élections locales, les pourcentages de femmes élues aux Assemblées Populaires Communales (APC) et aux Assemblées Populaires de Wilaya (APW) se sont également améliorés. Pour les APC, la proportion d'élues a augmenté de 4% en 2002 à 16,6% en 2012 (4 119 femmes) ; au niveau des APW, la progression est plus rapide : la part des femmes élues a évolué de 4,2% à 29,7 % (595 femmes).

Il y a lieu de souligner que l'Algérie compte quatre partis politiques dirigés par des femmes, dont l'une s'est présentée à plusieurs reprises aux élections présidentielles. C'est le premier cas dans le monde arabe.



Tableau 28. Représentation des femmes élues au sein de l'Assemblée Populaire Nationale (Parlement)

| Législature                             | 1997-2002 | 2002-2007 | 2007-2012 | 2012-2017 |
|-----------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Nombre total des sièges                 | 380       | 389       | 398       | 462       |
| Nombre de sièges occupés par des femmes | 15        | 26        | 31        | 146       |
| Pourcentage des femmes                  | 3,9       | 6,6       | 7,7       | 31,6      |

Source : Assemblée Populaire Nationale

En conclusion, la promotion de la condition de la femme, à travers l'intégration de l'approche genre, s'est opérée à tous les niveaux et dans tous les domaines. La situation de la femme en Algérie s'est ainsi nettement améliorée, surmontant progressivement les pesanteurs socioculturelles prévalant.

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement  
**RÉDUIRE LA MORTALITÉ INFANTILE**

Rapport National 2000 - 2015





## 4<sup>ème</sup> Objectif du Millénaire pour le Développement Réduire la mortalité infantile

### Cible 4. A

Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.

1. Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans.
2. Taux de mortalité infantile.
3. Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole.

Sur les quinze dernières années (2000-2015), en relation avec l'amélioration générale du niveau de vie et une offre de soins en constante augmentation, tant du point de vue des infrastructures, des ressources humaines que de l'organisation du système de santé, l'état de santé de la population, a enregistré une progression remarquable. L'espérance de vie à la naissance, indicateur de développement qui intègre l'ensemble des déterminants de la santé d'un individu, est passée de 72,5 ans en 2000 à 77,2 ans en 2014.

La santé infantile, déterminante dans l'allongement de l'espérance de vie, a toujours bénéficié d'une grande priorité dans les politiques sanitaires menées par l'Algérie. Les prestations y afférentes ont été intégrées dans les soins de base à la fin des années 60, et ont été renforcées dès le milieu des années 80 avec l'adoption en 1984 du Programme National de Lutte contre la Mortalité Infantile.

La priorisation de la santé infantile s'est manifestée notamment dans la mise en

œuvre de huit (08) programmes de prévention qui ciblent spécifiquement la petite enfance, visant à réduire les formes graves des pathologies affectant les enfants, leurs complications et tout particulièrement la mortalité qui leur est associée.

A ce titre, le Programme Elargi de Vaccination (PEV) a permis à l'Algérie de réaliser des avancées appréciables en matière de lutte contre les maladies transmissibles, avec l'éradication et l'élimination de certaines maladies telles que la poliomyélite, la diphtérie et la coqueluche. Ces résultats sont la conséquence de la couverture vaccinale sur la totalité du territoire national, de l'enracinement de la vaccination dans les comportements des parents, et de l'actualisation régulière du calendrier national de vaccination (introduction du vaccin anti-rougeoleux en 1985, du vaccin anti hépatite B en 2003 et celui contre l'*Haemophilus influenzae b* en 2008).

Il en a résulté une régression régulière du taux de mortalité infantile et une amélioration de la santé de l'enfant en général.



En outre, consciente que la santé infantile constitue un indicateur clé d'un système de santé fonctionnel, de justice sociale et de qualité de vie, l'Algérie a souscrit aux

différentes conventions et déclarations internationales et régionales concernant ce domaine.

**CIBLE 4. A – Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.**

**Indicateur 4.1. Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans**

La mortalité des enfants de moins de 5 ans a nettement régressé depuis le début de la décennie 90. De 55,7 pour mille naissances vivantes en 1990, elle passe à 25,6 pour mille en 2014 (23,9 pour mille pour le sexe féminin et 27,1 pour mille pour le sexe masculin). Ces résultats montrent que

l'objectif de réduction de deux tiers de la mortalité des enfants de moins de cinq ans est quasiment atteint.

L'écart entre les deux sexes, relativement peu élevé et en faveur des filles, est resté quasiment constant sur toute la période considérée.

Tableau 29. Évolution du taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (Probabilités de décéder avant l'âge de 5 ans) (P.1000)

|          | 1990 | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 |
|----------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Masculin | 58,2 | 44,8 | 44,8 | 41,5 | 40,1 | 37,4 | 37,5 | 32,9 | 32,7 | 31,4 | 30,8 | 29,0 | 28,3 | 27,3 | 27,3 | 27,1 |
| Féminin  | 54,7 | 41,3 | 41,3 | 38,6 | 35,4 | 33,4 | 33,0 | 29,8 | 28,9 | 27,8 | 27,1 | 26,0 | 25,2 | 24,7 | 24,9 | 23,9 |
| Ensemble | 55,7 | 43,0 | 43,0 | 40,0 | 37,8 | 35,5 | 35,3 | 31,4 | 30,8 | 29,7 | 29,0 | 27,5 | 26,8 | 26,1 | 26,1 | 25,6 |

Source : ONS



Source : ONS

**Indicateur 4.2. Taux de Mortalité Infantile**

Le taux de mortalité des enfants âgés de moins d'un an a aussi enregistré un trend baissier depuis 1990. De 46,8 pour mille en 1990, il passe à 22 pour mille en 2014 (20,4 pour mille pour le sexe féminin et 23,5 pour mille pour le sexe masculin). **Ces résultats montrent que l'objectif de réduction de deux tiers de la mortalité infantile est quasiment atteint.**

Le ralentissement de la baisse de la mortalité infantile que l'on observe notamment depuis 2005 est lié en grande partie à la modification de sa structure caractérisée par une large prédominance de la mortalité néonatale. La part des décès néonataux, de l'ordre

de 47 % pour la période allant de 1985 à 1989 et de 65,7 % entre 2000 et 2002, passe à près de 73% entre 2008 et 2012 selon les données de l'enquête MICS4 2012-2013. Cela a justifié l'adoption et la mise en œuvre d'une stratégie de lutte contre la mortalité infantile essentiellement axée sur la tranche post-néonatale et la création d'une structure centrale (Sous-Direction auprès du Ministère en charge de la Santé) chargée spécifiquement des programmes de soins de la néo-natalité, de l'enfance, de l'adolescence et de la jeunesse.

Aussi, le plan d'accélération de la réduction de la mortalité maternelle, en cours de mise en œuvre, devrait contribuer à la baisse du niveau de la mortalité infantile.

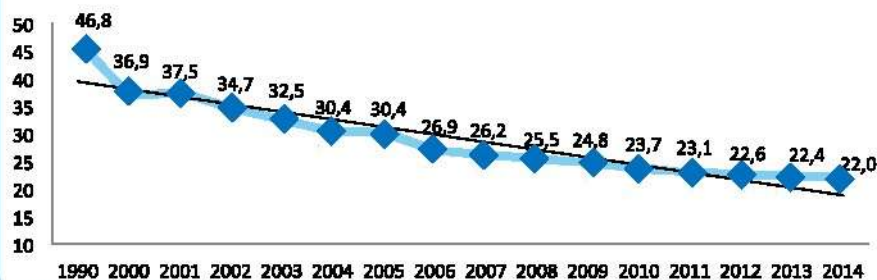


Tableau 30. Évolution des taux de mortalité infantile (P.1000)

|          | 1990 | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 |
|----------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Masculin | 49,2 | 38,4 | 38,9 | 36,1 | 34,6 | 32,2 | 32,4 | 28,3 | 27,9 | 26,9 | 26,6 | 25,2 | 24,6 | 23,9 | 23,6 | 23,5 |
| Féminin  | 45,8 | 35,3 | 35,9 | 33,3 | 30,3 | 28,5 | 28,2 | 25,3 | 24,4 | 23,9 | 22,9 | 22,2 | 21,6 | 21,2 | 21,2 | 20,4 |
| Ensemble | 46,8 | 36,9 | 37,5 | 34,7 | 32,5 | 30,4 | 30,4 | 26,8 | 26,2 | 25,5 | 24,8 | 23,7 | 23,1 | 22,6 | 22,4 | 22,0 |

Source : ONS

Graphe 7: Évolution du taux de mortalité infantile (P.1000)  
(Deux sexes confondus)



Source : ONS

#### Indicateur 4.3. Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole

La vaccination contre la rougeole à l'âge de 09 mois a été introduite dans le calendrier vaccinal en 1985 et renforcée en 1997 par une dose de rappel à l'âge de 6 ans (entrée à l'école). Les efforts consentis en la matière ont permis de passer d'un taux de couverture vaccinale contre cette maladie de 77% en 1995 à 94% en 2014.

Cette vaccination a eu un impact significatif sur l'incidence de cette maladie qui est passée de 65,5 cas pour 100 000 habitants dans les années 90 à une incidence inférieure à 01 cas pour 100 000 habitants durant les dernières années.

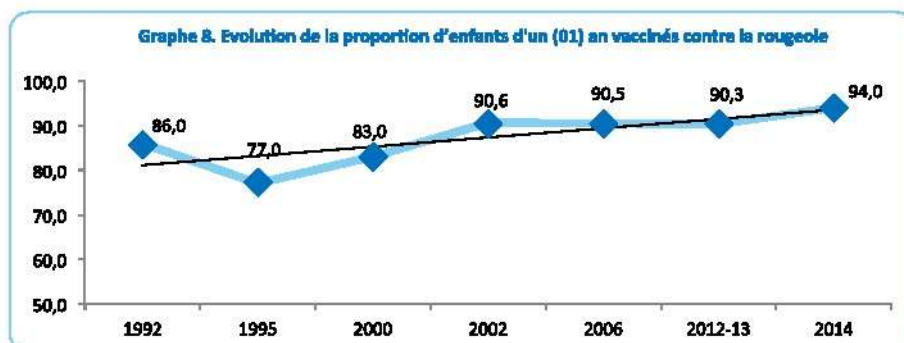


Tableau 31. Evolution de la proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole (%)

|         | PAPCHILD<br>1992 | MDG<br>1995 | EDG<br>2000 | EASF<br>2002 | MICS3<br>2006 | MICS4<br>2012-2013 | 2014 * |
|---------|------------------|-------------|-------------|--------------|---------------|--------------------|--------|
| Garçons | -                | 79          | 81          | 89,9         | 91,5          | 90,3               | -      |
| Filles  | -                | 75          | 86          | 91,2         | 89,2          | 90,3               | -      |
| Urbain  | -                | 83          | 84          | 92,1         | 90,1          | 90,9               | -      |
| Rural   | -                | 71          | 83          | 88,8         | 88,1          | 89,4               | -      |
| Total   | 86               | 77          | 83          | 90,6         | 90,5          | 90,3               | 94,0   |

Statistiques de routine – MSPRH





Source : MSPRH

#### Défis :

Bien que les progrès réalisés en matière de réduction de la mortalité des enfants de moins de 5 ans soient appréciables, il n'en demeure pas moins que certains défis restent à relever. La mortalité néonatale, constituant  $\frac{3}{4}$  des décès infantiles, représente le principal défi. L'accélération des progrès liés à l'amélioration de la santé infantile implique la prise en compte du binôme mère-enfant dans le cadre plus large de la périnatalité.

Les progrès ne sont pas uniformes sur l'ensemble du territoire national du fait des disparités géographiques observées, bien que celles-ci aient tendance à se contracter. La réduction de ces écarts géographiques constitue de ce fait un autre défi à relever.





## 5<sup>ème</sup> Objectif du Millénaire pour le Développement Améliorer la santé maternelle

|                   |                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                |
|-------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Cible 5. A</b> | Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle par ans. | 1. Taux de Mortalité Maternelle (TMM).<br>2. Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié.                                                                                           |
| <b>Cible 5.B</b>  | Rendre l'accès à la médecine procréative universelle d'ici à 2015.                    | 3. Taux de prévalence de la contraception.<br>4. Taux de natalité parmi les adolescentes.<br>5. Couverture des soins prénatals (au moins une visite).<br>6. Besoins non satisfaits en planification familiale. |

**D**es efforts considérables ont été consentis par l'Algérie en matière de santé publique, notamment en matière de santé maternelle qui fait partie des domaines prioritaires.

Durant la dernière décennie, l'Algérie s'est attelée à mettre en œuvre un processus de réduction de la mortalité maternelle, à travers le programme national de périnatalité, adopté en 2005, basé notamment sur : i)-le renforcement de la surveillance prénatale pour lutter contre les pathologies prévalentes de la grossesse (diabète et hypertension artérielle), par la mise en fonction de consultations spécialisées de référence; ii)-la normalisation de la surveillance obstétricale pour réduire les

décès maternels liés aux complications de l'hémorragie de la délivrance; iii)-la normalisation des salles de naissance et la hiérarchisation des niveaux de soins néonataux (soins généraux de base, réanimation néonatale, soins intensifs); et enfin iv)-la mise en œuvre d'un vaste plan de réalisation d'infrastructures dédiées à la santé de la mère/enfant répartis sur les différentes zones géographiques. D'autres actions concourent également à la réduction de la mortalité périnatale (extension du réseau d'infrastructures, programme d'espacement des naissances, alphabétisation,...).



**CIBLE 5. A - Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle**

**Indicateur 5.1. Taux de Mortalité Maternelle (TMM)**

Le progrès enregistré dans l'amélioration de la santé maternelle est conséquent. En 2014, le TMM est estimé à 63,6<sup>5</sup> pour 100 000 naissances vivantes contre 117/100 000 en 1999. Il était de 230/100 000 naissances vivantes en 1989. Ce progrès s'explique par l'amélioration des conditions de suivi de la grossesse et de l'accouchement (93% des femmes ayant eu une naissance durant les deux dernières années précédant l'enquête MICS4 ont bénéficié de soins prénatals et 97 % des accouchements ont eu lieu en milieu assisté).

Les actions de lutte contre la mortalité maternelle se sont intensifiées depuis la promulgation en 2005 du Décret exécutif fixant les normes d'organisation et de fonctionnement des services de néonatalogie et de périnatalité.



Tableau 32. Évolution des taux de mortalité maternelle (P.100.000)

| Indicateurs                              | 1989-89* | 1992* | 1999* | 2007** | 2008** | 2009** | 2010** | 2011** | 2012** | 2013** | 2014** |
|------------------------------------------|----------|-------|-------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Taux de mortalité maternelle (p.100.000) | 230      | 215,0 | 117,4 | 86,9   | 86,2   | 81,4   | 76,9   | 73,9   | 70,3   | 66,9   | 63,6   |

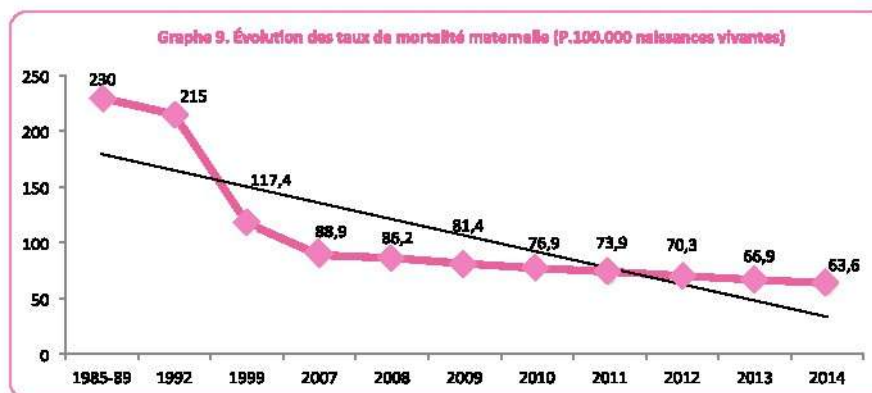
Source : (\*) Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière : Données issues des enquêtes  
(\*\*) Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière : Estimation

\*De grands écarts sont relevés entre les données nationales et les estimations élaborées par le système des Nations Unies (Trends in Maternal Mortality: 1990 to 2015 Estimates by WHO, UNICEF, UNFPA, World Bank Group and the United Nations Population Division). Ces dernières ne tiennent pas compte des programmes mis en œuvre, ni des résultats obtenus par l'Algérie dans ce domaine.

Cela concerne en particulier le renforcement de la couverture en gynécologues-obstétriciens et en pédiatres, avec une répartition plus équilibrée en faveur des hauts plateaux et des wilayas du Sud du pays. Les ratios fixés sont de 1 gynécologue pour 3 692 Femmes Mariées en Age de Procréer (FMAR), contre 1/4 759 en 1998, et de 1 sage-femme pour 500 FMAR.

Parallèlement, il a été procédé à la densification du réseau des établissements hospitaliers spécialisés (EHS) « mère/enfant » (32 EHS), dont 24 sont actuellement opérationnels.

D'autres mesures favorisant l'accélération de la réduction des décès maternels ont été prises. Il s'agit de : i)-l'instauration en 2013, de la déclaration obligatoire des décès maternels ; ii)-la mise en place en 2014, de l'audit des décès maternels dans l'objectif d'analyser les facteurs et les mécanismes ayant conduit au décès maternel, d'en rechercher la cause exacte, et d'améliorer la qualité des prestations de soins ; iii)-la finalisation d'un plan national de réduction accélérée de la mortalité maternelle 2015-2019 qui s'inscrit dans le cadre des initiatives régionales, particulièrement la Campagne pour l'Accélération de la Réduction de la Mortalité Maternelle en Afrique (CARMMA).



Source : MSPRH

**Indicateur 5.2. Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié**

L'accouchement assisté par un personnel

de santé est désormais quasi universel en Algérie. Le taux est passé de 76% en 1992 à 97,1% en 2012-2013 (MICS4).

Tableau 33. Évolution des taux d'accouchement en milieu assisté (P.100)

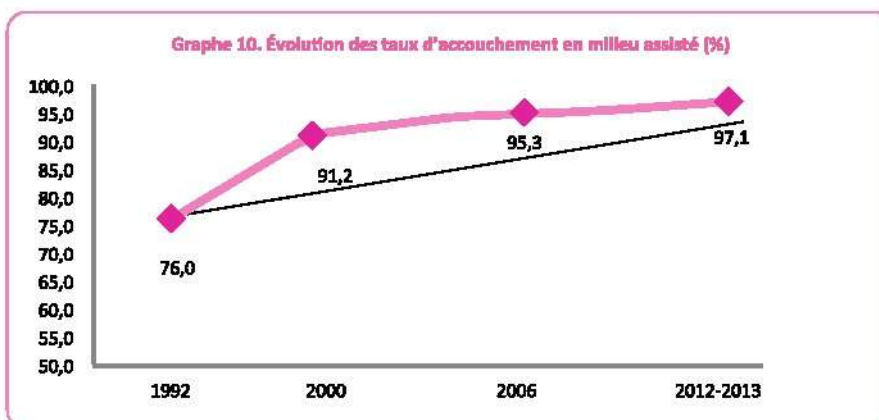
| Année                | EASME 1992 | EDG 2000 | MICS3 2006 | MICS4 2012-2013 |
|----------------------|------------|----------|------------|-----------------|
| Accouchement assisté | 76         | 91,2     | 95,3       | 97,1            |

EASME : Enquête Algérienne sur la Santé de la Mère et de l'Enfant, 1992.

EDG : End Decade Goal, 2000.

MICS3 : Troisième enquête à indicateurs multiples, 2006.

MICS4 : Quatrième enquête à indicateurs multiples, 2012-2013.



EASME : Enquête Algérienne sur la Santé de la Mère et de l'Enfant, 1992.

EDG : End Decade Goal, 2000.

MICS3 : Troisième enquête à indicateurs multiples, 2006.

MICS4 : Quatrième enquête à indicateurs multiples, 2012-2013.

**CIBLE 5.B : Rendre l'accès à la médecine procréative universelle d'ici à 2015**

**Indicateur 5.3. Taux de prévalence de la contraception**

L'utilisation de la contraception en Algérie a progressé depuis 1992.

La proportion de couples y ayant recours a évolué de 51 à 57% (dont 48% en méthodes modernes). La progression reste cependant relativement lente. Une légère baisse du taux de prévalence a même été enregistrée entre 2006 et 2012. Toutefois, il faut noter que les écarts selon le milieu de résidence (11 points à la fin des années 80) et le niveau socioculturel des femmes ne sont plus significatifs. L'une des principales avancées réalisées, depuis le lancement du programme national

de maîtrise de la croissance démographique (PNMCD) en 1983, réside dans la quasi-généralisation de la connaissance des méthodes de contraception parmi les femmes en âge de procréer (15-49 ans).

Dans le secteur public, les actes de santé reproductive sont dispensés gratuitement et les produits contraceptifs fournis gracieusement. Ces derniers sont remboursés à 100% par la sécurité sociale lorsqu'ils sont acquis auprès d'une pharmacie privée sur la base d'une prescription (médecin ou sage-femme).

Tableau 34. Évolution de la pratique contraceptive (%)

| Méthode \ Année        | EASME<br>1992 | MDG<br>1995 | EDG<br>2000 | EASF<br>2002 | MICS3<br>2006 | MICS4<br>2012-2013 |
|------------------------|---------------|-------------|-------------|--------------|---------------|--------------------|
| Toutes méthodes        | 50,9          | 56,9        | 64,0        | 57,0         | 61,4          | 57,1               |
| Dont méthodes modernes | 43,1          | 49,0        | 50,1        | 51,8         | 52,0          | 47,9               |

EASME : Enquête Algérienne sur la Santé de la Mère et de l'Enfant, 1992

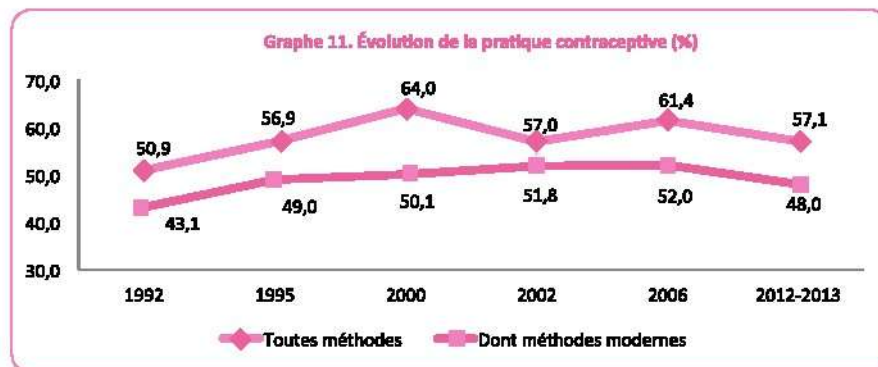
MDG : Mi-Décade Goal, 1995

EDG : End Decade Goal, 2000

EASF : Enquête Algérienne sur la Santé de la Famille, 2002

MICS3 : Troisième enquête à indicateurs multiples, 2006

MICS4 : Quatrième enquête à indicateurs multiples, 2012-2013



EASME : Enquête Algérienne sur la Santé de la Mère et de l'Enfant, 1992

MDG : Mi-Décade Goal, 1995

EDG : End Decade Goal, 2000

EASF : Enquête Algérienne sur la Santé de la Famille, 2002

MICS3 : Troisième enquête à indicateurs multiples, 2006

MICS4 : Quatrième enquête à indicateurs multiples, 2012-2013



Tableau 35. Évolution des taux d'utilisation de la contraception par type de méthode (%)

| ANNÉE             | ENAF<br>1986 | EASME<br>1992 | MDG<br>1995 | EDG<br>2000 | EASF<br>2002 | MICS3<br>2006 | MICS4<br>2012-2013 |
|-------------------|--------------|---------------|-------------|-------------|--------------|---------------|--------------------|
| Pilule            | 26,4         | 38,7          | 43,4        | 44,3        | 45,5         | 45,9          | 43,0               |
| Stérilet          | 2,1          | 2,4           | 4,1         | 4,3         | 3,0          | 2,3           | 2,2                |
| Condom            | 0,5          | 0,7           | 0,8         | 1,5         | 1,2          | 2,3           | 1,9                |
| Autres Méthodes   | 2,1          | 1,3           | 0,7         | /           | 1,1          | 1,4           | 0,7                |
| Méthodes Modernes | 31,1         | 43,1          | 49,0        | 50,1        | 51,8         | 52,0          | 47,9               |
| Méthodes Trad     | 4,4          | 7,7           | 7,9         | 13,9        | 5,2          | 9,4           | 9,2                |
| Prévalence Totale | 35,5         | 50,8          | 56,9        | 64,0        | 57,0         | 61,4          | 57,1               |

ENAF : Enquête Nationale Algérienne de Fécondité, 1986

EASME : Enquête Algérienne sur la Santé de la Mère et de l'Enfant, 1992

MDG : Mi-Décade Goal, 1995

EDG : End Decade Goal, 2000

EASF : Enquête Algérienne sur la Santé de la Famille, 2002

MICS3 : Troisième enquête à indicateurs multiples, 2006

MICS4 : Quatrième enquête à indicateurs multiples, 2012-2013

**Indicateur 5.4. Taux de natalité parmi les adolescentes**

Une diminution sensible du taux de natalité chez les adolescentes a été observée au cours de la décennie 90. Il est passé de 21 naissances vivantes pour 1 000 adolescentes âgées de 15 à 19 ans en 1992 à 6 naissances vivantes pour 1 000 adolescentes du même groupe d'âge en

2002. Depuis, selon les données de l'état Civil, ce taux a doublé et se situe à plus de 13 naissances vivantes pour 1 000 adolescentes en 2014. Les données de l'enquête MICS4-2012-2013 estiment ce taux à 10 naissances vivantes pour 1 000 adolescentes au cours de la période 2010-2012, ce qui corrobore les informations fournies par l'état civil.



Selon les données de cette enquête, 1,9 % d'adolescentes (15-19 ans) sont considérées comme ayant déjà commencé leur vie féconde (0,8% ont déjà eu une naissance vivante et 1,1 % étaient enceintes au moment de l'enquête). La proportion des femmes âgées de 20-24 ans ayant eu une naissance vivante avant l'âge de 18 ans n'atteint pas 1% de l'ensemble de ces femmes quel que soit le milieu de résidence.

Il faut reconnaître que les grossesses précoces ont nettement diminué. L'âge légal au mariage est fixé à 19 ans tant pour la femme que pour l'homme, et toute personne souhaitant conclure un mariage avant cet âge minimum légal doit obligatoirement initier une procédure devant un juge, seul habilité à délivrer la dispense d'âge nécessaire (d'autant qu'il s'agit dans tous les cas de figure

du mariage d'un mineur). En outre, la promulgation de la Fatwa qui fait désormais obligation aux nouveaux mariés de contracter d'abord un mariage civil, c'est-à-dire l'établissement d'un acte avant la conclusion du mariage religieux (Fatiha), contribuera certainement à l'annihilation définitive de ces phénomènes de mariage et de grossesse précoces qui restent parmi les principaux facteurs de mortalité maternelle et infantile, et parmi les causes de mauvaise santé et de pauvreté.

Enfin, concernant l'indice conjoncturel de fécondité (ICF), il est établi à 3,03 enfants en 2014 contre 4,4 en 1992. La contribution de la fécondité des femmes âgées de 15-19 ans dans la fécondité globale est passée de 4% à 2% au cours de la même période.

Tableau 36. Taux de Fécondité Générale (TFG) (1992-2014) selon l'âge

| Âges  | TFG (p.1000) |         |        |        |        |        |
|-------|--------------|---------|--------|--------|--------|--------|
|       | EASME-92     | EASF-02 | EC-10* | EC-12* | EC-13* | EC-14* |
| 15-19 | 21,0         | 6,0     | 10,2   | 11,8   | 12,4   | 13,5   |
| 20-24 | 143,0        | 59,0    | 84,1   | 94,9   | 94,1   | 100,9  |
| ISF   | 4,4          | 2,4     | 2,87   | 3,02   | 2,93   | 3,03   |

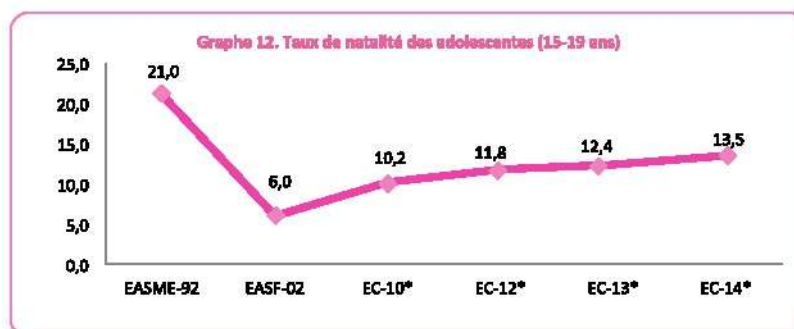
EASME : Enquête Algérienne sur la Santé de la Mère et de l'Enfant, 1992

EASF : Enquête Algérienne sur la Santé de la Famille, 2002

MICS3 : Enquête à indicateurs multiples, 2006

EC : Etat Civil

(\*) Source : Office National des Statistiques



Source : MSPRH

\*: Source ONS

**Indicateur 5.5. Couverture des soins prénatals (au moins une visite)**

Le suivi prénatal a connu une amélioration régulière puisque la proportion de femmes enceintes qui ont eu au moins une consultation au cours de leur dernière grossesse est

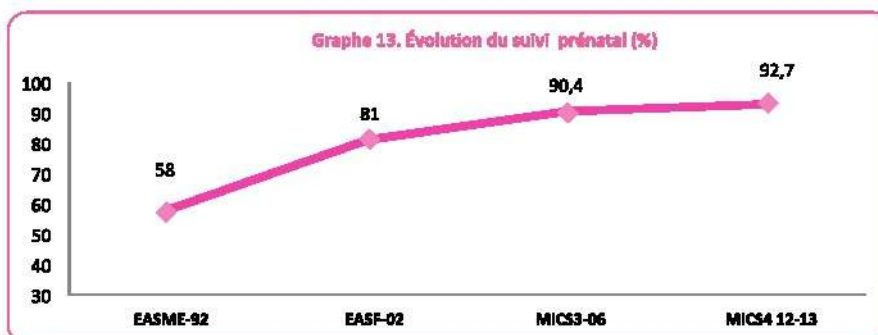
passée de 58% en 1992 à 81% en 2002, puis à 90,4% en 2006. Ce taux se situe à 92,7% pour la période 2012-2013 (84,8% des femmes ayant fait une consultation prénatale ont été suivies par un médecin et 7,9% par une sage-femme).

Tableau 37. Évolution du suivi prénatal (%)

| Taux %         | EASME-92 | EASF-02 | MICS3-06 | MICS4 12-13 |
|----------------|----------|---------|----------|-------------|
| Suivi prénatal | 58       | 81      | 90,4     | 92,7        |

Source : MSPRH

\*: Source ONS



Source : MSPRH

\*: Source ONS



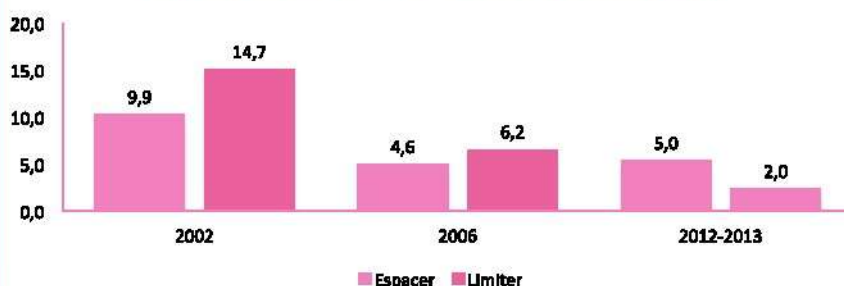
**Indicateur 5.6. Besoins non satisfaits en planification familiale**

Les besoins non satisfaits en planification familiale se réfèrent aux femmes mariées, fécondes n'utilisant aucune méthode de contraception, souhaitant reporter la prochaine grossesse d'au moins de deux années (besoins pour espacement), ou

ne voulant plus en avoir (besoins pour limitation).

Les résultats de l'enquête MICS4 (2012-2013) montrent que les besoins non satisfaits en planification familiale sont estimés à 7% (5% en matière d'espacement et 2% pour la limitation), en baisse de 4 points par rapport à 2006.

**Graph 14. Evolution des besoins non satisfaits en planification familiale**



Source : MSPRH



**Défis :**

Le défi actuel vise à améliorer la performance du système de santé en Algérie et à prendre toutes les mesures correctives pour réduire davantage les décès maternels évitables.

Les progrès réalisés et les résultats obtenus dans le domaine de la prise en charge de la santé de la mère et de l'enfant sont certes appréciables, mais eu égard aux potentialités du pays, ils demeurent en deçà des résultats escomptés et ce, d'autant que des écarts sont encore enregistrés entre les wilayas.

Le plan national de réduction accélérée de la mortalité maternelle 2015-2019 constitue le cadre opérationnel pour relever le défi de la réduction de la mortalité maternelle. Ce plan s'articule autour de cinq axes stratégiques que sont : i)-les interventions prouvées efficaces, ii)-l'accès à des personnels qua-

lifés pendant la grossesse et l'accouchement, iii)-la qualité des services de santé, iv)-le rôle des individus, des familles et des communautés, v)-le cadre politique et législatif.

Concernant l'accès universel à la médecine procréative, il y a lieu de renforcer les mesures déjà engagées, notamment : i)-le développement des prestations de planification familiale dans le cadre global des soins de santé de la reproduction, à savoir la santé maternelle et périnatale; ii)-l'amélioration de la qualité des prestations pour une prescription contraceptive intégrant les critères de recevabilité médicale et l'accès aux méthodes nouvelles, compte tenu de l'important report de la fécondité des femmes; iii)-la promotion d'actions d'information ciblées en direction des jeunes.



Les Objectifs du Millénaire pour le Développement  
COMBATTRE LE VIH/SIDA, LE PALUDISME ET D'AUTRES MALADIES

Rapport National 2000 - 2015







## 6<sup>ème</sup> Objectif du Millénaire pour le Développement

### Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies

|                   |                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|-------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Cible 6. A</b> | D'ici à 2015, avoir enrayé la propagation du VIH/sida et avoir commencé à inverser la tendance actuelle            | <ul style="list-style-type: none"> <li>1. Taux de prévalence du VIH dans la population âgée de 15 à 24 ans.</li> <li>2. Utilisation d'un préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque.</li> <li>3. Proportion de la population âgée de 15 à 24 ans ayant des connaissances exactes et complètes au sujet du VIH/SIDA.</li> <li>4. Taux de scolarisation des orphelins par rapport aux non orphelins âgés de 10 à 14 ans.</li> </ul>                                                                                                                                                              |
| <b>Cible 6. B</b> | D'ici à 2010, assurer à tous ceux qui en ont besoin l'accès aux traitements contre le VIH/sida                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>5. Proportion de la population au stade avancé de l'infection par le VIH ayant accès aux médicaments antirétroviraux.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Cible 6. C</b> | D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres maladies graves et commencer à inverser la tendance actuelle | <ul style="list-style-type: none"> <li>6. Incidence du paludisme et taux de mortalité lié à cette maladie.</li> <li>7. Proportion des enfants de moins de 5 ans dormant sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide.</li> <li>8. Proportion d'enfants de moins de 5 ans atteints de fièvre traités au moyen de médicaments anti-paludéens appropriés.</li> <li>9. Incidence et prévalence de la tuberculose et taux de mortalité dû à cette maladie.</li> <li>10. Proportion de cas de tuberculose décelés et soignés dans le cadre d'un traitement direct à court terme et sous observation.</li> </ul> |

**CIBLE 6. A – D’ici à 2015, avoir enrayé la propagation du VIH/sida et avoir commencé à inverser la tendance actuelle**

**Indicateur 6.1. Taux de prévalence du VIH dans la population âgée de 15 à 24 ans**

En Algérie, l’épidémie VIH/SIDA, vu sa faible prévalence (0,1%) dans la population totale, demeure peu active et concentrée dans certains groupes de population à risque.

Les comportements sexuels à risque, le faible niveau d’utilisation du préservatif, la consommation de drogues injectables, les situations de précarité, les phénomènes de migration transfrontalière, notamment au Sud du pays avec l’Afrique sub-saharienne, sont autant de facteurs de vulnérabilité pris en considération pour stopper et inverser l’épidémie du VIH/SIDA.

Selon les données du laboratoire national de référence du Sida, la cible nationale qui est de stabiliser le nombre de nouveaux diagnostics à moins de 1 000 cas/an a été atteinte. Au 31 décembre 2015, le nombre cumulé a atteint 9 843 cas d’infections au VIH dont 1 651 cas de sida et 8 192 cas

de séropositivité asymptomatique avec comme sérotype le VIH1 à plus de 99%. La transmission hétérosexuelle, essentiellement locale, reste la principale voie par laquelle les personnes contractent le VIH (97,5 %). Ces dernières années, 700 à 800 cas sont notifiés par an.

Concernant le groupe d’âge 15-24 ans, le nombre cumulé a atteint 569 cas au 31 décembre 2014.

Les femmes en âge de reproduction sont de plus en plus infectées (1/3 des cas) et constituent de fait, avec les jeunes, des groupes de population particulièrement vulnérables.

Les actions de lutte contre la maladie ciblent la prévention de la transmission mère-enfant au moment de l’accouchement, ainsi que la prévention du risque chez les jeunes dans le cadre de la santé génésique et des programmes de santé des adolescents. La prévention s’étend, aussi, à la population scolaire et universitaire, dans le cadre des



dispositifs nationaux multisectoriels, avec la participation du mouvement associatif, notamment l'alliance thématique ONUSIDA.

Dans cette optique, 61 Centres de dépistage anonymes et gratuits ont été ouverts au niveau de l'ensemble des wilayas du pays.

Par ailleurs, le dispositif institutionnel de prise en charge a été considérablement

renforcé avec la création de l'Agence Nationale du Sang, chargée de la sécurité transfusionnelle avec l'instauration du contrôle obligatoire du don de sang et de ses dérivés à travers tout le territoire national, et de 10 centres de référence de prise en charge de l'infection VIH/SIDA; les antirétroviraux sont fournis à titre gratuits.

Tableau 38. Evolution du nombre cumulé de cas VIH/SIDA

| Indicateurs VIH/SIDA            | 2000  | 2002  | 2004  | 2005  | 2007  | 2008  | 2010  | 2011  | 2012  | 2013  | 2014  |
|---------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| (Nombre de cas, au 31 décembre) | 1 533 | 1 861 | 2 363 | 2 608 | 3 747 | 4 392 | 6 037 | 6 797 | 7 509 | 8 258 | 9 103 |
| Jeunes de 15 à 24 ans           | 99    | 124   | 156   | 173   | 236   | 297   | 420   | 470   | 524   | 571   | 569   |

Source : Laboratoire National de Référence – LNR

#### Indicateur 6.2. Utilisation d'un préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque

##### -Taux d'utilisation du condom :

L'utilisation du condom est appréhendée principalement dans le cadre de la planifi-

cation familiale. Les indications, ci-dessous, ne concernent que les couples mariés dans l'objectif d'espacer ou de limiter les naissances. Elles montrent un recours limité au condom.

Tableau 39. Evolution du taux d'utilisation du condom (couples mariés)

| ANNEE  | ENAF 1986 | EASME 1992 | MDG 1995 | EDG 2000 | EASF 2002 | MICS3 2006 | MICS4 2012-2013 |
|--------|-----------|------------|----------|----------|-----------|------------|-----------------|
| Condom | 0,5       | 0,7        | 0,8      | 1,5      | 1,2       | 2,3        | 1,9             |

Source : MSPRH

##### -Utilisation du condom chez les groupes à risque :

Les données relatives à l'utilisation du condom parmi les groupes à risque ne sont pas disponibles.

#### Indicateur 6.3. Proportion de la population âgée de 15 à 24 ans ayant des connaissances exactes et complètes au sujet du VIH/SIDA

Selon l'enquête MICS4, la proportion de femmes du groupe d'âge 15-24 ans ayant une connaissance parfaite de la transmission

du VIH/SIDA (identification d'au moins 02 moyens de prévention et de 03 préjugés) a enregistré une baisse sensible. Elle est passée de près de 16% en 2006 (MICS3) à 9,2% en 2012-2013.

Cette baisse interpelle l'ensemble des intervenants, tant les pouvoirs publics que la société civile. Elle exige un renforcement des activités d'Information, d'Education et de Communication en direction d'un plus large public des deux sexes.



**Indicateur 6.4. Taux de scolarisation des orphelins par rapport aux non orphelins âgés de 10 à 14 ans**

**-Nombre d'enfants orphelins du SIDA :**

Compte tenu d'une séroprévalence très

réduite du VIH/SIDA dans la population algérienne, l'impact de la maladie sur la population enfantine, particulièrement orpheline, n'est pas significatif.

**CIBLE 6. B – D'ici à 2010, assurer à tous ceux qui en ont besoin l'accès aux traitements contre le VIH/sida**

**Indicateur 6.5. Proportion de la population au stade avancé de l'infection par le VIH ayant accès aux médicaments antirétroviraux**

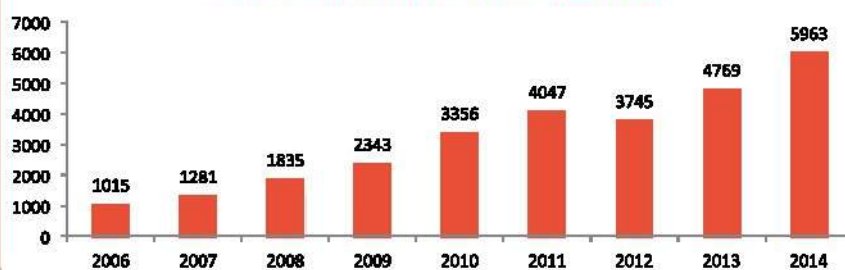
Toutes les personnes éligibles et/ou dépistées éligibles au traitement antirétroviral ont accès aux médicaments antirétroviraux, le traitement étant totalement gratuit au niveau des centres de référence (15 centres sont opérationnels).

Il est à préciser qu'entre 2006 et 2014, le nombre de personnes suivies dans ces Centres de référence a plus que quintuplé, passant de 1 015 personnes en 2006 à

5 963 (dont 437 enfants) en 2013 et à 5 963 (dont 466 enfants) en 2014.

L'augmentation régulière des PVIH sous traitement antirétroviral témoigne de l'amélioration de l'accessibilité au traitement, de l'augmentation de l'espérance de vie sous traitement antirétroviral et de la qualité globale de la prise en charge (PEC) de l'infection VIH. Elle est également le résultat de l'application des nouvelles recommandations nationales de 2010 de mise sous traitement antirétroviral au seuil de 500 CD4/mm<sup>3</sup> (au lieu de 350 CD4/mm<sup>3</sup>).

**Graph 15. Évolution de la file active des patients (personnes vivant avec le VIH) suivis dans les centres de prise en charge (CDR) de 2006 à 2014**



Source : MSPRH

**Défis :**

En dépit des résultats obtenus, positifs et réconfortants, l'Algérie, tout en gardant une vigilance de rigueur, s'attache à intensifier la lutte contre le VIH/SIDA.

Parmi les défis à relever, il est à citer tout particulièrement :

- l'amélioration de la coordination intersectorielle dans la lutte contre le VIH/SIDA, la détection et la prise en

charge des personnes infectées ;

- la poursuite de l'effort de promotion du dépistage, anonyme, confidentiel et gratuit et la généralisation des tests rapides ;
- l'élimination de la Transmission Mère - Enfant du VIH/SIDA ;

- la promotion de l'information sur l'infection et la multiplication d'actions multiformes de sensibilisation auprès de toutes les catégories de la population, notamment les plus vulnérables, en impliquant en particulier les personnes vivant avec le VIH et la société civile.

**CIBLE 6. C – D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres maladies graves et commencer à inverser la tendance actuelle**

**Indicateur 6.6. Incidence du paludisme et taux de mortalité lié à cette maladie**

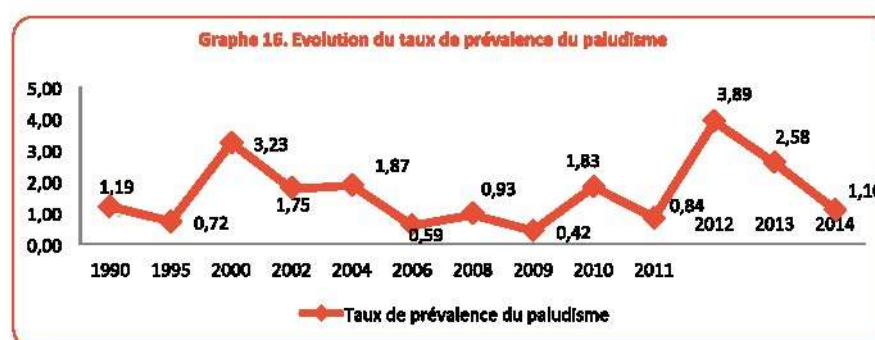
Grâce aux efforts visant l'éradication du paludisme, la morbidité due à cette maladie est passée de 100 000 cas par an durant les an-

nées 60 à une moyenne de 300 à 600 cas par an ces dix dernières années. Ces cas proviennent dans leur quasi-totalité de l'extérieur. Aucun cas autochtone n'a été recensé en 2014.

Tableau 40. Évolution du taux de prévalence du paludisme et taux de mortalité lié à cette maladie

| ANNÉE                                         | 1990 | 1995 | 2000 | 2001 | 2004 | 2006 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 |
|-----------------------------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Nombre de cas de paludisme                    | 152  | 107  | 541  | 307  | 163  | 117  | 196  | 92   | 408  | 191  | 387  | 503  | 266  |
| Dont Importés                                 | 109  | 96   | 478  | 255  | 141  | 112  | 192  | 88   | 400  | 187  | 328  | 587  | 260  |
| Taux de prévalence du paludisme               | 1,19 | 0,72 | 3,23 | 1,75 | 1,87 | 0,59 | 0,93 | 0,42 | 1,83 | 0,84 | 3,89 | 2,58 | 1,1  |
| Taux de mortalité lié au paludisme (P100.000) | -    | -    | 0,06 | 0,0  | 0,0  | 0,0  | 0,0  | 0,0  | 0,0  | 0,0  | 0,02 | 0,01 | 0,0  |

Source : Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière.



Source : Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière.

**Indicateur 6.7. Proportion d'enfants de moins de 5 ans dormant sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide**

L'Algérie n'étant pas un pays endémique en matière de paludisme, les moustiquaires imprégnées d'insecticide ne sont pas utilisées et n'ont pas été retenues dans la stratégie de lutte contre la maladie.

**Indicateur 6.8. Proportion d'enfants de moins de 5 ans atteints de fièvre traités au moyen de médicaments antipaludéens appropriés**

Les données de la surveillance épidémiologique du paludisme en Algérie montrent que plus de 90% des cas notifiés et confirmés par le laboratoire national de référence de l'Institut National de Santé Publique (INSP) sont des cas provenant de l'extérieur (importés). La proportion d'enfants atteints de paludisme est très infime, et leur prise en charge thérapeutique est conforme aux directives arrêtées dans le consensus thérapeutique national du paludisme, dans lequel sont intégrées les molécules combinées à base d'Artémisinine. Même si la situation épidémiologique s'est nettement améliorée (zéro cas autochtone en 2014), la vigilance reste de mise.

**Indicateur 6.9. Incidence et prévalence de la tuberculose et taux de mortalité dû à cette maladie**

En Algérie, l'évolution de la situation épidémiologique de la tuberculose, entre 2000 et 2014, montre globalement une inversion de la tendance. Cette inversion est illustrée par la diminution de près de 10 points de l'incidence des cas de tuberculose pulmonaire contagieuse et une baisse moins prononcée de l'incidence de la tuberculose toutes formes confondues.

Néanmoins, la persistance d'un niveau relativement élevé de l'incidence déclarée des cas de tuberculose extra pulmonaire est observée. Ces cas sont plus souvent présumés que prouvés.

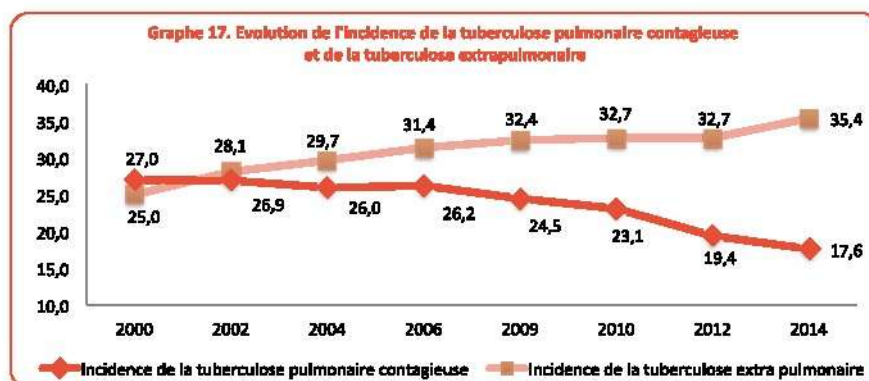


Tableau 41. Incidence et prévalence de la tuberculose et taux de mortalité

| Année                                             | 2001   | 2003   | 2004   | 2005   | 2006   | 2007   | 2008   | 2010   | 2011   | 2012   | 2013   | 2014   |
|---------------------------------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Nombre de cas de tuberculose                      | 18 250 | 19 730 | 19 422 | 19 623 | 20 584 | 21 077 | 20 070 | 21 838 | 21 832 | 21 041 | 20 503 | 22 153 |
| Taux de prévalence de la tuberculose (P100.000)   | 60,1   | 62,8   | 63,3   | 64,4   | 65,2   | 63,3   | 58,6   | 61,3   | 59,7   | 56,7   | 53,5   | 57,2   |
| Taux de mortalité lié à la tuberculose (P100.000) | -      | -      | -      | -      | -      | -      | 1,7    | 2,2    | 2,0    | 2,1    | 1,9    | 1,9    |

Source : MSPRH





Source : MSPRH

**Indicateur 6.10. Proportion de cas de tuberculose décelés et soignés dans le cadre d'un traitement direct à court terme et sous observation**

Dans le domaine de la détection et du traitement des cas de tuberculose, les objectifs du programme national de lutte contre la tuberculose ont été atteints, comme en témoignent la détection de plus de 85% de cas de tuberculose pulmonaire à microscopie positive (TPM+) qu'enregistre annuellement l'Algérie, et le taux annuel de succès thérapeutique qui avoisine 90%.



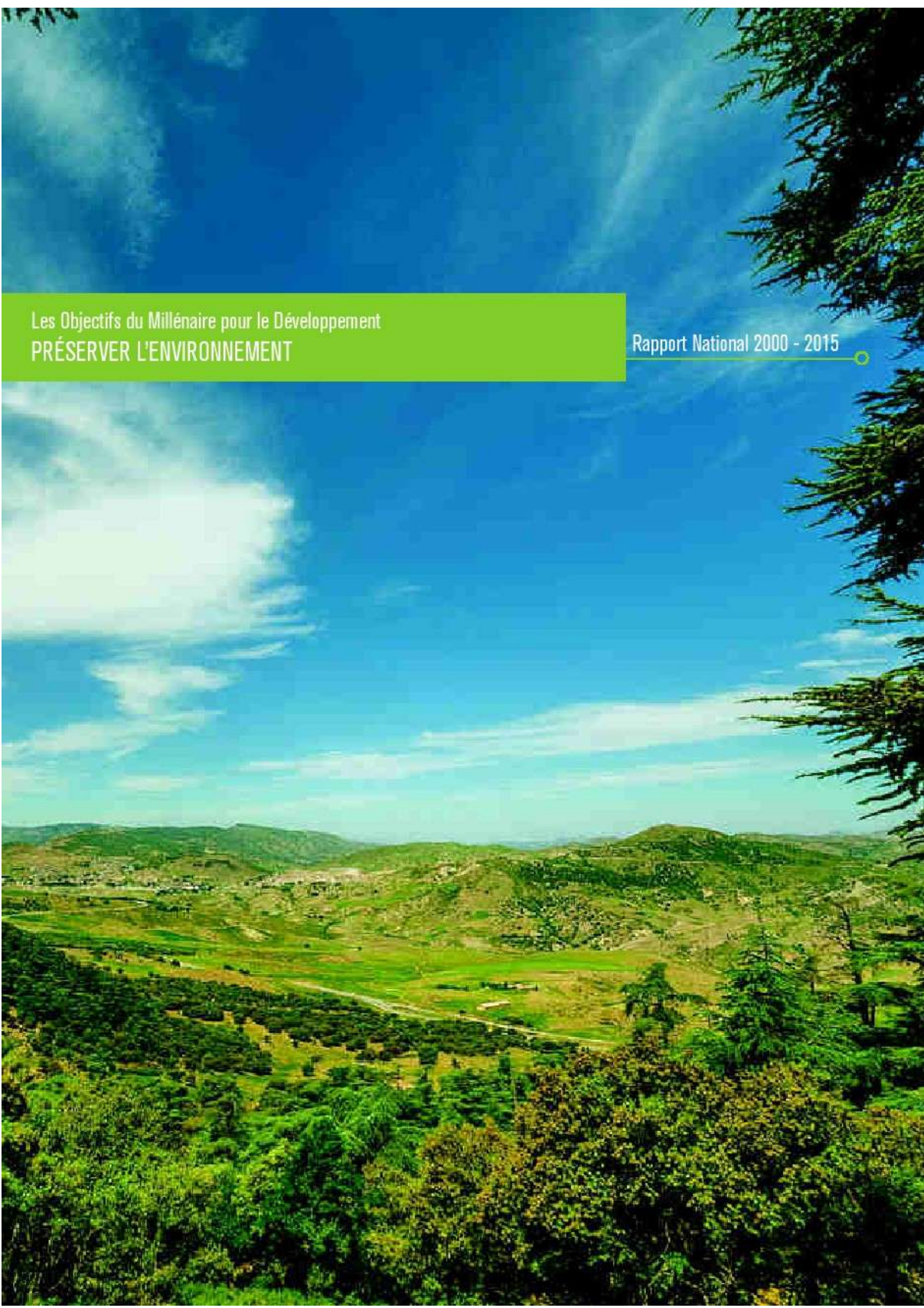
Tableau 42. Evolution des cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre du traitement de brève durée sous surveillance directe

|                                                                                        | 1990  | 1995  | 2000  | 2005  | 2006  | 2007  | 2008  | 2010  | 2011  | 2012  | 2013  | 2014  |
|----------------------------------------------------------------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Nombre de cas de tuberculose détectés                                                  | 5 603 | 5 735 | 8 050 | 8 507 | 8 598 | 8 510 | 8 621 | 7 787 | 7 477 | 7 217 | 7 124 | 6 747 |
| % des cas soignés                                                                      | ND    | ND    | 87,3  | 84,1  | 88,7  | 89,8  | 90,2  | 89    | 91,6  | 90,1  | 91,3  | 90,1  |
| % des cas soignés dans le cadre du traitement de brève durée sous surveillance directe | 100   | 100   | 100   | 100   | 100   | 100   | 100   | 100   | 100   | 100   | 100   | 100   |

Source : Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière.

**Défis :**

Le grand défi à relever est d'inverser la tendance de l'incidence de la tuberculose extra pulmonaire en améliorant le diagnostic.



Les Objectifs du Millénaire pour le Développement  
**PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT**

Rapport National 2000 - 2015





## 7<sup>ème</sup> Objectif du Millénaire pour le Développement Préserver l'environnement

|                  |                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Cible 7.A</b> | Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance actuelle de déperdition des ressources environnementales | <ul style="list-style-type: none"> <li>1. Proportion de zones forestières</li> <li>2. Émissions de dioxyde de carbone par habitant et pour 1 dollar de produit intérieur brut (parité de pouvoir d'achat)</li> <li>3. Consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone</li> <li>4. Proportion de stocks de poissons qui ne sont pas en danger pour des raisons biologiques</li> <li>5. Taux d'utilisation de l'ensemble des ressources en eau</li> </ul> |
| <b>Cible 7.B</b> | Réduire la perte de la biodiversité et atteindre, d'ici à 2010, une diminution significative du taux de perte                                                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>6. Proportion de zones terrestres et marines protégées</li> <li>7. Proportion d'espèces menacées d'extinction</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Cible 7.C</b> | Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base          | <ul style="list-style-type: none"> <li>8. Proportion de la population utilisant une source d'eau de boisson améliorée</li> <li>9. Proportion de la population utilisant des infrastructures d'assainissement améliorées</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Cible 7.D</b> | Améliorer sensiblement, d'ici à 2020, les conditions de vie de 100 millions d'habitants des bidonvilles                                                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>10. Proportion des citoyens vivant dans les taudis</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |



**Cible 7. A – Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales**

La politique nationale d'aménagement du territoire et de protection de l'environnement s'inscrit dans un processus dynamique qui vise le développement socio-économique durable du pays.

En matière d'aménagement du territoire, le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) propose des orientations et des actions concrètes sectorielles et régionales, pour répondre aux défis du développement durable qui interpellent l'Algérie dans le contexte de la mondialisation. Ces actions œuvrent à freiner la littoralisation en revitalisant les Hauts plateaux et le Sud. Le SNAT s'articule autour de quatre grands axes : la durabilité en préservant le capital naturel et culturel de notre pays, le rééquilibrage des localisations des activités et des populations, l'attractivité des investissements et la réalisation de l'équité en renouvelant les espaces dégradés des villes et du milieu rural, et la mise à niveau des zones à handicap. Le SNAT, en tant que stratégie de coordination des politiques publiques et des actions de développement, encadre 21 schémas directeurs sectoriels, 20 programmes d'actions territoriales, 9 schémas régionaux, 4 schémas directeurs des grandes villes (Alger, Oran, Constantine et Annaba) et 48 plans d'aménagement de wilaya.

En matière de protection de l'environnement, les défis sont nombreux : préservation des écosystèmes, changements climatiques, préservation et valorisation des espaces naturels et des ressources vivantes (faune et flore,...), gestion et valorisation des dé-

chets... Pour faire face à ces défis, l'Algérie a mis en place une stratégie de protection de l'environnement et du développement durable, avec pour objectif d'atténuer les impacts négatifs de la dégradation de l'environnement sur les différents milieux.

Afin d'opérationnaliser le principe du développement durable, l'analyse détaillée des problèmes écologiques (nature, étendue, coûts socio-économiques et analyse des priorités), a permis de mettre en évidence quatre objectifs stratégiques de qualité, en étroite liaison avec le programme de réformes économiques : l'amélioration du cadre de vie, la conservation et l'amélioration du capital naturel, la réduction des pertes économiques et l'amélioration de la compétitivité, ainsi que la protection de l'environnement national et global.

La Stratégie Nationale de l'Environnement (SNE) s'est traduite dans les faits, au plan législatif et réglementaire, par la promulgation de 13 lois (dont celle relative au SNAT), le renforcement institutionnel par la création de sept institutions actuellement opérationnelles (ONEDD, CNL, ANCC, CNTPP, CNDREB, CNFE et AND)<sup>6</sup>.

Diverses politiques sont mises en œuvre au plan de l'éducation et de la sensibilisation environnementales, de la préservation des écosystèmes vulnérables et fragiles (tels que le littoral et le milieu marin, la steppe, la montagne, les oasis et les zones humides), de l'amélioration du cadre de vie des citoyens, ainsi que de la dépollution industrielle.... Ces politiques sont appuyées par

<sup>6</sup>ONEDD : Observatoire national de l'environnement et du développement durable, CNL : Commissariat national du littoral, ANCC : Agence nationale des changements climatiques, CNTPP : Centre national des technologies de production propres, CNDREB : Centre national de développement des ressources biologiques, CNFE : Centre national pour les formations à l'environnement, AND : Agence nationale des déchets.

une fiscalité écologique basée sur le principe du pollueur-payeur afin d'inciter à des comportements plus respectueux de l'environnement et la mobilisation d'investissements importants visant à enrayer la dégradation de l'environnement.

La politique de protection de l'environnement a permis la réalisation d'un programme important d'infrastructures visant à lutter contre les pollutions et les nuisances, la gestion intégrée des déchets, la surveillance de la qualité de l'air et des milieux récepteurs, la protection des écosystèmes et la valorisation des habitats remarquables, la protection des zones humides et la création d'aires protégées. Elle a permis aussi d'asseoir durablement, par des actions ciblées de sensibilisation et d'éducation environnementale destinées à toutes les catégories d'âge, une culture environnementale au sein des populations pour en faire des agents actifs de l'amélioration de leur qualité de vie et de préservation de l'environnement.

#### **-Consolidation et adaptation du cadre législatif :**

L'Algérie a renforcé son cadre législatif pour prendre en charge l'ensemble des préoccupations environnementales, notamment les pollutions et les nuisances, la préservation et l'amélioration du cadre de vie et des milieux récepteurs, la préservation et la conservation des écosystèmes. Ce cadre a été consolidé pour une meilleure prise en charge de l'observation et de la surveillance environnementales. La consolidation du cadre réglementant les énergies renouvelables, la lutte contre la désertification, la conservation des sols et la lutte contre les effets adverses des changements climatiques, permet de mieux appréhender les défis futurs.

Des lois thématiques ont été promulguées pour prendre en charge des problématiques spécifiques et prioritaires. A cet effet, il y a lieu de citer la loi relative à la maîtrise de l'énergie (1999), la loi relative à la gestion, le contrôle et l'élimination des déchets (2001), la loi relative à la protection et la valorisation du littoral (2002), la loi relative à la protection de l'environnement (2003), la loi relative à la promotion des énergies renouvelables dans le cadre du développement durable (2004), la loi interdisant le torchage (2005), la loi relative à l'eau (2005), la loi relative au foncier agricole (2008), ainsi que le décret exécutif sur la mise en conformité des installations et équipements qui fixe les normes et standards techniques de sécurité industrielle, de prévention et de gestion des risques majeurs, et de protection de l'environnement.

Aussi, l'Algérie a organisé le cadre législatif et institutionnel pour la prise en charge de la problématique relative à la prévention et gestion des risques majeurs (loi de 2004). Ce dispositif qui prévoit pour chaque risque un Plan Général de Prévention de Risque Majeur (PGPRM), prend en charge les risques liés, notamment au climat, séismes et inondations, etc. Et en fonction de l'emprise spatiale du risque et de l'importance de la catastrophe, des Plans ORSEC sont déclinés pour la gestion des catastrophes naturelles.

Une délégation nationale des risques majeurs a été mise en place. Elle constitue un outil institutionnel pour la gestion, la coordination et l'évaluation des activités entreprises dans le cadre du système national de prévention des risques majeurs.

Outre les catastrophes naturelles, les risques technologiques sont pris en charge dans le cadre des études de dangers.



En ce qui concerne la protection, la conservation et la valorisation de la biodiversité, les lois relatives à la protection des zones de montagne (2004), aux aires protégées (2011) et celle relative aux ressources biologiques (2014), établissent les mécanismes de préservation, de promotion et de valorisation de ces ressources naturelles alors que l'usage des substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO) a été réglementé. Le cadre réglementaire et opérationnel de la lutte contre les pollutions marines accidentelles a été défini à travers l'institution de plans d'urgence en 2014.

Etant un pays hautement vulnérable vis-à-vis des changements climatiques de par sa position géographique, l'Algérie a entrepris l'organisation de son dispositif juridique et institutionnel pour lutter contre les effets adverses des changements climatiques et renforcer la résilience de ses écosystèmes et de son économie contre ces effets.

Dans ce cadre, la feuille de route de l'action climatique de l'Algérie à l'horizon 2030 est déclinée dans le Plan National Climat (PNC), qui s'appuie sur un programme d'actions intersectoriel, consolidé en 2015 par les orientations de la Contribution Prévue Déterminée au niveau national. Le PNC a été réalisé dans le cadre d'une approche participative qui a regroupé les acteurs institutionnels, les collectivités locales, les acteurs économiques, le système expert et la société civile, et il a permis d'identifier 73 actions climat pour l'Algérie dont 25 considérées comme prioritaires.

Par ailleurs, un mécanisme intersectoriel a été mis en place à travers le Comité National Climat (CNC), regroupant les secteurs clés de

l'action climat en Algérie, dont la principale mission est de coordonner et d'assurer le suivi de la mise en œuvre des actions climat.

#### **-Amélioration du cadre de vie des citoyens :**

L'environnement est un axe porteur aussi bien dans l'amélioration du cadre de vie des citoyens qu'en termes de contribution à l'effort de développement de la nation ; la politique du pays en matière d'environnement a permis la réalisation d'infrastructures visant à réduire les nuisances liées aux déchets, et au développement de nouvelles filières de transformation des déchets.

#### **-Gestion des Déchets Ménagers et assimilés :**

Le Programme National de Gestion Intégrée des déchets ménagers (PROGDEM) représente le cadre de référence de la politique en matière de gestion des déchets. Sa mise en œuvre a permis l'élaboration de 1 269 schémas directeurs de gestion des déchets ménagers et assimilés, la réalisation de 86 centres d'enfouissement techniques (CET), et de 87 décharges contrôlées, ce qui permettra le traitement de 70% des déchets ménagers et assimilés. Les CET sont dotés d'unités de tri, dont 09 sont déjà réalisées.

La mise en service des CET est suivie par l'éradication et la réhabilitation des 80 décharges sauvages recensées.

L'année 2014 a été une année charnière dans la gestion qualitative des déchets : une attention particulière a été accordée à la collecte sélective avec la réalisation de 22 déchetteries et 09 centres de tri, favorisant ainsi la mise en place progressive à l'échelle nationale de l'industrie de récupération et de valorisation des déchets.



Un intérêt croissant des secteurs public et privé à investir dans cette filière (petites et micro entreprises) est manifesté, par le biais notamment des mécanismes incitatifs institués par l'ANGEM et l'ANSEJ. Des opérateurs algériens ont récemment mis en service des unités à même de valoriser le PET (polyéthylène téréphtalate), le papier et carton, le verre, le pneu, et les batteries. Comme mesure de soutien à la politique de développement de l'économie verte, le secteur de l'enseignement supérieur a introduit des spécialités nouvelles liées au développement durable et au génie environnemental.

#### **-Gestion des déchets industriels spéciaux :**

Les principaux axes de la dépollution industrielle reposent sur le Plan National de Gestion des Déchets Spéciaux<sup>7</sup> (PNAGDES). La réduction des flux et de la toxicité des déchets, la promotion des actions de valorisation y compris énergétique, le traitement au plus près des lieux de production sont les enjeux majeurs en matière d'écologie de déchets industriels. La promotion des actions de sensibilisation et le regroupement de production de déchets par zone ont été la pierre angulaire du programme de dépollution.

A travers le cadastre national des déchets spéciaux, qui a permis la quantification des déchets générés, stockés, valorisés ou traités, et l'identification de leur générateur,

des filières de traitement ont été identifiées et des solutions de dépollution à tous les niveaux de la filière d'élimination ont été adoptées (tri, collecte, transport, destruction pour résorber les points chauds). Une diminution des tonnages a été constatée ces dernières années, liée aux orientations nouvelles sur les établissements classés, à la taxe d'incitation au déstockage des déchets spéciaux, et à une plus grande prise de conscience des industriels.

Cette démarche permettra de créer une économie industrielle équilibrée et structurée selon trois grands principes : efficacité environnementale, équilibre économique et partenariat pour une maîtrise des coûts. Des contrats de performance environnementale ayant pour ambition de préparer le secteur de l'industrie à adopter des méthodes de management environnemental ont été signés avec des groupes industriels. Le dispositif mis en place a favorisé la création d'emplois verts, dont 2 800 délégués pour l'environnement, au niveau des entreprises industrielles, et l'amélioration de l'environnement et de la qualité via l'introduction des certifications ISO 9000 et ISO 14000.

La mise en œuvre du programme quinquennal a permis la prise en charge de quantités importantes de déchets spéciaux (voir tableau ci-après) :

Tableau 43. Gestion des déchets industriels spéciaux

|                                              | bois de<br>fabriation<br>de Zinc | scories de<br>mercure | pesticides<br>périmés | produits<br>pharmaceutiques<br>périmés | déchets<br>cyanurés | déchets<br>d'amiante | déchets<br>ultraviolets | Total     |
|----------------------------------------------|----------------------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------------------------|---------------------|----------------------|-------------------------|-----------|
| Quantités<br>prises en<br>charge<br>(tonnes) | 500 000                          | 1 000 000             | 2 360                 | 15 000                                 | 272                 | 82 000               | 145 000                 | 1 744 632 |

Source : Ministère des Ressources en eau et de l'Environnement

<sup>7</sup>Institué par la loi 01-19 relative à la gestion au contrôle et à l'élimination des déchets.

Dans certains cas, comme pour les polychlorobiphényles (PCB), des actions pour leur élimination définitive ont déjà été mises en œuvre ; ainsi, 51,4% des transformateurs en rebut (soit 980 sur 1 908), et 34,8% des condensateurs (soit 366 sur 1 052), ont été éliminés. Une seconde opération d'élimination (700 transformateurs) est en cours.

Concernant la pollution atmosphérique, la prise charge par différentes branches d'activité, à l'instar des cimenteries au nombre de 16 dont les rejets dépassaient les valeurs limites (substitution des filtres électrostatiques par des filtres à manches), a permis de réduire de 70% les émissions de poussières et de dioxyde de carbone, une économie d'eau de l'ordre de 120 à 300 litres/tonne de ciment et une économie d'énergie de l'ordre de 500 à 800 thermies/tonne de ciment.

Par ailleurs, les mesures engagées par l'Algérie ont induit une réduction importante des émissions de dioxyde de soufre, qui sont passées de 1 500 à 400 ppm au niveau du Complexe sidérurgique d'El Hadjar (Annaba) et du Complexe d'électrolyse de Zinc de Ghazaouet (Tlemcen).

La mise en place du tri des déchets d'activités de soins à risque infectieux (DASRI) à la source ainsi que l'organisation de filières de collecte et de traitement ont permis d'améliorer la gestion des déchets d'activité de soins. Ainsi, les circuits standardisés d'incinération (in-situ, ex-situ et mutualisé), pour la prise en charge des 22 000 t/an ont été renforcés par la mise à niveau du parc existant de 276 incinérateurs in situ (avec une capacité de traitement de 80 000 t/an), l'exploitation de 07 incinérateurs privés (capacité de 15 182 t/an)

et de 08 banaliseurs ex-situ, et l'agrément de 20 collecteurs dans le domaine. A cela s'ajoute la conclusion de plusieurs conventions de prise en charge de déchets d'activités de soins (DAS) inter-établissements hospitaliers.

#### **-Un système de management pour une meilleure prise en charge de l'environnement :**

En accompagnement à ce programme d'amélioration du cadre de vie et de réduction des pollutions et des nuisances générées par les activités humaines, différents systèmes de management visant des objectifs de performance environnementale ont été mis en place par l'Algérie, notamment la norme ISO 14001, le référentiel OHSAS 18001 et le Système de management de la sécurité des denrées alimentaires.

Un comité miroir algérien sur la responsabilité sociétale a été installé en 2011, avec pour rôle principal d'organiser des sessions de sensibilisation et de formation sur les enjeux du développement durable, de créer une plateforme de communication pour le réseau constitué de parties prenantes et d'assurer le suivi des travaux de comité international ISO 26 000.

#### **-Principaux progrès réalisés par le secteur des transports :**

Ces dernières années, le secteur des transports connaît une véritable mutation avec la mise en œuvre de programmes ambitieux de réalisation d'infrastructures de base. Le renforcement du secteur des transports s'inscrit également dans le cadre du développement durable en privilégiant les moyens de transport collectif les moins polluants.

**Le transport ferroviaire :**

L'Etat accorde une priorité particulière aux programmes de développement du transport ferroviaire, en tant que vecteur de développement, de croissance et de modernité.

A cet effet, le sous-secteur ferroviaire a connu une nette amélioration en termes de réseau ferroviaire, dont la longueur est passée, entre 2000 et 2013, de 1 739 km à près de 4 000 km, avec l'objectif d'atteindre 6 000 km en 2016, 8 500 km en 2019 et 12 500 km à l'horizon 2025. De même, des progrès ont été réalisés dans la modernisation du réseau, à travers l'électrification, la dotation en systèmes de signalisation, de communications, de sécurité et de maintenance, ainsi que le renouvellement de ses équipements. Ceci représente une avancée importante dans la réduction de la pollution générée par le secteur des transports.

L'entreprise nationale (SNTF) qui exploite ce réseau ferroviaire a enregistré près de 33 millions de passagers et 4 millions de tonnes de marchandises durant l'année 2014, contre 28 millions de passagers et près de 8 millions de tonnes de marchandises durant l'année 2000.

**Le sous-secteur routier et urbain :**

Le transport routier reste le mode de transport dominant des personnes et des marchandises sur le territoire national et avec les

pays voisins. Le réseau routier a connu une nette évolution en termes de longueur et de qualité de l'infrastructure.

Cette amélioration des infrastructures a été suivie par la réalisation et la modernisation des structures d'accueil et du traitement de passagers répondant aux normes internationales, et par l'encouragement de l'utilisation des transports en commun à travers la création d'entreprises publiques de transport urbain et suburbain dans les 48 wilayas, ainsi que les facilités accordées aux opérateurs privés pour la création d'entreprises de transport dans le cadre des dispositifs ANSEJ, CNAC....



La mise en service du Métro d'Alger et des tramways d'Alger, d'Oran et de Constantine, qui représentent des moyens de transport de masse non polluants, a également contribué à la réduction de l'utilisation, dans le milieu urbain, de la voiture et du bus. De plus, la généralisation du contrôle technique automobile est venue conforter l'objectif de réduction de la pollution.

L'Etat encourage l'utilisation de véhicules à énergie propre par l'exonération des détenteurs des véhicules utilisant le GPL du paiement de la vignette automobile et ce, dans l'objectif de réduire l'impact des moyens de transport sur l'environnement.



***Le sous-secteur aérien :***

L'Algérie compte 36 aéroports, dont 12 à vocation internationale. En vue de renforcer leurs capacités pour en faire un véritable moyen d'intégration régionale et internationale, plusieurs projets d'aérogares et de tours de contrôle ont été réalisés ou sont en cours de réalisation, dont la nouvelle aérogare d'Alger qui traite actuellement plus de 6 millions de passagers par an, et son projet d'extension pour atteindre, à terme, une capacité de 16 millions de passagers.

En 2014, les aéroports nationaux ont traité un total de près de 12 millions de passagers contre près de 6 millions en 2000. La compagnie nationale Air Algérie a transporté, au titre de la même année, près de 5 millions de passagers, contre 2,7 millions en 2000.



***Le sous-secteur maritime :***

Le transport maritime est d'une importance primordiale pour l'économie nationale, la quasi-totalité du commerce international étant réalisée par voie maritime. En effet, l'Algérie vise à renforcer ses infrastructures portuaires à travers l'extension des plateformes portuaires et la réalisation du nouveau Port Centre, et ce, pour répondre aux besoins évolutifs en matière de transport maritime et améliorer la qualité des services portuaires.

L'Algérie dispose de 12 ports de commerce qui ont traité, durant l'année 2014, plus de 120 millions tonnes de marchandises tous types confondus, contre 100 millions en 2000, ainsi que 500 000 passagers contre 587 000 en 2000.

L'année 2014 a connu également le lancement de la ligne pilote de transport urbain maritime de voyageurs reliant le port d'Alger à celui d'El Djamila (Ain Benian) ; cette ligne sera élargie à l'ensemble de la côte algéroise avant son extension aux wilayas limitrophes de Boumerdes et de Tipaza, et sa généralisation progressive à tout le littoral du pays.

Afin de réduire la pollution marine provoquée par les déchets d'exploitation et les résidus de cargaison des navires, le secteur du transport maritime est en phase de renforcer la disponibilité et l'utilisation d'installations de réception portuaires ainsi qu'une réglementation adaptée.



***-Le développement social :***

Le développement social constitue un volet important des politiques publiques de l'Algérie, dont certains programmes mis en œuvre intègrent les principes du développement durable et la protection des ressources naturelles. C'est le cas, notamment :

-du programme des Travaux d'Utilité Publique à Haute Intensité de main-d'œuvre (TUP-HIMO) : Ce programme vise la création massive d'emplois temporaires dans les zones pauvres, avec la réalisation de travaux d'entretiens des forêts (échenillage, élagage des arbres, etc.), de correction torrentielle pour lutter contre l'érosion des sols, de réhabilitation des réseaux d'eau potable et assainissement ainsi que d'entretien et de réhabilitation des infrastructures publiques à impact socio-économique ;

-du programme Blanche-Algérie : Il a pour objectif l'intégration socioprofessionnelle de jeunes chômeurs, par le biais de la création de petites entreprises, dont l'activité est liée à l'entretien et à l'amélioration du cadre de vie des populations et la protection de l'environnement (nettoyage des plages, ramassage des déchets, entretien et embellissement des quartiers).

Pour l'année 2014, les dispositifs TUP-HIMO et Blanche Algérie ont permis la création de 44 827 emplois d'insertion à travers 20 871 chantiers.

Pour l'année 2015, un montant global de 9,7 milliards DA (près de 99 millions USD) a été engagé au titre de ces deux programmes, devant permettre la création de 22 732 emplois d'insertion à travers 10 976 chantiers d'utilité publique.

#### **Indicateur 7.1. Proportion de zones forestières**

L'Inventaire Forestier National (IFN 2008) a permis d'estimer le patrimoine forestier national à 4 115 000 hectares (soit un taux de boisement de 11% du territoire du Nord du pays), auxquels s'ajoutent 685 066 ha de terres à vocation forestière en instance

d'intégration. Ce patrimoine se répartit en 1 420 000 ha de forêts, 2 415 000 ha de maquis et 280 000 ha de jeunes reboisements.

Au plan des réalisations, la mise en œuvre du Plan National de Reboisement a permis la plantation de 731 000 ha de plantations depuis son lancement en 2000, soit 50 à 60 mille ha par an. L'année 2014 a connu la réalisation de 59 854 ha. Par ailleurs, l'IFN a couvert une superficie de 7,1 millions ha au niveau de 38 wilayas.

Des contrats de performance ont été signés en janvier 2009 avec les wilayas pour la période 2009-2014 avec comme objectifs, la sauvegarde et le développement du patrimoine forestier national, et, plus généralement des écosystèmes naturels.



Les programmes ciblent également la protection et la valorisation des espaces situés au niveau :

-de la zone de montagne constituée de 102 bassins versants d'une superficie totale de 13 millions ha. 34 études ont été finalisées dans ce domaine en 2009 et 18 sont en cours ;



- du territoire menacé par l'érosion hydrique, dans les zones montagneuses du Nord où 11% des capacités des barrages hydrauliques sont envasés ;

- du territoire steppique et présaharien de 36 millions ha dont 20 millions ha menacés par la désertification ;

- des zones sahariennes caractérisées par un patrimoine phœnicicole, un système oasien et une faune et flore spécifiques.

Les cinq (05) programmes du renouveau rural portent sur la réhabilitation et l'extension du patrimoine forestier, la protection des bassins-versants de barrages, la lutte contre la désertification et la conservation des écosystèmes naturels.

Le Schéma Directeur des Espaces Naturels et des Aires Protégées (SDENAP), adopté par le gouvernement en 2008, fait ressortir que la biodiversité au niveau national est menacée, et que le coût annuel de sa dégradation est estimé à 97 milliards DA (1,5 milliard USD), soit près de 1% du PIB. Par ailleurs, et en réponse à la situation qui prévaut actuellement au niveau des zones de montagnes, l'Etat met progressivement en place une politique d'aménagement des territoires sensibles dans une optique de redéploiement des activités économiques vers ces zones, en veillant à la protection et à la conservation du capital naturel. Parmi les mesures législatives et réglementaires tendant à promouvoir, développer et protéger les milieux sensibles, la loi de 2004 relative à la protection des zones de montagne constitue l'instrument de base pour asseoir le cadre idoine en mesure de créer les conditions nécessaires aux activités de développement des zones de montagne.

Sur l'ensemble du territoire national, vingt massifs montagneux ont été identifiés. Dix études de délimitation, de caractérisation et de classement des zones de montagnes ont été finalisées, et dix autres sont en cours. Cette première étape est nécessaire dans le processus d'élaboration du Règlement d'aménagement du territoire des massifs montagneux, qui est un instrument indispensable à l'organisation des espaces, élaboré pour chaque massif montagneux en tenant compte des densités humaines.

Pour la conservation des sols et en application de la loi de l'aménagement du territoire dans le cadre du développement durable, une étude relative à l'élaboration du schéma national de conservation des sols et de lutte contre la désertification est en cours de finalisation. Elle vise à définir les orientations tant institutionnelles que techniques et un programme d'actions décidé en concertation avec les partenaires pour assurer la conservation des sols dans les zones mises en valeur à des fins agricoles, pastorales ou forestières, et à définir des moyens de lutte contre la désertification qui menace ces zones. Elle indiquera les actions prioritaires, les mesures et les modalités à mettre en œuvre conformément à la législation en vigueur, en vue d'asseoir un programme d'actions visant le maintien du potentiel productif et du couvert végétal, ainsi que la conservation de la biodiversité.

Le schéma national de conservation des sols et de la lutte contre la désertification envisagé couvre le territoire algérien, et doit porter en particulier sur la région tellienne, la région des hauts plateaux ainsi que sur la région présaharienne.



**Indicateur 7.2. Émissions de dioxyde de carbone par habitant et pour 1 dollar de produit intérieur brut (parité de pouvoir d'achat)**

L'Algérie a placé le développement durable au centre de ses différentes politiques, dans lesquelles l'accès à l'énergie occupe une place de choix, à travers l'allocation de ressources financières importantes et l'engagement d'investissements d'envergure.

Ainsi, d'importants programmes de développement de la distribution d'électricité et de gaz ont été lancés sur l'ensemble du territoire. Le nombre d'abonnés au réseau électrique est passé de 4,5 millions en 2000 à 8,1 millions en 2014, portant le taux d'électrification de 88,7% en 2000 à 99% en 2014.

Plus de 97% de l'électricité produite en Algérie sont générés à partir du gaz, considéré comme source d'énergie propre.

Quant à la distribution publique de gaz, le nombre d'abonnés au réseau de gaz naturel est passé de 1,4 million en 2000 à près de 4,2 millions en 2014. Le taux de pénétration est ainsi passé de 30,8% en 2000 à 53% en 2014.

Pour ce qui est des économies d'énergie, de nombreux programmes sont lancés dans les différents aspects de la maîtrise de l'énergie, notamment le développement de l'isolation thermique dans le bâtiment, l'encouragement à l'installation de chauffe-eau solaires, la généralisation de l'utilisation des lampes à basse consommation et l'installation des kits GPL pour les véhicules.

En matière de développement des énergies renouvelables, l'Algérie a placé ses sources d'énergie renouvelable au cœur de sa politique énergétique. A cet effet, un ambitieux programme a été lancé : consistant en l'installation d'une puissance de 22 000 mégawatts d'origine renouvelable d'ici à 2030, dont 4 500 mégawatts seront installés en 2020. A l'horizon 2030, les énergies renouvelables devraient représenter près du tiers de la consommation domestique d'électricité.

D'autres actions sont engagées pour contribuer à la réduction des émissions des Gaz à Effet de Serre (GES), tels que le captage et la séquestration du CO<sub>2</sub> ou la récupération des gaz associés.

En effet, des efforts importants sont déployés depuis plusieurs années pour récupérer les gaz torchés et réduire le taux de torchage des gaz associés produits. Ces efforts ont permis de baisser le taux de torchage, passant de 80% en 1980 à 6% en 2014, avec l'objectif de limiter ce taux à 1% à partir de 2020.

La réalisation du projet de captage et séquestration du CO<sub>2</sub> au niveau du gisement de Krechba (In Salah), a permis la récupération d'environ 4 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> entre 2004 et 2012. Ce volume équivaut au gain réalisé par le retrait de la circulation d'environ 55 000 véhicules, ou de l'afforestation de 50 km<sup>2</sup>.

**Indicateur 7.3. Consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone**

En ratifiant le protocole de Montréal relatif aux substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO) et ses amendements

successifs, l'Algérie s'est engagée à ne pas produire les SAO éliminer progressivement leur consommation conformément au calendrier établi. Pour atteindre ces objectifs, un programme national d'élimination progressive de l'utilisation des SAO a été élaboré. L'importation des chlorofluorocarbones (CFC), des halons et du tétrachlorure de carbone est interdite depuis le 1er janvier 2010 ; et celle du méthyle chloroforme et du bromure de méthyle est également interdite depuis le 1er janvier 2015.

Quant au HCFC, l'Algérie a fait approuver en 2012 le projet du Plan national de Gestion de l'Élimination des HCFC-HPMP (PGEH) par le comité exécutif du Fonds Multilatéral, et la modification du niveau des importations de référence en HCFC par décision des Parties.

La mise en œuvre de ce projet a permis à l'Algérie de geler sa consommation en 2013 à son niveau de référence (la moyenne des importations des années 2009 et 2010) et de la réduire de 10 % en 2015, dans la perspective de son élimination totale à l'horizon 2030.

Concernant la protection de la couche d'ozone, la réglementation nationale a été mise à jour pour la mettre en conformité avec l'ajustement de Montréal sur les HCFC. Cette mise à jour a permis d'introduire une mesure particulière préalable à l'autorisation d'importation des substances réglementées.

En outre, la liste des substances réglementées a été complétée par une liste des mélanges contenant les HCFC et d'autres SAO. Les codes des tarifs douaniers ont été mis à jour conformément à l'amen-

dement de 2012 du Système Harmonisé de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) ainsi que la distinction dans la codification algérienne du tarif douanier relatif aux SAO dans les positions de 08 chiffres, en insérant des spécifications dans les deux dernières positions, conformément aux recommandations de l'OMD.

#### **Indicateur 7.4. Proportion de stocks de poissons qui ne sont pas en danger pour des raisons biologiques**

En matière de ressources halieutiques, la stratégie de développement du secteur de la pêche intitulée « Aquapêche bleue Algérie », en cours d'élaboration et qui prône le développement durable des activités de pêche et d'aquaculture, est inspirée de l'initiative de la FAO pour la croissance bleue.

La croissance bleue vise entre autres à accroître les potentialités économique et écologique des activités et des usages des mers et des eaux intérieures (estuaires, fleuves, lacs.....) par des innovations technologiques au profit de performances environnementales de l'exploitation de ces milieux, et en développant les pratiques et la connaissance en matière de restauration et d'ingénierie écologique (gain de productivité environnementale et économique).

Concernant l'évaluation de la ressource halieutique en mer, l'Algérie a acquis en 2011 un navire de recherche scientifique. Un contrat-programme a été signé avec le Centre National de Recherche et de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (CNRDPA) pour mener des campagnes d'évaluation des ressources halieutiques le long du littoral algérien sur une période de cinq années. Dans ce cadre, quatre



campagnes d'évaluation des ressources halieutiques ont été menées, aussi bien pour l'évaluation des ressources pélagiques que les ressources démersales.

Par ailleurs, d'autres mesures ont été mises en œuvre pour la préservation de la ressource halieutique, notamment la mise en place de plans d'aménagement et de gestion des pêcheries, pour une exploitation responsable et durable de ces ressources. L'objectif étant de se doter d'un instrument technique permettant, de manière participative, la conception de plans d'aménagement et de gestion des pêcheries au niveau de toutes les wilayas à façade maritime.

Cette opération est menée par l'Agence Spatiale Algérienne (ASAL), l'Institut National de Cartographie et de Télédétection (INCT) et le Centre National de Recherche et de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (CNRDPA). La première action réalisée dans le cadre de cette initiative est la mise en place du Système d'Information Géographique (SIG) de six wilayas pilotes (Tlemcen, Mostaganem, Tipaza, Alger, Tizi-Ouzou et Skikda) qui sera étendu dans une étape ultérieure au niveau national.

Le cadre d'une gestion participative des pêcheries algériennes en fonction des moyens de capture utilisés a été organisé. De même, des mesures ont été prises pour réguler l'effort de pêche au niveau national, notamment à travers le gel en l'état de la capacité de pêche. Ces mesures de précaution viennent en soutien au Plan d'Aménagement et de Gestion des Pêcheries Algériennes (PAGPA) qui est en cours de préparation. En outre, le Laboratoire National de Contrôle et d'Analyse des Produits de la Pêche et de

l'Aquaculture et de la Salubrité des Milieux a été mis place en 2014.

**-Elaboration de la Stratégie Nationale de Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC), pour une vision partagée de l'équilibre, de la protection des côtes et du développement socio-économique :**

A l'instar des zones littorales méditerranéennes, les zones côtières en Algérie enregistrent une intense activité socio-économique qui entraîne une littoralisation du développement. Cette activité s'accompagne d'interactions avec les composantes physico-chimiques, biologiques et écologiques de cet écosystème de plus en plus vulnérable, induisant des effets indésirables sur l'écosystème sur le milieu marin national.

Afin de faire face à ces effets négatifs qui risquent de compromettre les services environnementaux, socio-économiques et culturels des zones côtières en l'Algérie, une stratégie nationale de gestion intégrée des zones côtières a été élaborée. Elle vise à maintenir et favoriser un développement équilibré des ressources côtières et littorales.

La recherche de cet équilibre entre exploitation durable et équilibrée des ressources naturelles marines et littorales et le maintien des équilibres et des processus naturels dans ces zones pose de nombreux défis, en particulier l'utilisation de la nouvelle stratégie pour réaliser des progrès coordonnés et partagés dans les domaines du développement humain et économique ainsi que pour assurer la préservation et la protection des zones côtières.

La GIZC inclut, en outre, les défis émergents, en particulier ceux liés aux effets



négatifs des changements climatiques sur les ressources naturelles des zones côtières. De même, cette stratégie accorde une attention particulière à l'innovation et à la durabilité financière, ainsi qu'à l'amélioration de la gouvernance des zones côtières.

**Indicateur 7.5 Taux d'utilisation de l'ensemble des ressources en eau -Potentialités en ressources en eau conventionnelles :**

Selon les données les plus récentes, les potentialités de l'Algérie en eaux conventionnelles sont estimées globalement à 19,4 milliards de m<sup>3</sup>/an correspondant à 500 m<sup>3</sup>/hab/an, ce qui situe l'Algérie dans la catégorie des pays pauvres en ressources en eau, au regard du seuil

de rareté fixé par la Banque Mondiale à 1 000 m<sup>3</sup>/hab/an.

Le volume des ressources en eau potentielles renouvelables est de 14,4 milliards m<sup>3</sup>, dont 95% sont localisés dans le nord du pays. Ce potentiel d'eaux renouvelables est constitué de 11,4 milliards m<sup>3</sup> de ressources en eau superficielles et de 3 milliards m<sup>3</sup> de ressources en eau souterraines. Les ressources en eau non renouvelables représentent 5 milliards m<sup>3</sup>, localisées en totalité dans le sud du pays.

La répartition spatiale par type de ressources en eau conventionnelles se présente comme suit :

Tableau 44. Répartition spatiale des ressources en eau conventionnelle (en milliards de m<sup>3</sup>)

| Type de ressource en eau conventionnelle | Nord | Sud | Total |
|------------------------------------------|------|-----|-------|
| Superficielle                            | 10,9 | 0,5 | 11,4  |
| Souterraine                              | 2,7  | 5,3 | 8     |
| Total                                    | 13,6 | 5,8 | 19,4  |

Source : Plan National de l'Eau (Synthèse 2013).

**-Taux d'utilisation des ressources en eau conventionnelles :**

S'agissant des ressources en eau superficielles, la capacité de mobilisation est passée de 3,6 milliards m<sup>3</sup> en 1999 à 7,6 milliards m<sup>3</sup> en 2014, avec 72 barrages. Elle atteindra 9 milliards m<sup>3</sup> en 2016 avec 84 barrages, alors que pour les ressources en eau souterraines, la capacité de mobilisation est de l'ordre de 2 milliards m<sup>3</sup> au nord et de 1,8 milliards m<sup>3</sup> dans les régions sahariennes.



Pour assurer une équité territoriale et une sécurisation dans l'accès à l'eau, l'Algérie a opté pour la réalisation de grands transferts régionaux et de systèmes d'interconnexion de barrages. Au cours de la décennie 2000, sept grands transferts ont été réalisés, dont celui reliant In-Salah à Tamanrasset sur une distance de 780 km. Trois autres transferts sont en cours de réalisation, dont deux entre le Sud et les Haut plateaux Ouest et Centre. En termes de répartition entre les différents usagers, les ressources mobilisées bénéficient à raison de 67% à l'agriculture, 32% à l'usage domestique et 1% à l'industrie.

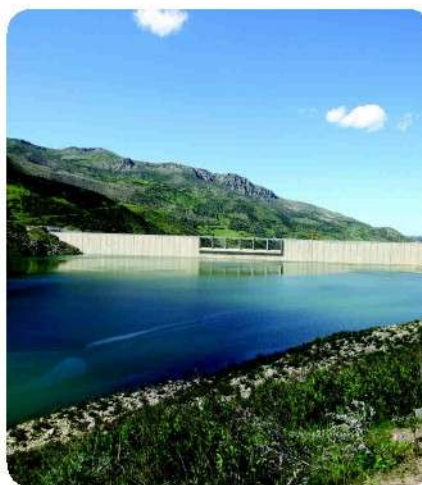


Tableau 45. Demande en eau par secteur (millions m<sup>3</sup>)

| Type d'usager     | AEP   | Industrie | Grands Périmètres Irrigués | Petite et Moyenne Hydraulique | Total  |
|-------------------|-------|-----------|----------------------------|-------------------------------|--------|
| Demande 2010-2014 | 3 200 | 150       | 1 200                      | 5 500                         | 10 050 |
| %                 | 32    | 1         | 67                         |                               | 100    |

Source : PNE (Synthèse 2013).

#### -Mobilisation des ressources en eau non conventionnelles :

L'Algérie a engagé un programme d'envergure, à la fois pour sécuriser l'approvisionnement en eau des grandes villes et localités côtières avec le dessalement d'eau de mer, et pour renforcer l'irrigation des terres agricoles avec la valorisation des eaux usées épurées.

Concernant le dessalement d'eau de mer, le programme mis en œuvre porte sur la réalisation de 13 grandes stations de dessalement et de leurs aménagements aval, d'une capacité totale de production de 2,3 millions m<sup>3</sup>/jour (dont

celle d'Oran d'une capacité de 500 000 m<sup>3</sup>/jour). Actuellement, 9 grandes stations d'une capacité totale de 1 400 000 m<sup>3</sup>/j ont été mises en service, dont 3 en 2011, et les 4 autres le seront en 2016. Le programme de dessalement permettra de réaffecter à d'autres usages une partie des ressources mobilisées par les barrages, notamment pour assurer le développement de l'irrigation.

Les eaux usées épurées constituent une opportunité et une alternative, à la fois, pour développer la mise en valeur des terres et pour recharger artificiellement les nappes en situation de surexploitation.

Le volume disponible a atteint 1,1 milliard m<sup>3</sup> en 2015 avec 185 stations d'épuration et lagunes, et sera doublé en 2016. Un cadre juridique a été établi pour l'encadrement de l'utilisation des eaux usées épurées en irrigation incluant les prescriptions de sécurisation sanitaire et environnementale.

Ce programme vise une rationalisation de l'utilisation de l'eau agricole, comme préalable fondamental dans la sécurisation du système de production nationale. Il se justifie par la prédominance de l'agriculture pluviale (90%), induisant une sensibilité des ressources en eau aux variations climatiques, par le caractère aride à semi-aride du climat, et par la fragilisation du potentiel sol du fait de l'agressivité des phénomènes naturels...



...La superficie irriguée au niveau national est ainsi passée de 350 000 ha en 2000 à 1 215 261 ha en 2014 (Gravitaire : 620 950 ha, asper-sion : 344 726 ha, goutte à goutte : 249 585 ha). Cette évolution de 865 261 ha (247 %), équivalente à un accroisse-ment moyen de 57 684 ha/an, s'explique par les mesures d'accompagnement mises en place depuis 2000.



Système d'irrigation par Asper-sion

La superficie irriguée équipée en systèmes économeurs d'eau (aspersion et Goutte à goutte) est passée de 75 000 ha en 2000 à 594 311 ha en 2014 (représentant 49 % de la superficie irriguée).

Une extension de la superficie irriguée d'un million ha est projetée à l'horizon 2019, à travers une reconversion, à hau-teur de 50 %, de la surface irriguée ac-tuellement en système gravitaire, en sys-tème d'irrigation économiseur d'eau, et la



Système d'irrigation par Goutte à goutte

préservation des systèmes économeurs d'eau existants.

A terme, la superficie irriguée totale sera de l'ordre de deux millions ha à l'horizon 2019, ce qui représentera 20% de la superficie agricole utile (SAU), pour un besoin global en eau d'irrigation incom-pressible de l'ordre de 12 milliards m<sup>3</sup> avec une dose d'irrigation moyenne de l'ordre de 6 000 m<sup>3</sup>/ha/an.



**Cible 7. B – Réduire la perte de la biodiversité et atteindre, d'ici à 2010, une diminution significative du taux de perte**

**Indicateur 7.6. Proportion de zones terrestres et marines protégées**

Un vaste réseau d'aires protégées<sup>a</sup> est aujourd'hui en place couvrant plus de 33,7% du territoire national, soit 86 593 065 ha, en intégrant la plupart des écosystèmes du pays. Le taux atteint dépasse largement l'objectif de 10% retenu par la Convention sur la diversité biologique.

Parmi les 26 aires protégées mises en place, l'Algérie compte 09 parcs nationaux, 05 réserves naturelles, 05 parcs culturels, 03 centres cynégétiques, 04 réserves de chasse (Zéralda, Mascara, Djelfa et Tlemcen) d'une superficie totale de 41 589 ha, dont 22 934 ha sont couverts par des essences forestières (59%) et intègrent des espèces protégées, à l'instar du cerf daim, du mouflon à manchette et de la gazelle dorcas.

Des 09 parcs nationaux sus cités, 07 ont été érigés en réserves de la biosphère (du réseau MAB de l'UNESCO). Les parcs culturels du Tassili N'Ajjer et de l'Ahaggar représentent la plus vaste zone protégée contiguë en Afrique et un site d'intérêt mondial pour la préservation de la biodiversité de l'écosystème du Sahara central. Les aires protégées ont été dotées de plans de gestion.

Outre ces aires protégées, un réseau de 50 zones humides d'importance internationale (sites de RAMSAR, dont 3 classés en 2011) disséminées sur l'ensemble du territoire national, abrite une diversité biologique très riche représentant près de 60% de la diversité biologique de l'Algérie.

Trois musées marins (Oran, Tipaza et Annaba) sont en cours de réalisation. La base de données BENTAL relative à la macrofaune benthique des substrats meubles de la côte algérienne est en cours de mise en place à l'ENSSMAL. L'activité de chasse est soutenue par les centres cynégétiques qui abritent diverses espèces.

L'Algérie s'est fixée comme perspective d'atteindre en 2030, un réseau d'aires protégées couvrant une superficie avoisinant les 50% du territoire national. Il s'agira d'assurer la protection d'échantillons représentatifs de toute la biodiversité de l'Algérie, tant terrestre, aquatique, que marine. De nouvelles aires protégées terrestres au nombre de 25 sont programmées, dont 11 réserves de biosphère. Ces projets concerneront des régions écologiques abritant des habitats et des espèces gravement menacés. Des études de classement de sites naturels en aires protégées ont également été lancées.

Concernant les zones RAMSAR, l'Algérie est classée 14ème au monde et 8ème en Afrique, avec une superficie de plus de 3 millions ha, correspondant à 50% de la superficie totale estimée des zones humides en Algérie. L'objectif est d'atteindre 60 sites classés à l'horizon 2025, pour une superficie totale dépassant 4 millions ha. Une stratégie nationale de la gestion durable des zones humides a été mise en place.

Le cadastre des zones humides de l'Algérie a recensé 1 700 zones humides et localisé 526 zones humides sur cartographie,

<sup>a</sup>Les aires protégées sont encadrées par la loi 11-02 du 17 février 2011 relative aux aires protégées dans le cadre du développement durable et la loi 98-04, qui définit la catégorie parc culturel, sans dissociation entre nature et culture.

dont 10 zones prioritaires qui font l'objet d'études de protection, d'aménagement et de classement. La stratégie nationale des zones humides élaborée en 2015 a permis d'identifier 16 complexes et 103 sous complexes, comportant 2 375 zones humides apparentes (2 056 zones humides naturelles et 319 artificielles), dont 50 zones humides classées sur la liste RAMSAR d'importance internationale.

Dans le cadre de la protection et de la conservation des espaces terrestres et marins du littoral algérien d'intérêt biostratégique et d'intérêt écologique majeur, un plan d'action pour la création d'aires marines et terrestres est en cours de mise en œuvre. A cet effet, des études ont été élaborées pour quelques sites, et des travaux d'aménagement écologiques engagés dans des sites pilotes.

Au plan régional, dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention de Barcelone, notamment son protocole Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC), et avec l'appui du Centre d'Activités Régionales pour le Programme d'Actions Prioritaires du Plan d'Actions pour la Méditerranée, la Stratégie Nationale GIZC et du Plan Côtier de Réghaia ont été réalisées.

L'Algérie a inscrit dans son programme de développement la réalisation d'une étude en vue de l'immersion de récifs artificiels, dans l'objectif de recréer ou de créer des zones frayères pour la reconstitution des ressources biologiques marines.

**-Espaces verts, des espaces pour préserver la santé humaine et le maintien de l'équilibre écologique et climatique :**

Afin d'améliorer le cadre de vie des

citoyens, l'Algérie a mis en place un plan d'action visant à doter les 48 wilayas du pays d'espaces verts aménagés dans le cadre du programme national des espaces verts.

Ce programme vise la réhabilitation des parcs et jardins ainsi que la multiplication des espaces verts et aires de loisirs pour offrir aux citoyens les conditions de leur épanouissement. Les principaux axes de ce programme reposent sur le cadastre national des espaces verts qui a permis l'identification des espaces à protéger, leur caractérisation et leur classement. Ainsi, 313 espaces verts d'intérêt historique, botanique et paysager sont répertoriés et classés au niveau de sept wilayas. Les valeurs des ratios varient entre 0,5 m<sup>2</sup> et 14 m<sup>2</sup> d'espaces verts par habitant. La réhabilitation de jardins renfermant des espèces exotiques rares ou en voie de disparition est en cours.

**Indicateur 7.7. Proportion d'espèces menacées d'extinction**

L'Algérie a renforcé sa législation en matière de protection du patrimoine faunistique et floristique. Ainsi, 550 espèces végétales sont protégées par la réglementation nationale qui prescrit d'intérêt national leur préservation<sup>9</sup> à l'état naturel. Cela représente 17,5% de la flore sauvage algérienne et 32,9% du total des espèces considérées comme rares.

Pour ce qui est des espèces faunistiques menacées d'extinction, 23 espèces classées menacées de disparition et 375 espèces menacées d'extinction, dont 53 espèces de mammifères, 125 espèces d'oiseaux, 6 espèces d'amphibiens, 46 espèces de reptiles et 145 espèces

<sup>9</sup>Le Décret exécutif n° 12-03 fixant la liste des espèces végétales non cultivées protégées.



d'arthropodes, bénéficient d'une protection légale. Dans l'Ahaggar et le Tassili, il a été reconnu, sur la base de références bibliographiques, et suite aux contributions et aux rapports sur la préservation de la biodiversité, quelques 320 espèces botaniques. Parmi elles, 58 sont endémiques, 50 sont rares et 80 sont menacées de disparition. Parmi les actions entreprises dans le cadre de la réhabilitation de la faune sauvage en voie d'extinction, il y a lieu de citer la création du centre de repeuplement de la gazelle du Sahara à El Menea (Ghardaia, 200 ha), la création

d'un centre d'élevage (700 sujets), le projet de création d'une réserve de l'outarde houbara (Nâama), ainsi que le développement en semi captivité du mouflon à manchettes et du cerf de Barbarie.

S'agissant de la biodiversité marine clé, l'écosystème à *Posidonia oceanica* en tant qu'espèce écosystème sentinelle a bénéficié d'une attention particulière. Une cartographie nationale de cet écosystème marin remarquable de la Méditerranée est en cours de réalisation.

**Cible 7. C – Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base**

**Indicateur 7.8. Proportion de la population utilisant une source d'eau de boisson améliorée**

L'Algérie a engagé un vaste programme de réhabilitation et d'extension des réseaux urbains de transport et de distribution d'eau ainsi que de renforcement des capacités de gestion du service public de l'eau. Ce programme a permis une baisse de la proportion de la population non raccordée au réseau d'AEP, passant de 29,2% en 1998 (Source : RGPH 1998) à 2% en 2015, soit une diminution de 93%, valeur largement supérieure à la cible projetée de 50%.

La dotation moyenne est de l'ordre de 180 l/hab et le linéaire total des réseaux d'adduction et de distribution est de 116 000 km.

L'amélioration des conditions d'approvisionnement en eau des populations dans les zones d'habitat dispersé constitue actuellement une nouvelle priorité pour garantir le droit d'accès à l'eau institué par la loi de 2005 relative à l'eau.



Il y a lieu de souligner que selon les données de l'enquête MICS4, la proportion de la population algérienne utilisant une source d'eau de boisson améliorée a atteint 86,1% en 2012-2013.

**Indicateur 7.9. Proportion de la population utilisant des infrastructures d'assainissement améliorées**

Le taux actuel de raccordement de la population au réseau d'assainissement est de 90%, avec un linéaire de 45 000 km. En 1998, la population n'accédait pas au



réseau d'assainissement représentait une proportion de 33,7% (selon le RGPH). La gestion efficiente des services publics d'assainissement a permis de réduire cette déficience de 70% entre 1998 et 2015, un taux largement supérieur à la cible projetée.

La proportion de la population utilisant des infrastructures d'assainissement améliorées<sup>10</sup>, selon les données de l'enquête MICS4, est de l'ordre de 95,4% en 2012-2013.

L'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement ainsi que la protection des écosystèmes hydriques a permis de diminuer sensiblement et durablement les cas de maladies à transmission hydrique.

**Cible 7. D – Améliorer sensiblement, d'ici à 2020, les conditions de vie de 100 millions d'habitants des bidonvilles**

L'Algérie a engagé des efforts considérables en matière d'habitat. Elle a construit depuis l'indépendance en 1962, plus de

cinq (05) millions de logements, afin de garantir un logement décent et économiquement abordable pour toutes les couches sociales.

Ces efforts se sont illustrés à travers les programmes quinquennaux mis en œuvre depuis 2000, basés sur les principes de la diversification et du traitement multiforme de la demande, ainsi que sur l'intensification de la construction de logements. En effet. Ainsi, 3 millions de ménages ont pu accéder à des logements décents sous forme de location ou d'accession à la propriété. Les livraisons effectuées, sous différentes formules de logements financées entièrement ou partiellement par l'Etat, ont induit une évolution soutenue du parc de logements qui est passé de 5,4 millions en 2000 à 8,5 millions en 2015, améliorant ainsi le taux d'occupation par logement (TOL) (5,6 personnes en 2000 et 4,5 personnes en 2014).

Tableau 46. Evolution des livraisons de logements (tous segments confondus 2000-2015 en millier de logements)

| 2000  | 2001  | 2002  | 2003  | 2004  | 2005  | 2006  | 2007  | 2008  | 2009  | 2010  | 2011  | 2012  | 2013  | 2014  | 2015 (sept) | Total  |
|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------------|--------|
| 162,1 | 182,0 | 183,8 | 111,2 | 116,5 | 132,5 | 177,8 | 178,9 | 220,8 | 217,8 | 190,9 | 212,7 | 199,1 | 276,9 | 855,8 | 187,5       | 3006,8 |

Source : Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville

**Indicateur 7.10. Proportion des citoyens vivant dans les taudis**

L'émergence des bidonvilles est liée à l'urbanisation rapide que l'Algérie a connue, suite au développement économique et social enregistré et dont ont bénéficié de façon particulière les grandes villes. L'objectif visé est leur éradication progressive.



<sup>10</sup> Chasse connectée à système d'égouts, Chasse connectée à fosse septique, Chasse reliée à des latrines, Chasse reliée à endroit inconnu / Passée / NSP, Latrines améliorées ventilées (LAV), Latrines à fosse avec dalle, Toilettes à compostage.

Le parc d'habitations dites précaires en Algérie est relativement faible. Il a été évalué en 2007 à 560 000 unités, sur un parc immobilier de 6,4 millions de logements, soit un taux de 9%.

Les initiatives prises par le passé pour résorber ces constructions inconfortables ont connu des limites puisque procédant de démarches curatives. Un traitement plus radical de ce parc a été enclenché dans le cadre d'un programme spécial mis en place au titre des plans quinquennaux 2005-2009 et 2010-2014 à travers :

-la réalisation de 380 000 logements publics locatifs destinés au relogement de familles. L'enveloppe financière globale

dédiée à ce programme est de 1 125 milliards DA (près de 15 milliards USD). En 2015, 260 000 unités ont été achevées, soit 68% du programme global, et 120 000 logements sont en cours de réalisation ;

- l'aménagement et la réhabilitation de 180 000 logements existants, classés dans la catégorie précaire mais pouvant être maintenus en les réhabilitant, permettant ainsi à leurs occupants de disposer dans leur propre milieu et de façon plus rapide, de logements répondant aux conditions requises.





Les Objectifs du Millénaire pour le Développement  
METTRE EN PLACE UN PARTENARIAT MONDIAL  
POUR LE DEVELOPPEMENT

Rapport National 2000 - 2015





8<sup>ème</sup> Objectif du Millénaire pour le Développement  
**Mettre en place un partenariat mondial  
pour le développement**

|                   |                                                                                                                                                                                                     |
|-------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Cible 8. A</b> | Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire.                                                                |
| <b>Cible 8. B</b> | Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés (PMA).                                                                                                                                 |
| <b>Cible 8. C</b> | Répondre aux besoins particuliers pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement.                                                                              |
| <b>Cible 8. D</b> | Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement.                                                                                                                              |
| <b>Cible 8. E</b> | En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement.                                                         |
| <b>Cible 8. F</b> | En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous. |

**Cible 8. A – Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire**

Depuis qu'elle a entamé son parcours vers une économie de marché, l'Algérie n'a eu de cesse de poursuivre l'approfondissement de réformes en vue de moderniser son système économique, d'atteindre son potentiel de croissance et d'asseoir une économie nationale intégrée à l'économie mondiale.

Les efforts d'adaptation de l'appareil économique et la volonté d'intégrer le commerce multilatéral trouvent leur concrétisation dans les décisions prises par les pouvoirs publics d'engager des réformes économiques irréversibles, d'intégrer l'Algérie dans des ensembles économiques et des organisations internationales, et de conclure des conventions multilatérales à caractère économique et commercial.

Ces efforts d'adaptation et d'intégration à l'économie mondiale sont matérialisés notamment par les actions suivantes :

- la libéralisation élargie du commerce extérieur et des conditions de distribution interne des biens et services, y compris dans des secteurs qui étaient jusqu'à des dates récentes exclusivement réservés au secteur public ;

- la libéralisation des secteurs des Télécommunications, de l'Aviation et du Tourisme ;

- l'ouverture du secteur financier et bancaire à l'investissement privé national et international ;

- la réforme du code des investissements pour y inclure plus de souplesse et d'attractivité ;

- la mise en place d'un dispositif légal et institutionnel de privatisation du secteur public économique ;

- l'importance accrue accordée au secteur privé dans différentes activités ;

- la poursuite des négociations pour l'accession à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

Dans le cadre du processus d'accession à l'OMC, l'Algérie a mené douze (12) rounds de négociations multilatérales, et a tenu une série de rencontres bilatérales avec une vingtaine de pays, sanctionnées par la signature de plusieurs accords bilatéraux. Le 12<sup>ème</sup> round de négociations tenu en mars 2014, a mis en relief les avancées et les progrès enregistrés par l'Algérie, notamment en matière de mise en conformité de son régime de commerce extérieur et de sa législation avec les règles de l'OMC, à la satisfaction des principaux membres du Groupe de travail de l'OMC chargé de ladite accession (GT de l'OMC). Le prochain round de négociations permettra de faire évoluer davantage les discussions sur le volet multilatéral ainsi que sur l'accès aux marchés des marchandises et des services.

Par ailleurs, au niveau de l'intégration économique régionale, l'Algérie se positionne comme promoteur du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), lequel constitue une vision novatrice et un cadre stratégique pour la renaissance de l'Afrique au moyen de la promotion d'un cadre socio-économique intégré de développement du continent.

Avec l'Union Européenne, l'Algérie poursuit la mise en œuvre de l'Accord d'Association qu'elle a signé en 2002, notamment dans son volet commercial en vue de l'établissement d'une zone de libre-échange à l'horizon 2020.

A tous ces efforts d'intégration économique et commerciale viennent s'ajouter d'autres cadres régionaux comme :

- l'adhésion à la Grande Zone Arabe de Libre Echange (GZALE) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, et la participation aux comités relevant du Conseil Economique et Social de la Ligue des Etats arabes dans le cadre de la création d'une Union douanière arabe ;

- l'adhésion aux différentes initiatives tendant à stimuler un partenariat africain en matière de commerce, telles que

la Zone de Libre Echange continentale (ZLEC), l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) et la communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ;

- l'intégration régionale méditerranéenne en vue de permettre, d'une part, un accès préférentiel des produits algériens au marché européen et, d'autre part, de promouvoir les investissements européens en Algérie ;

- la participation à des discussions en vue de parvenir à un accord de libre-échange avec l'Association Européenne de Libre Echange (AELE). A ce titre, l'Algérie a signé avec cet organisme une déclaration politique qui prévoit la création d'une zone de libre-échange et la mise en place d'un comité conjoint Algérie/AELE.

#### **Cible 8. B – Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés (PMA)**

Dans le cadre de la réalisation des objectifs qu'elle s'est assignés pour traduire dans les faits sa solidarité dans le cadre du NEPAD et de sa politique de coopération Sud-Sud, l'Algérie a continué d'apporter son aide et son assistance aux pays pauvres et aux pays les moins avancés, notamment africains. Son action en matière de solidarité internationale et d'aide humanitaire envers ces pays s'inscrit en appui à leurs efforts nationaux de lutte contre la pauvreté, l'insécurité alimentaire, les maladies, etc. Le concours de l'Algérie s'est décliné sous plusieurs formes (contributions et aides financières, offres de bourses, assistance alimentaire, assistance médicale, aide matérielle ou envoi de coopérants techniques).

Des activités de coopération ont été entreprises avec les pays en développement dans le domaine de l'agriculture, à travers l'échange d'expériences et la conclusion d'un nombre important de Conventions en matière de recherche, de santé animale, de protection des ressources naturelles et de protection phytosanitaire.

Durant la période 2000-2015, l'Algérie a versé des contributions au profit des Fonds internationaux et régionaux en charge du financement des activités de développement économique ou d'assistance humanitaire, comme le PNUD, le PNUE, le FIDA, le Fonds de l'OPEP, la BID, le CICR, etc.



Par ailleurs, dans le cadre du Programme Alimentaire Mondial, l'Algérie a contribué au titre de la lutte contre la faim par des actions d'aide en faveur de certains pays d'Afrique australe et du Sahel. Outre un don de 14 millions USD octroyé en 2005, deux autres opérations similaires ont été effectuées en 2010 et 2011, d'un montant de 10 millions USD pour chacune.

De plus, l'Algérie a participé aux efforts de lutte antiacridienne dans la région occidentale de l'Afrique notamment par l'envoi d'équipes d'intervention et la fourniture d'appareils de traitement, de kits de protection sanitaire, de pesticides

et d'équipement aux pays du Sahel (Mali, Niger, Mauritanie, Tchad, Gambie, Burkina Faso, Guinée Bissau et Sénégal).

Des aides ont également été octroyées pour répondre aux besoins urgents liés aux catastrophes naturelles (ouragans, séismes, inondations...).

Dans le domaine de la formation, l'Algérie octroie annuellement des bourses universitaires au profit d'étudiants de pays africains. Ainsi, 31 476 bourses dans différentes spécialités et filières universitaires ont été accordées aux pays africains et autres pays en développement durant la période de 2000 - 2015.

#### **Cible 8. C – Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement**

Dans le cadre de sa politique de bon voisinage, l'Algérie œuvre à la promotion et à la consolidation de ses relations avec les pays voisins. Les axes routiers constituent un atout majeur pour favoriser une intégration régionale et mettre à profit les potentialités de développement que recèlent les pays de la région (industries extractives, agriculture, tourisme). D'où l'intérêt de ces routes frontalières aussi bien pour le bénéfices internes et externes que pour faciliter la circulation des personnes, des biens et des services.

Dans ce cadre, les efforts consentis ont permis le lancement du projet de construction de l'autoroute Est-Ouest sur 1 216 km, dont 1 142 km ont été déjà livrés à la circulation. Cette autoroute représente la partie algérienne de l'Autoroute Maghrébine devant relier Nouakchott (Mauritanie) à Tripoli (Libye) sur près de 7 000 km. De même, des travaux ont été engagés pour

la réalisation de l'autoroute des hauts plateaux sur une longueur de 1 030 km et de l'autoroute Nord-Sud de la Transsaharienne sur 2 451 km.

L'Algérie a également contribué de façon significative au désenclavement des pays sub-sahariens, à travers le parachèvement de la route transsaharienne Alger-Lagos (RTS), un ouvrage d'importance stratégique pour le Comité de Liaison de la RTS dont l'Algérie assure le Secrétariat général. Cette route, entièrement construite et revêtue sur le territoire algérien, depuis Alger jusqu'à la frontière avec le Niger, essentielle pour les échanges régionaux Nord-Sud, permettra la réalisation d'autres projets comme ceux initiés dans le cadre du NEPAD (Liaison en fibre optique Alger-Lagos et raccordement des gisements gaziers du nord du Nigeria vers un port gazier Algérien).

L'Algérie a en outre apporté une contribution importante en termes technique et financier pour le parachèvement de plusieurs projets d'infrastructures routières s'inscrivant dans la RTS :

**-Branche Nigérienne :** l'Algérie a procédé à la livraison de la branche nigérienne sur 415 km entre Tamanrasset et In Guezam.

**Au titre de la coopération entre l'Algérie et le Niger,** différentes actions ont été définies dans le cadre du Comité bilatéral frontalier et de la Commission mixte algéro-nigérienne. Ces actions ont permis :

- la finalisation, en 2007, à la charge de l'Algérie, de l'étude technique détaillée du tronçon Arlit-Assamaka sur 223 km en territoire nigérien ;

- le soutien de l'Algérie auprès des bailleurs de fonds pour la mobilisation des financements nécessaires à la réalisation du tronçon Arlit-Assamaka (225 km).

**-Branche Malienne :** La 1<sup>ère</sup> tranche de 200 km de la branche malienne (395 km) entre Silet (Tamanrasset) et Timiaouine (à la frontière avec le Mali) a été lancée.

Cette tranche est prise en charge au titre des financements prévus dans le programme quinquennal 2010-2014.

Par ailleurs, **au titre de la coopération bilatérale avec la Mauritanie,** l'Algérie, dans le cadre du parachèvement de la liaison routière Nouakchott-Alger, a finalisé l'étude de faisabilité technico-économique du tronçon reliant la ville mauritanienne de Choum à la frontière algéro-mauritanienne sur une longueur totale de 1 053 Km.

Aussi, il convient de souligner que la contribution de l'Algérie aux efforts de désenclavement se manifeste clairement à travers la mise à la disposition des pays du Sahel du port de Djen-djen, infrastructure en eau profonde, connecté à la route transsaharienne par le biais de la liaison autoroutière Djen-djen-Autoroute Est-Ouest sur 100 km, dont les travaux de réalisation sont en cours.



#### **Cible 8 D - Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement**

Malgré la contrainte de la baisse des prix des hydrocarbures ces dernières années, qui constituent la première source de financement de son économie, l'Algérie a poursuivi ses efforts en matière de gestion rigoureuse et prudente des ressources financières de l'Etat à travers notamment les mesures suivantes :

- l'institution d'un fonds de régulation des recettes pour permettre l'augmentation des réserves de change et assurer le financement du développement. Ce fonds s'est avéré un outil important pour l'équilibre budgétaire et le soutien à la relance économique ;

- le remboursement par anticipation de la dette extérieure et le maintien de la décision prise en 2005 d'interdire le recours à l'endettement extérieur pour le financement des projets de développement national ;

- la promotion d'une politique consistant à internaliser le financement de l'économie à travers l'utilisation de l'excédent de liquidités existant au niveau des banques publiques.

L'absence de dette extérieure a augmenté la capacité de l'économie algérienne à résister aux chocs extérieurs, notamment ceux induits par le recul drastique des prix

du baril de pétrole et les augmentations de prix des produits alimentaires sur les marchés mondiaux.

Ainsi, l'encours de la dette publique extérieure est passé de 8,52 milliards USD en 2000 à 935 millions USD au 31 décembre 2014.

Par ailleurs, la dette extérieure globale se situe à un niveau résiduel, avec un ratio de 1,75% du PIB, alors qu'il affichait en 2000 un taux de près de 40%. Le niveau de la dette se situe au 31 décembre 2014 à un montant de 3,74 milliards USD.

Tableau 47. Evolution de la dette 2000-2015

| Année                                                                                           | 2000    | 2005    | 2010    | 2012    | 2013    | 2014    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Dette globale extérieure (milliards USD)                                                        | 25.2    | 17.19   | 5.56    | 3.68    | 3.40    | 3.74    |
| Dette publique interne (milliards de DA)                                                        | 1 022.9 | 1 094.3 | 1 099.2 | 1 312.2 | 1 171.7 | 1 299.7 |
| Dette publique extérieure (y compris la Dette Publique extérieure garantie ; milliards de \$US) | 8.52    | 14.21   | 1.73    | 1.33    | 1.20    | 0.94    |

Sources : Ministère des Finances (DGT, DGPP), Banque d'Algérie.

L'encours de la dette globale extérieure s'est caractérisé par une tendance baissière entre 2000 et 2005, passant de 25,26 milliards USD à 17,19 milliards USD, puis

marquant une notable baisse en 2006 à 5,6 milliards USD, suite au remboursement anticipé de la dette extérieure de l'Algérie.

Tableau 48. Principaux ratios relatifs à la dette

| Année                                                                 | 2000  | 2002  | 2004  | 2005  | 2006  | 2008 | 2010 | 2012 | 2013 | 2014 |
|-----------------------------------------------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|------|------|------|------|------|
| Dette globale extérieure/PIB (en %)                                   | 48.20 | 39.89 | 25.57 | 16.68 | 4.79  | 3.27 | 3.45 | 1.76 | 1.82 | 1.75 |
| Dette publique interne/PIB (en %)                                     | 24.81 | 21.68 | 16.26 | 14.47 | 20.93 | 6.65 | 9.17 | 8.10 | 7.04 | 0.44 |
| Dette publique extérieure/PIB (en %)                                  | 15.55 | 32.01 | 20.07 | 13.78 | 2.37  | 1.51 | 1.07 | 0.64 | 0.57 | 0.44 |
| Service de la dette/recette d'exportation de biens et services (en %) | -     | -     | -     | -     | -     | 1.48 | 1.08 | 1.09 | 0.75 | -    |

Sources : Ministère des Finances (DGT, DGPP), Banque d'Algérie, ONS.



D'autre part, le niveau des réserves officielles de change au 31 décembre 2014 à régressé de 7,8% par rapport à l'année 2013, passant de 194,1 milliards USD à 178,9 milliards USD. Cependant, ce niveau, associé à la très faible dette extérieure, reste adéquat pour faire face aux chocs externes.

Sur le plan international, l'Algérie s'est toujours montrée aux côtés des pays les moins nantis en agissant sur la base du principe de la solidarité avec les pays en développement. C'est ainsi qu'elle a procédé en 2010 à l'effacement de la dette extérieure de 16 pays dont 14 du continent africain pour un montant total de 1,4 milliard USD. Cet acte concret d'entraide de l'Algérie se veut un appui à la reconstruction et aux efforts de développement économique et social, y compris pour la réalisation par les pays concernés des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Partant de sa conviction que la problématique de la dette nécessite des solutions qui s'inscrivent dans la durée, l'Algérie a toujours plaidé dans les fora internationaux pour la mise en place d'un moratoire sur le remboursement des dettes publiques afin de permettre aux pays à faible revenu de corriger les effets de la baisse de leurs recettes d'exportation et les déséquilibres affectant leurs budgets nationaux.

**Cible 8. E – En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement**

L'industrie pharmaceutique occupe en Algérie une place prioritaire dans la stratégie nationale de développement économique. L'orientation vers cette filière trouve son référent dans les choix politiques pour

L'Algérie estime qu'un tel moratoire est une importante contribution aux efforts visant à modérer l'impact de la crise économique sur la croissance et à aider à l'élimination de la pauvreté dans les pays en développement.

Par ailleurs, la question du financement du développement constitue également une problématique placée au centre de l'action extérieure de l'Algérie, à travers notamment les appels qu'elle ne cesse de lancer en faveur de flux significatifs en matière d'aide publique au développement (APD). L'Algérie considère que les efforts nationaux de développement doivent s'appuyer nécessairement sur un environnement économique international favorable.

L'APD constitue pour l'Algérie une priorité politique urgente pour réduire la pauvreté, tout en l'inscrivant dans une approche globale qui défend le Droit au Développement. Elle continue de plaider pour le respect par les pays développés de leurs engagements en matière d'APD pour atteindre l'objectif de 0,7% du PIB fixé par l'ONU ; comme elle défend les objectifs de renforcement des pratiques de bonne gouvernance dans les pays en développement, l'allègement de la dette, la promotion de l'investissement productif et la réforme de la gouvernance économique mondiale.

lesquels l'Etat a opté, faisant de la couverture sanitaire de l'ensemble de la population un facteur de cohésion et d'équité sociale, ainsi qu'un besoin de rentabilité économique et de création de richesses.

Le marché du médicament, en pleine expansion, avec un taux de croissance à deux chiffres sur la dernière décennie, est devenu le plus important de l'Afrique du Nord en raison :

-de la bonne couverture médicale en Algérie, liée au système de sécurité sociale, qui prend en charge une large partie de la population ;

-de l'importante extension du système de santé publique ;

-d'une maîtrise des prix des médicaments qui sont réglementés ;

-du développement sans précédent de l'investissement dans le secteur pharmaceutique. A ce titre :



\* 169 projets d'investissement dans la production des produits pharmaceutiques, dont 122 dans la production du médicament, ont obtenu une autorisation provisoire d'implantation au cours de la période 2010-2015 ;

\* 103 unités de production des produits pharmaceutiques ont été réalisées sur la période 2000-2015, dont 54 unités dans la production du médicament. Le nombre de ces unités était respectivement de 20 et 16 au 31 décembre 1999.

-des importations qui ont évolué de 500 millions USD en 1995 à 1,9 milliard USD en 2014, représentant une large part du marché du médicament (57,3%).

La politique publique du médicament s'est orientée vers le développement de l'industrie pharmaceutique locale, en vue, d'une part, de réduire la facture d'importation et la dépendance des laboratoires étrangers, et, d'autre part, d'assurer le transfert de technologies à travers la mise en conformité du produit national avec les normes internationales, dans une perspective d'exportation.

La mise en œuvre de cette stratégie s'est opérée, notamment, par le bais :

-du développement des médicaments génériques, qui représentent actuellement (en valeur) près de 40% de la consommation totale des médicaments, contre 20% en 2006. L'ambition est de faire de l'Algérie une plate-forme de production de médicaments génériques ;

-la fabrication de nouveaux médicaments répondant à l'augmentation des pathologies dites civilisationnelles (maladies cardio-vasculaires, métaboliques, diabète, cancer...) ;

-l'encouragement à l'investissement dans la filière, notamment par investisseurs nationaux, et la promotion de partenariats avec des laboratoires internationaux ;

-la mise en œuvre à partir de 2006 du système de tarif de référence de remboursement des médicaments par la sécurité sociale sur la base des tarifs des génériques, ce qui a favorisé la régulation économique du marché du médicament, la promotion du produit générique et l'encou-



agement de la production pharmaceutique locale. Ce système a également participé à l'amélioration de l'accessibilité du médicament en contribuant à faire baisser les prix des médicaments et a permis de développer la concertation avec l'industrie pharmaceutique en matière de prix des produits pharmaceutiques. Une offre conséquente de produits compétitifs fabriqués localement a conforté cette démarche ;

-la protection de la production nationale par l'interdiction d'importer des produits fabriqués en Algérie (357 médicaments sont concernés au 31 décembre 2015), consolidant ainsi la politique suivie depuis quelques années, de substitution des médicaments importés par ceux fabriqués localement ;

-l'introduction par le système de la sécurité sociale, dans le cadre d'une convention type, de mesures financières incitatives en faveur des médecins traitants et des pharmaciens qui prescrivent et dispensent des médicaments génériques et des produits fabriqués localement ;

-l'amélioration par le Ministère chargé de la santé de l'efficacité des procédures de traitement des dossiers d'investissement

et d'enregistrement ou d'homologation des produits pharmaceutiques. La création de l'Agence Nationale du Médicament (Loi n° 08-13 du 20 juillet 2008), chargée en particulier d'assurer un accompagnement au développement du domaine pharmaceutique en Algérie et un meilleur contrôle dans ce domaine, s'inscrit dans le cadre de cet objectif ;

-Le renforcement du rôle du Laboratoire National de Contrôle des Produits Pharmaceutiques.

L'ouverture sur les marchés extérieurs a été suivie par des mesures attractives à l'endroit des investissements directs étrangers, focalisées sur l'amélioration de l'environnement des affaires et l'accès au foncier industriel. Parallèlement, des efforts sont déployés dans le sens de la multiplication d'engagements internationaux matérialisés par des accords bilatéraux sur l'encouragement et la protection réciproque des investissements.

L'ensemble de ces mesures a permis à la production pharmaceutique nationale de gagner des parts de marché : sa part en valeur dans le marché du médicament est passée de 25,2% en 2010 à 41,5% en 2014.<sup>11</sup>

**Cible 8. F – En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous**

Les TIC contribuent à la création, la diffusion et la préservation des données économiques et sociales. Elles sont également un moyen de diffusion et de préservation du patrimoine linguistique et culturel mondial. Elles participent de façon accrue au développement économique et social national, et deviennent un moyen indispensable dans l'amélioration de la

gouvernance politique, administrative et économique, et d'accès au savoir. Les indicateurs liés au développement des TIC témoignent des progrès accomplis dans la résorption de la fracture numérique ; l'objectif à terme étant d'édifier une société de l'information, du savoir et à économie numérique.



À l'instar de nombreux pays qui ont réussi la migration vers la société de l'information, l'Algérie focalise ses efforts sur la formation de ressources humaines ayant la capacité d'accompagner la mise en œuvre de la stratégie e-Algérie, qui consiste en la fédération de tous les moyens permettant à l'administration, à l'entreprise, à la société civile et au citoyen de participer activement à l'édification de la nouvelle économie de la connaissance.

Ainsi, une stratégie du haut et très haut débit a été élaborée, s'articulant autour de 70 mesures, se déclinant en plan d'action avec la contribution d'experts de la Banque Mondiale. Dans ce contexte, un progrès de plus de 18,8% en une année (2013-2014) a été enregistré dans la télé densité relative à l'internet haut débit après la mise en place des technologies 3G et 4G LTE et la modernisation du réseau ADSL. La qualité et les capacités d'accès connaissent une amélioration significative induite par la mise en œuvre du programme de raccordement en fibre optique de toutes les agglomérations de plus de 1 000 habitants

dans les zones urbaines et de plus de 500 habitants dans les zones isolées.

A cela, s'ajoutent la mise en place d'un cadre régissant la certification et la signature électroniques, et la promulgation d'une loi qui permettra l'instauration d'un climat de confiance propice à la généralisation et au développement des échanges électroniques, notamment dans les domaines de l'administration électronique et de l'économie numérique (e-commerce, e-business...).

### 1. En matière de technologies de l'information et de la communication :

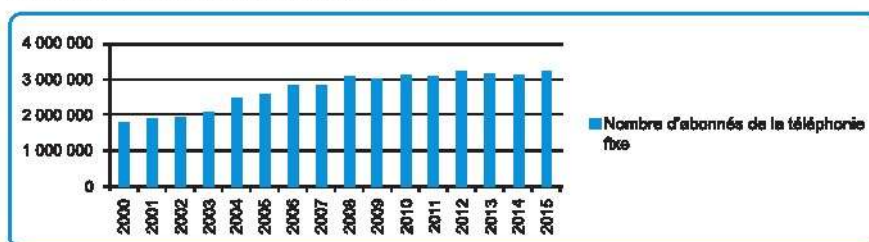
**A-Téléphonie fixe:** la téléphonie fixe a connu une progression rapide sur la période allant de 2000 à 2015. Le nombre d'abonnés a ainsi augmenté de 85,5%, pour atteindre 3 267 592 abonnés en 2015, contre 1 761 327 en 2000. De même, le taux de pénétration du fixe pour les ménages, qui était de 29% en 2000, a atteint 42,1% en 2015, soit une croissance de 13,1%.

Tableau 49. Évolution de la téléphonie fixe

| Années           | 2000      | 2005      | 2010      | 2015      |
|------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Nombre d'abonnés | 1 761 327 | 2 572 000 | 3 116 790 | 3 267 592 |

Source : Ministère de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication

Graph 18. Evolution du nombre d'abonnés de la téléphonie fixe



Source : Ministère de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication

Cependant, l'évolution de la téléphonie fixe en Algérie tend ces dernières années vers une stagnation. Ceci s'explique par la migration de la population vers les technologies mobiles plus attrayantes en termes de prix et de prestations fournies, notamment avec l'introduction de la 3G et de l'Internet mobile.

**B-Téléphonie mobile :** La téléphonie mobile a également connu une croissance exponentielle en Algérie. En effet, les indicateurs attestent d'une densité téléphonique mobile (GSM & 3G) de 114,4% à la fin de l'année 2015, alors qu'elle était de 0,3% seulement en 2001.



Tableau 50. Évolution de la téléphonie mobile (GSM et 3G)

| Années           | 2000   | 2005       | 2010       | 2011       | 2012       | 2013       | 2014      | 2015       |
|------------------|--------|------------|------------|------------|------------|------------|-----------|------------|
| Nombre d'abonnés | 96 000 | 13 681 355 | 32 760 185 | 35 615 929 | 37 327 703 | 39 630 847 | 4 415 530 | 45 928 449 |

Source : MPTIC

Graphie 19. Évolution du nombre d'abonnés de la téléphonie mobile (GSM + 3G)

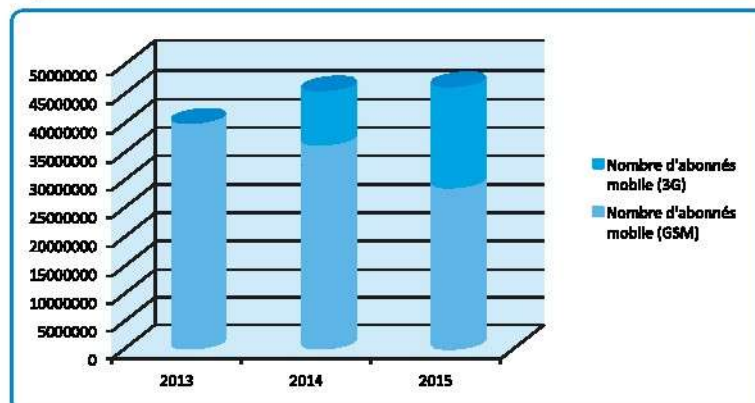


Source : MPTIC

Sur les 45,9 millions d'abonnés que comptent les trois opérateurs de téléphonie mobile en Algérie, 27,9 millions sont des abonnés au réseau GSM (soit 60,8%), contre 18,0 millions d'abonnés au réseau de troisième génération (3G), soit 39,2%.

Ainsi, deux années seulement après le lancement de la 3G, le taux de pénétration pour ce service était, à la fin de l'année 2015, de 44,9%, soit 45 abonnés pour 100 habitants.

Graphie 20. Nombre d'abonnés mobile GSM et 3G entre 2013 et 2015



Source : MPTIC

En outre, avec l'apport de la 3G, le taux de pénétration d'internet est en nette progression à la fin de l'année 2015, avec la continuité des déploiements des réseaux 3G et 4G selon le programme prévisionnel de réalisation.

La mise en place d'un réseau de technologie évolutive à long terme LTE 4G, entamée en 2013, a connu le déploiement du cœur de réseau d'une part, et le déploiement progressif du réseau d'accès radio, d'autre part. L'opération de lancement effectif et la commercialisation du service ont commencé en mai 2014. En décembre 2015, 423 280 abonnés exploitent ce service.

Dans le segment du transport à l'international, pour faire face à la demande en débit et pour améliorer la qualité de service, une capacité de 485,2 Gbps est exploitée en 2015, contre une capacité de 131 Gbps en juin 2013.

La capacité en infrastructure de transport national est passée, pour la fibre optique, de 45 000 km en Juin 2012 à 60 000 km en Juin 2013, pour atteindre les 70 700 Km en décembre 2015.

La capacité du backbone national a été étendue entre 2013 et 2014 pour passer de 350 Gbps à 950 Gbps pour les tronçons Est, de 250 Gbps à 540 Gbps pour les tronçons Ouest, et de 160 Gbps à 460 Gbps pour les tronçons Sud, et cela, afin de faire face à la demande croissante du trafic haut débit.

Par ailleurs, et dans l'objectif d'améliorer la qualité de service offerte aux clients, une opération de modernisation du réseau d'accès est en cours, en particulier à travers la mise en place d'équipements d'accès multiservices (MSAN).

Dans le cadre de l'utilisation d'un fonds créé pour le service universel permettant à chaque citoyen d'accéder au minimum au téléphone et à un service internet de 512 kbps minimum, à un coût abordable, en tous lieux du territoire, la procédure de déploiement du service universel des télécommunications, en particulier pour les zones enclavées et les zones du sud, a été engagée en 2015.



**C-Internet** : A l'instar de la téléphonie mobile, l'évolution du nombre d'abonnés à Internet fixe (ADSL+4GLTE) a connu une progression rapide. Ainsi, de 150 000 abonnés à la fin de l'année 2000,

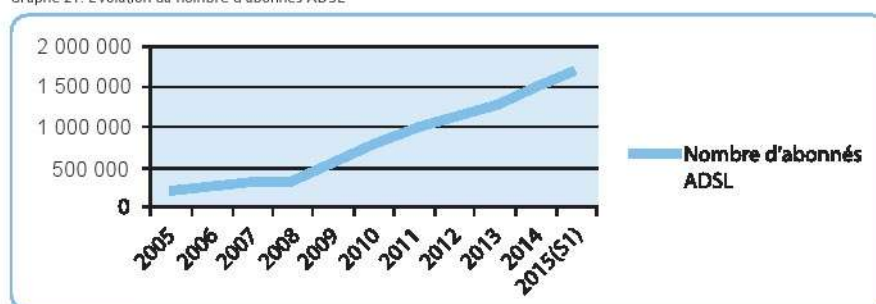
le nombre d'abonnés à Internet est passé à 2,26 millions à la fin de l'année 2015. Le taux de pénétration d'internet (fixe) par foyer est passé de 19,7% en 2013 à 29,2% en 2015.

Tableau 51. Évolution de l'Internet ADSL

| Années           | 2000    | 2005    | 2010    | 2011    | 2012      | 2013      | 2014      | 2015      |
|------------------|---------|---------|---------|---------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Nombre d'abonnés | 150 000 | 195 000 | 784 148 | 980 752 | 1 154 748 | 1 283 241 | 1 518 629 | 1 838 492 |

Source : Ministère de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication

Graphie 21. Evolution du nombre d'abonnés ADSL



Source : MPTIC

Tableau 52. Évolution des abonnés Internet par technologie

|        | 2013      | 2014      | 2015      |
|--------|-----------|-----------|-----------|
| ADSL   | 1 283 241 | 1 518 629 | 1 838 492 |
| 4G LTE | -         | 80 693    | 423 280   |
| Wimax  | 179       | 216       | 233       |

Source : Ministère de la Poste et des Technologies de l'information et de la Communication

Le nombre de cybercafés a connu une importante évolution, passant d'une centaine en 2000 pour atteindre 6 200 en 2014. Ce nombre est, toutefois, en baisse pour

l'année 2015 suite à la mise à disposition des abonnés résidentiels d'une connexion internet à prix réduit.

Tableau 53. Évolution du nombre de cybercafés

| Années           | 2000 | 2005  | 2014  | 2015  |
|------------------|------|-------|-------|-------|
| Nombre d'abonnés | 100  | 4 820 | 6 200 | 5 848 |

Source : Ministère de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication

## 2. En matière de développement humain :

**A-L'éducation :** Bénéficie d'une attention particulière du Gouvernement, à travers notamment, le financement de projets de raccordement à Internet de l'ensemble des établissements scolaires du pays.

Ainsi, outre d'avoir créé un centre spécialisé dans le développement de l'utilisation des TIC, le secteur de l'éducation nationale, en collaboration avec celui des TIC, a lancé des projets pilotes de e-école dans des établissements de différents paliers, permettant à la population scolaire d'accéder à des serveurs de données et de bénéficier d'applications en ligne.

**B-La santé :** Bénéficie également d'un programme ambitieux qui vise le renforcement de la médecine de proximité au moyen de la télémedecine. Ce programme consiste à équiper en stations de télémedecine, 50 hôpitaux secondaires (établissements hospitaliers spécialisés et établissements publics de santé de proximité) situés dans les régions isolées ou défavorisées, et à les jumeler avec les Centres Hospitalo-universitaires (CHU) des grandes villes.

Un centre de télé-expertise doté de l'infrastructure technologique requise coordonnera les séances de télémedecine et de visioconférence ainsi que les requêtes d'aide au diagnostic. Chaque hôpital retenu dans le réseau abritera une salle de télémedecine connectée et équipée du matériel et des applications nécessaires. Ainsi, les citoyens n'auront plus à parcourir de grandes distances pour consulter des médecins spécialistes ou pour des soins de haut niveau.

Les TIC participeront également à améliorer sensiblement la gestion hospitalière grâce à la mise en place de systèmes d'information hospitaliers.

Ce projet est dans sa phase de lancement. Il consiste en la mise en place d'un réseau de Télémedecine Algérien RT-DZ, comprenant 05 CHU du Nord, 12 EPH du Sud en coordination avec l'Agence Nationale de Documentation de la Santé (ANDS) comme plateforme Technique de pilotage du réseau. L'infrastructure réseau et télécommunication a été réalisée pour l'ensemble des nœuds du réseau pilote de télémedecine, et trois hôpitaux pratiquent des séances de télémedecine.

**C-La recherche développement et l'innovation :** font un usage intensif des TIC, qui constituent un moteur de développement à travers la mise en place d'un réseau de recherche à très haut débit formé de plateformes collaboratives et de serveurs de connaissances. Les assises nationales sur la stratégie industrielle ont fortement recommandé la mise en place du système national d'innovation intégrant tous les secteurs, y compris l'administration, et des unités d'innovation en milieu industriel.

La mise en service en 2010 de l'incubateur Technobridge des porteurs de projets (startup) au sein du Cyberparc de la ville nouvelle de Sidi Abdallah participera à l'extension des capacités de recherche et d'innovation. Technobridge offrira les moyens nécessaires à ces startups pour développer leurs projets.

Le Cyberparc a permis de rassembler plus de 40 entreprises TIC, publiques et privées,

et d'héberger 120 entreprises, depuis son lancement, ainsi qu'un centre d'appels. Il a permis de créer plus de 350 emplois. D'autres Technoparcs sont prévus à l'Est, à l'Ouest ainsi qu'au Sud du pays.

**C-Dans le secteur de la justice :** un processus de modernisation a été engagé à partir de 2003, en vue de mettre en place de nouveaux mécanismes permettant l'amélioration du service public du secteur. Dans cette optique, la nouvelle stratégie adoptée en matière d'utilisation des TIC s'est appuyée sur : i) le déploiement des infrastructures de communication (réseaux) d'une manière stratégique, en intégrant les derniers acquis des TIC et les outils de sécurisation les plus performants ; ii) le développement de systèmes d'informations centrés sur des bases de données nationales afin de généraliser le travail à distance (prestations judiciaires via internet). L'objectif étant d'offrir aux citoyens et justiciables tous les services, partout, en temps réel, en toute sécurité, et généraliser les prestations judiciaires à distance.

La mise en œuvre de la stratégie a participé à la modernisation du secteur à travers :

- La réalisation d'un réseau informatique de communication ;

- La conception d'une plate-forme internet (ISP) ;

- La gestion automatisée des activités à travers la mise en place de deux bases de données centrales pour le casier judiciaire

et pour le certificat de nationalité, du système de gestion du dossier judiciaire (SGDJ), d'un système de gestion et de suivi de la population carcérale, d'une base de données centrale des mandats d'arrêt et des avis de cessation de recherche, et d'un système de gestion des archives historiques ;

- La mise en place des outils modernes de gestion administrative et d'aide à la décision (nouvelle carte judiciaire, tableau de bord, systèmes de gestion des ressources humaines (magistrats, greffiers et corps communs) et des auxiliaires de Justice) ;

- La mise à la disposition des citoyens et justiciables des prestations judiciaires via internet ;

- L'utilisation de la technique de la signature électronique dans le domaine judiciaire ;

- L'utilisation de la technique de visioconférence au cours des procédures judiciaires (organisation de procès à distance) ;

- La mise en service d'une nouvelle technique au profit des ressortissants algériens vivant à l'étranger en vue de leur permettre de retirer le casier judiciaire signé via internet ;

- L'adoption de la technique du bracelet électronique dans le domaine de l'instruction judiciaire ;

- La mise en œuvre d'actions de formation et de perfectionnement portant sur les outils de modernisation de la justice.



### 3. En matière de développement économique :

Selon les dernières statistiques de l'autorité de régulation, le chiffre d'affaires réalisé dans le secteur des télécommunications est évalué à 495 milliards de dinars (près de 6 milliards USD) en 2013, soit une croissance de plus de 8% par rapport à celui enregistré au titre de l'exercice 2012. Les revenus générés par les opérateurs de téléphonie fixe et mobile au titre de la même période sont d'un montant de 300 milliards de dinars (près de 3,7 milliards USD), représentant environ 61% du chiffre d'affaires des produits consolidés du secteur. S'agissant de la contribution du secteur des télécommunications au produit intérieur brut (PIB) pour l'année 2013, elle est estimée à 2,8%.

En ce qui concerne **l'amélioration du climat des affaires** et des conditions d'attractivité, les TIC concourront à la simplification des procédures administratives et à une meilleure réactivité de l'Administration publique, grâce à la fourniture de services en ligne. En effet, l'administration, à travers ses services en ligne, améliorera la qualité de vie des citoyens et l'environnement des opérateurs économiques, mettra un cadre de travail collaboratif entre les services publics et valorisera le travail de l'agent de l'État (e-administration).

De même, un projet de lancement de 10 portails de Ministères, incluant des services en ligne utiles et pratiques pour les citoyens, a été finalisé et sera généralisé à l'ensemble des départements ministériels.

Par ailleurs, différentes applications de paiement en ligne ont été lancées, notamment concernant le paiement de certaines factures (électricité et gaz, téléphone, eau, etc.).

### 4. En matière de développement des territoires :

Un projet d'envergure est en cours de réalisation pour le raccordement en fibre optique de toutes les annexes des communes, ainsi que toutes les localités de plus de 1 000 habitants. Il est à un taux de réalisation de 60%. Par ailleurs, le déploiement de 1 500 km de fibre optique à travers les localités de moins de 500 habitants dans les zones isolées et de 8 307 km pour celles de moins de 1 000 habitants a été réalisé.

### 5. En matière d'appropriation des technologies de l'information et de la communication (TIC):

Afin de permettre aux vecteurs de dissémination de la culture numérique de participer à la réussite de l'édification de la société de l'information, un programme de formation impliquant toutes les parties prenantes de la société a été lancé.



Ainsi, des accès à l'Internet à haut débit ont été réalisés au niveau des espaces communautaires dans le cadre de la démocratisation de l'usage des TIC. A ce titre, en plus des cybercafés, près de 2 000 accès Internet au niveau des maisons de jeunes et autres espaces culturels ont été mis en place. Plus de la moitié des établissements scolaires a été également raccordée à Internet.

La totalité des centres de formation professionnelle ainsi que l'ensemble des universités algériennes et établissements d'enseignement supérieur ont bénéficié de l'accès à Internet à très haut débit.

#### **6. En matière de développement des technologies spatiales au service du développement :**

##### **A-Utilisation des applications spatiales :**

Dans le cadre du Programme Spatial National (PSN) à horizon 2020, 86 projets ont été inscrits lors de son adoption par le Gouvernement en 2006, et auxquels 65 autres projets ont été rajoutés à la fin de 2014. Ces projets s'appuient essentiellement sur l'utilisation de la télédétection, de la géolocalisation par satellite et des systèmes d'information géographique. Ils sont mis en œuvre par l'Agence spatiale Algérienne (ASAL) pour le compte de départements ministériels (21) et institutions concernés par l'utilisation des techniques spatiales à des fins de développement socio-économique durable du pays.

L'outil spatial, composé actuellement d'imagerie issue des satellites algériens AISat-1, avec des données satellitaires archives à moyenne résolution couvrant la période 2002-2010, et de AISat-2A, couvrant un ensemble de régions du monde depuis juillet 2010, participe au renforcement des moyens visant la sécurité alimentaire, l'évaluation des ressources naturelles, la protection de l'environnement, le suivi du changement climatique et de ses impacts sur le développement, et une meilleure gestion des effets des catastrophes.

C'est ainsi que les moyens des satellites algériens sont mis à profit, notamment dans les domaines suivants :

-les incendies de forêts, pour un inventaire précis des zones touchées et la mise en œuvre

d'un Système d'Information dédié à la prévention et à la gestion des feux de forêts ;

-les inondations, pour l'évaluation des impacts, des dégâts et une meilleure organisation des secours ;

-la lutte contre la désertification, à l'effet d'apprécier l'état de dégradation des terres et du couvert végétal dans les zones steppiques et présahariennes, ce qui est nécessaire pour apporter les solutions adéquates, ainsi que le suivi-évaluation des plans d'action et de lutte contre ce phénomène ;

-la lutte antiacridienne, pour un suivi optimal des zones écologiquement favorables à la reproduction du criquet et ce, sur l'ensemble des zones saharienne et sahélienne ;

-le cadastre national, pour permettre aux services concernés d'avoir des outils précis facilitant les relevés cadastraux ;

-l'agriculture, pour un meilleur suivi des surfaces et des productions agricoles ;

-les ressources en eau, pour l'optimisation de la prospection des ressources en eau superficielles et souterraines, notamment en milieu désertique.

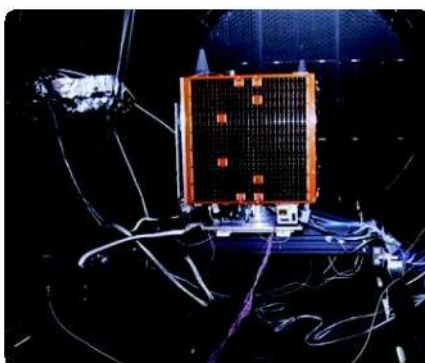




### **B- Au plan de la coopération spatiale multilatérale :**

l'Algérie participe à la Conférence Africaine sur les Sciences et Technologies Spatiales au Service du Développement Durable « ALC » (African Leadership Conference), dont elle a organisé la 3<sup>ème</sup> édition en 2009. La conférence ALC 6 s'est tenue en Egypte, du 1<sup>er</sup> au 4 décembre 2015, au cours de laquelle le projet de stratégie spatiale africaine a été discuté.

Durant la biennie 2008-2009, l'Algérie a présidé le sous-comité scientifique et technique, organe subsidiaire du Comité des Nations Unies pour l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS). Elle a également assuré la présidence du COPUOS durant la biennie 2014-2015.



### **C- Le projet de satellite africain**

**RASCOM :** L'Algérie, membre du Conseil d'administration de l'organisation régionale africaine de communications par satellite (RASCOM), apporte une contribution multiforme à la réussite du projet de satellite africain qui permet de rapprocher davantage les pays du continent par l'établissement de liaisons de télécommunications directes. Les utilisateurs africains accéderont aux services de téléphonie et de l'Internet.

### **7. En matière de télécommunication :**

#### **A-Réalisation de projets inscrits dans Le cadre du NEPAD :**

##### **la fibre optique Abuja-Zinder-Alger :**

Dans le cadre de l'initiative présidentielle pour la promotion des infrastructures en Afrique, l'Algérie est impliquée dans les deux projets de la route Transsaharienne (RTS) et de la Dorsale Transsaharienne (DTS) : Liaison à fibre optique Alger (Algérie)-Zinder (Niger)-Abuja (Nigeria).

Le tronçon Algérie allant d'Alger à Ain Guezzam, jusqu'à la frontière avec le Niger, est partie intégrante du backbone national en fibre optique d'Algérie Télécom.

Cette liaison est fonctionnelle ; néanmoins, elle sera renforcée et sécurisée à travers la réalisation de boucles locales permettant, ainsi, la continuité de service, l'augmentation des capacités et la disponibilité permanente de la liaison pour répondre aux exigences du cahier des charges telles qu'arrêtées par le comité technique en charge du projet Alger-Zinder-Abuja.

Pour rappel, cette fibre monomode a une capacité nominale de 10 gigabits par seconde et une longueur de 4 300 km.

Elle acheminera tous types de signaux allant de la simple téléphonie à des programmes de télévision en passant par des





accès à haut et très haut débits à l'internet. Le projet est suivi de façon régulière par les trois parties concernées et par les pays qui leur sont frontaliers. Ainsi, le Mali, le Burkina Faso et le Tchad sont intéressés par une connexion sur cette fibre. Des études seront menées au moment opportun pour examiner l'optimalité de ces connexions.

**B-Mise en œuvre d'un système de câble fibre optique sous-marin entre Oran (Algérie) et Valence (Espagne)**

« ORVAL » : Le projet du système de câble sous-marin (ORVAL) portera sur l'installation d'environ 550 km de câble sous-marin, allant d'Oran en Algérie à un point de franchissement et d'atterrissage à Valence en Espagne.

La réalisation de cette liaison permettra l'amélioration des communications téléphoniques et des liaisons internet. Elle sera intégrée aux réseaux de télécommunications sous-marins et terrestres et ce, des deux côtés de la méditerranée, conférant, ainsi, à l'Algérie et à ses partenaires une grande fluidité de leur trafic.

En outre, ce projet permettra la création de boucles de grande capacité pouvant réacheminer le trafic et le basculer d'une artère à une autre. Ce projet a été lancé en vue d'éviter l'isolement de l'Algérie en cas de catastrophes naturelles ou sinistre engendrant une coupure des liaisons internationales.

## Conclusion

Le bilan des OMD, qui ont contribué à l'orientation des programmes de développement, est indissociable du bilan global politique, économique et social du pays. L'Algérie, sur les quinze dernières années de mise en œuvre des OMD, a traversé une période exceptionnelle sur tous les plans. En matière économique, mettant à profit une évolution favorable du marché pétrolier, elle a fait preuve d'une performance remarquable, aussi bien en termes de stabilisation du cadre macroéconomique, de croissance et de réduction de la dette extérieure, que de résilience aux chocs externes, de stabilisation de l'inflation et de baisse continue du chômage. Les grands programmes d'infrastructures réalisés dans le cadre du schéma national d'aménagement du territoire, ont permis de consolider les conditions d'un développement généralisé sur tout le territoire national, contribuant ainsi à la réduction des disparités socioéconomiques.

Au plan du développement humain, grâce à des politiques sociales portées par une volonté politique soutenue d'améliorer le niveau de vie de tous les citoyens, un rattrapage des déficits sociaux s'est opéré. La pauvreté a reculé, une amélioration du capital humain s'est concrétisée avec de nets progrès accomplis en matière d'éducation et d'état de santé de la population, la contrainte logement a été substantiellement réduite, et la protection sociale a été élargie avec des prestations améliorées. Les Objectifs du Millénaire pour le Développement sont quasiment tous atteints, et certains ont été largement dépassés.

La politique de réconciliation nationale mise en œuvre par SEM. Abdelaziz Bouteflika, Président de la République, a permis au pays de retrouver un climat social apaisé. Cet important acquis a été conforté par les résultats économiques et sociaux obtenus et auxquels a contribué une pratique du dialogue social érigée en règle.

Cette évolution socio-économique, renforcée par les nouvelles dispositions constitutionnelles récemment adoptées, offre des conditions propices pour la nouvelle période de développement. Cependant les défis restent importants. Il s'agira notamment i) de redynamiser l'économie, en poursuivant la consolidation de ses fondamentaux, et en exploitant plus efficacement ses divers gisements de croissance, pour tirer profit des importantes réserves de productivité qu'elle recèle et réduire ainsi, la dépendance de la rente des hydrocarbures ; ii) de conforter et d'étendre, au plan social, les facteurs d'équité et d'inclusion sociales, en particulier en intégrant davantage la jeunesse comme préoccupation majeure dans les politiques publiques ; iii) de progresser dans le renforcement de l'Etat de droit et de la bonne gouvernance.



Cette nouvelle période annoncée coïncide avec le lancement de l'Agenda 2030 sur les Objectifs de Développement Durable (ODD). Il s'agit d'une nouvelle feuille de route pour la communauté internationale, adoptée à l'occasion du sommet des Nations Unies tenu à New York en septembre 2015, et portant sur un programme qui s'inscrit dans le prolongement des OMD et ambitionne de transformer le monde d'ici à l'horizon 2030. La problématique du développement, en particulier la lutte contre la pauvreté qui est placée au cœur de ce programme, constitue le défi majeur que la communauté internationale aura à relever durant les quinze prochaines années.



## Liste des acronymes

|                |                                                                                       |
|----------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>ADS</b>     | Agence de Développement Social                                                        |
| <b>ADSL</b>    | Asymmetric Digital Subscriber Line (Ligne Numérique à Paire Asymétrique)              |
| <b>AELE</b>    | Association Européenne de Libre Echange                                               |
| <b>AEP</b>     | Alimentation en Eau Potable                                                           |
| <b>AFS</b>     | Allocation Forfaitaire de Solidarité                                                  |
| <b>AIG</b>     | Activités d'Intérêt Général                                                           |
| <b>ANCC</b>    | Agence Nationale des Changements Climatiques                                          |
| <b>AND</b>     | Agence Nationale des Déchets                                                          |
| <b>ANDS</b>    | Agence Nationale de Documentation de la Santé                                         |
| <b>ANEM</b>    | Agence Nationale de l'Emploi                                                          |
| <b>ANGEM</b>   | Agence Nationale pour la Gestion du Microcrédit                                       |
| <b>ANSEJ</b>   | Agence Nationale de Soutien d'Emploi des Jeunes                                       |
| <b>APC</b>     | Assemblée Populaire Communale                                                         |
| <b>APD</b>     | Aide Publique au Développement                                                        |
| <b>APFA</b>    | Accession à la Propriété Foncière Agricole                                            |
| <b>APW</b>     | Assemblée Populaire de Wilaya                                                         |
| <b>ASAL</b>    | Agence Spatiale Algérienne                                                            |
| <b>BID</b>     | Banque Islamique de Développement                                                     |
| <b>BIT</b>     | Bureau International du Travail                                                       |
| <b>BNEDER</b>  | Bureau National d'Etudes pour le Développement Rural                                  |
| <b>BTP</b>     | Bâtiment Travaux Publics                                                              |
| <b>CARMMA</b>  | Campagne pour l'Accélération de la Réduction de la Mortalité Maternelle en Afrique    |
| <b>CASNOS</b>  | Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Non Salariés                                 |
| <b>CET</b>     | Centres d'Enfouissement Techniques                                                    |
| <b>CFC</b>     | Chlorofluorocarbones                                                                  |
| <b>CHU</b>     | Centres Hospitalo-Universitaires                                                      |
| <b>CICR</b>    | Comité International de la Croix-Rouge                                                |
| <b>CNAC</b>    | Caisse Nationale d'Allocation Chômage                                                 |
| <b>CNAS</b>    | Caisse Nationale des Assurances sociales des Travailleurs Salariés                    |
| <b>CNC</b>     | Comité National Climat                                                                |
| <b>CNCPPDH</b> | Commission Nationale Consultative de Promotion et de Protection des Droits de l'Homme |
| <b>CNES</b>    | Conseil National Economique et Social                                                 |
| <b>CNFE</b>    | Centre national pour les Formations à l'Environnement                                 |
| <b>CNL</b>     | Commissariat National du Littoral                                                     |
| <b>CNR</b>     | Caisse Nationale des Retraites                                                        |
| <b>CNRDPA</b>  | Centre National de Recherche et de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture      |
| <b>CNTPP</b>   | Centre National des Technologies de Production Propres                                |

|                |                                                                                                |
|----------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>CPS</b>     | Cellules de Proximité de Solidarité                                                            |
| <b>CPSJ</b>    | Centres Polyvalents de Sauvegarde de la Jeunesse                                               |
| <b>CSP</b>     | Centre Spécialisé de Protection                                                                |
| <b>CSR</b>     | Centre Spécialisé de Rééducation                                                               |
| <b>DA</b>      | Dinar Algérien                                                                                 |
| <b>DAIP</b>    | Dispositif d'Aide à l'Insertion Professionnelle                                                |
| <b>DAIS</b>    | Dispositif d'Aide à l'Insertion Sociale                                                        |
| <b>DASRI</b>   | Déchets d'Activité de Soins à Risque Infectieux                                                |
| <b>DGFP</b>    | Direction Générale de la Fonction Publique                                                     |
| <b>DGPP</b>    | Direction Générale de la Prévision et des Politiques                                           |
| <b>DGT</b>     | Direction Générale du Trésor                                                                   |
| <b>EASF</b>    | Enquête Algérienne sur la Santé de la Famille                                                  |
| <b>EASME</b>   | Enquête Algérienne sur la Santé de la Mère et de l'Enfant                                      |
| <b>EDG</b>     | End Decade Goals (Enquête nationale sur les objectifs de la fin décennie santé mère et enfant) |
| <b>EEA</b>     | Etablissements pour Enfants Assistés                                                           |
| <b>EHS</b>     | Etablissements Hospitaliers Spécialisés                                                        |
| <b>ENAF</b>    | Enquête Nationale Algérienne sur la Fécondité                                                  |
| <b>ENSSMAL</b> | École Nationale Supérieure des Sciences de la Mer et de l'Aménagement du Littoral              |
| <b>EPH</b>     | Etablissement Public Hospitalier                                                               |
| <b>ESIL</b>    | Emplois Salariés d'Initiative Locale                                                           |
| <b>FAO</b>     | Foyer d'Accueil pour enfants Orphelins                                                         |
| <b>FAO</b>     | Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture                            |
| <b>FIDA</b>    | Fonds International de Développement Agricole                                                  |
| <b>FMAR</b>    | Femmes Mariées en Age de Procréer                                                              |
| <b>FMI</b>     | Fonds Monétaire International                                                                  |
| <b>FNPAAT</b>  | Fonds de Promotion des Activités de l'Artisanat Traditionnel                                   |
| <b>FPA</b>     | Foyers pour Personnes Agées                                                                    |
| <b>Gbps</b>    | Gigabit/seconde                                                                                |
| <b>GES</b>     | Gaz à Effet de Serre                                                                           |
| <b>GIZC</b>    | Stratégie Nationale de Gestion Intégrée des Zones Côtières                                     |
| <b>GPL</b>     | Gaz de Pétrole Liquéfié                                                                        |
| <b>GZALE</b>   | Grande Zone Arabe de Libre Echange                                                             |
| <b>HCFC</b>    | Hydro chlorofluorocarbures                                                                     |
| <b>IBS</b>     | Impôt sur les Bénéfices des Sociétés                                                           |
| <b>ICF</b>     | Indice Conjoncturel de Fécondité                                                               |
| <b>IDH</b>     | Indice de Développement Humain                                                                 |
| <b>IFN</b>     | Inventaire Forestier National                                                                  |
| <b>INCT</b>    | Institut National de Cartographie et de Télédétection                                          |
| <b>INSP</b>    | Institut National de Santé Publique                                                            |

|                      |                                                                       |
|----------------------|-----------------------------------------------------------------------|
| <b>PAM</b>           | Programme Alimentaire Mondial                                         |
| <b>PAPCHILD</b>      | Pan Arab Project for Child Development                                |
| <b>PCD</b>           | Programmes Communaux de Développement                                 |
| <b>PEV</b>           | Programme Elargi de Vaccination                                       |
| <b>PIB</b>           | Produit Intérieur Brut                                                |
| <b>PID</b>           | Programme d'Insertion des Diplômés                                    |
| <b>PME</b>           | Petite et Moyenne Entreprise                                          |
| <b>PNAEDD</b>        | Plan National d'Action de l'Environnement et du Développement Durable |
| <b>PNAGDES</b>       | Plan National de Gestion des Déchets Spéciaux                         |
| <b>PNC</b>           | Plan National Climat                                                  |
| <b>PND</b>           | Plan National de Développement Agricole                               |
| <b>PNMCD</b>         | Programme National de Maitrise de la Croissance Démographique         |
| <b>PNUD</b>          | Programme des Nations Unies pour le Développement                     |
| <b>PNUE</b>          | Programme des Nations Unies pour l'Environnement                      |
| <b>PPA</b>           | Parité de Pouvoir d'Achat                                             |
| <b>PPDRI</b>         | Projets de Proximité de Développement Rural Intégré                   |
| <b>PROGDEM</b>       | Programme National de Gestion intégrée des Déchets Ménagers           |
| <b>PROGRAMME MAB</b> | Programme Man And Biosphere (Programme sur l'homme et la biosphère)   |
| <b>PSD</b>           | Programmes Sectoriels de Développement                                |
| <b>PSN</b>           | Programme Spatial National                                            |
| <b>PSRE</b>          | Programme de Soutien à la Relance Economique                          |
| <b>RGPH</b>          | Recensement Général de la Population et de l'Habitat                  |
| <b>RNDH</b>          | Rapport National sur le Développement Humain                          |
| <b>RTS</b>           | Route Transsaharienne                                                 |
| <b>SAMU Social</b>   | Service d'Aide Médicale d'Urgence Social                              |
| <b>SAO</b>           | Substances Appauvrissant la couche d'Ozone                            |
| <b>SAU</b>           | Superficie Agricole Utile                                             |
| <b>SDENAP</b>        | Schéma Directeur des Espaces Naturels et des Aires Protégées          |
| <b>SIG</b>           | Système d'Information Géographique                                    |
| <b>SNAT</b>          | Schéma National d'Aménagement du Territoire                           |
| <b>SNE</b>           | Stratégie Nationale de l'Environnement                                |
| <b>SNMG</b>          | Salaire National Minimum Garanti                                      |
| <b>SNTF</b>          | Société Nationale des Transports Ferroviaires                         |
| <b>SNU</b>           | Système des Nations Unies                                             |
| <b>SOEMO</b>         | Services d'Observation et d'Education en Milieu Ouvert                |
| <b>TIC</b>           | Technologies de l'Information et de la Communication                  |
| <b>TMI</b>           | Taux de Mortalité Infantile                                           |
| <b>TMM</b>           | Taux de Mortalité Maternelle                                          |
| <b>TOL</b>           | Taux d'Occupation Logement                                            |



|                 |                                                                                                         |
|-----------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>TPE</b>      | Très Petite Entreprise                                                                                  |
| <b>TUPHIMO</b>  | Travaux d'Utilité Publique à Haute Intensité de Main-d'Œuvre                                            |
| <b>UEMOA</b>    | Union Economique et Monétaire Ouest Africaine                                                           |
| <b>UNDAF</b>    | Plan cadre des Nations Unies pour la coopération au développement (UN Development Assistance Framework) |
| <b>UNFPA</b>    | Fonds des Nations Unies pour la Population                                                              |
| <b>UNICEF</b>   | Fonds des Nations Unies pour l'enfance                                                                  |
| <b>US</b>       | Etats-Unis d'Amérique                                                                                   |
| <b>USD</b>      | Dollar Américain                                                                                        |
| <b>VIH/SIDA</b> | Virus de l'Immunodéficience Humaine - Syndrome d'Immunodéficience Acquis                                |
| <b>ZLEC</b>     | Zone de Libre Echange Continentale                                                                      |

## Liste des tableaux

- Tableau 1. Evolution de l'équilibre financier de la sécurité sociale entre 2001 et 2013**
- Tableau 2. Évolution des Transferts Sociaux de l'État (Millions DA)**
- Tableau 3. Proportion de la population disposant de moins d'un Dollar par jour en parité de pouvoir d'achat (PPA)**
- Tableau 4. Evolution du taux de pauvreté 1995 – 2011 au seuil national de pauvreté**
- Tableau 5. Part des dépenses des 20% les plus pauvres dans les dépenses totales**
- Tableau 6. Récapitulatif sur dispositifs d'emplois et d'insertion, et de création d'activités**
- Tableau 7. Croissance du PIB par personne occupée**
- Tableau 8. Proportion des enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale en %**
- Tableau 9. Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique**
- Tableau 10. Calories disponibles (kg/calories/habitant et jour)**
- Tableau 11. Evolution des effectifs élèves du primaire**
- Tableau 12. Evolution du taux net de scolarisation au primaire**
- Tableau 13. Evolution du taux net de scolarisation des élèves de 6 ans**
- Tableau 14. Evolution des effectifs des classes intégrées et des élèves ayant des besoins spécifiques de (1999 à 2014)**
- Tableau 15. Taux de survie en 5<sup>ème</sup> année primaire**
- Tableau 16. L'analphabétisme selon les recensements nationaux**
- Tableau 17. Evolution des taux d'analphabétisme chez la tranche d'âge 15-24 ans**
- Tableau 18. Effectifs des apprenants inscrits dans les établissements de rééducation**
- Tableau 19. Evolution du nombre d'établissements d'enseignement spécialisés entre (1999 et 2015)**
- Tableau 20. Actions au profit de jeunes en marge du système éducatif**
- Tableau 21. Taux de scolarisation par sexe en %**
- Tableau 22. Indice de parité filles/garçons**

- Tableau 23. Proportion de femmes dans le secteur de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
- Tableau 24. Evolution de la part de l'emploi salarié féminin non agricole sur l'emploi féminin total (2001-2015) par sexe (en%)
- Tableau 25. Paramètres Emploi/chômage selon le sexe (2005-2015)
- Tableau 26. Part des femmes dans la création d'emplois et d'activités
- Tableau 27. Taux de féminisation dans la Fonction Publique en 2014
- Tableau 28. Représentation des femmes élues au sein de l'Assemblée Populaire Nationale (Parlement)
- Tableau 29. Évolution du taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (Probabilités de décéder avant l'âge de 5 ans) (P.1000)
- Tableau 30. Évolution des taux de mortalité infantile (P.1000)
- Tableau 31. Evolution de la proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole (%)
- Tableau 32. Évolution des taux de mortalité maternelle (P.100.000)
- Tableau 33. Évolution des taux d'accouchement en milieu assisté (P.100)
- Tableau 34. Évolution de la pratique contraceptive (%)
- Tableau 35. Évolution des taux d'utilisation de la contraception par type de méthode (%)
- Tableau 36. Taux de Fécondité Générale (TFG) (1992-2014) selon l'âge
- Tableau 37. Évolution du suivi prénatal (%)
- Tableau 38. Evolution du nombre cumulé de cas VIH/SIDA
- Tableau 39. Evolution du taux d'utilisation du condom (couples mariés)
- Tableau 40. Évolution du taux de prévalence du paludisme et taux de mortalité lié à cette maladie
- Tableau 41. Incidence et prévalence de la tuberculose et taux de mortalité
- Tableau 42. Évolution des cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre du traitement de brève durée sous surveillance directe
- Tableau 43. Gestion des déchets industriels spéciaux
- Tableau 44. Répartition spatiale des ressources en eau conventionnelle (en milliards de m<sup>3</sup>)
- Tableau 45. Demande en eau par secteur (millions m<sup>3</sup>)
- Tableau 46. Evolution des livraisons de logements (tous segments confondus (2000-2015) en milliers de logements)
- Tableau 47. Evolution de la dette (2000-2015) (milliards USD)
- Tableau 48. Principaux ratios relatifs à la dette
- Tableau 49. Évolution de la téléphonie fixe
- Tableau 50. Évolution de la téléphonie mobile (GSM et 3G)
- Tableau 51. Évolution de l'Internet ADSL
- Tableau 52. Évolution des abonnés Internet par technologie
- Tableau 53. Évolution du nombre de cybercafés

## Liste des graphes

- Graphe 1. Variation en volume de la consommation des ménages (en %) (2000-2014)**
- Graphe 2. Solde global sécurité sociale (2001-2013)**
- Graphe 3. Evolution taux de chômage (2003-2015)**
- Graphe 4. Taux d'emploi (2001-2015)**
- Graphe 5. Evolution de la part des indépendants et des travailleurs familiaux dans l'emploi total entre (2001 et 2015) (en %)**
- Graphe 6. Évolution du taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (Deux sexes confondus)**
- Graphe 7. Évolution du taux de mortalité infantile (P.1000) (Deux sexes confondus)**
- Graphe 8. Evolution de la proportion d'enfants d'un (01) an vaccinés contre la rougeole**
- Graphe 9. Évolution des taux de mortalité maternelle (P.100 000 naissances vivantes)**
- Graphe 10. Évolution des taux d'accouchement en milieu assisté (%)**
- Graphe 11. Évolution de la pratique contraceptive (%)**
- Graphe 12. Taux de natalité des adolescentes (15-19 ans)**
- Graphe 13. Évolution du suivi prénatal (%)**
- Graphe 14. Evolution des besoins non satisfaits en planification familiale**
- Graphe 15. Évolution de la file active des patients (personnes vivant avec le VIH) suivis dans les centres de prise en charge (CDR) de (2006 à 2014)**
- Graphe 16. Evolution du taux de prévalence du paludisme**
- Graphe 17. Evolution de l'incidence de la tuberculose pulmonaire contagieuse et de la tuberculose extra pulmonaire**
- Graphe 18. Evolution du nombre d'abonnés de la téléphonie fixe**
- Graphe 19. Évolution du nombre d'abonnés de la téléphonie mobile (GSM + 3G)**
- Graphe 20. Nombre d'abonnés mobile GSM et 3G entre 2013 et 2015**
- Graphe 21. Evolution du nombre d'abonnés ADSL**





## Liste des encadrés

**Encadré 1. Le système national d'information statistique (SNIS)**

**Encadré 2. La politique nationale de l'emploi**

**Encadré 3. Architecture du système de l'Éducation nationale**

**Encadré 4. Programme d'Alphabétisation, de Formation et d'Insertion des Femmes  
(Projet AFIF)**

**Encadré 5. Le programme commun pour l'égalité entre les genres et l'autonomisation  
des femmes en Algérie (Al Insaf)**



Rapport établi  
par le Gouvernement  
Algérien, Juin 2016